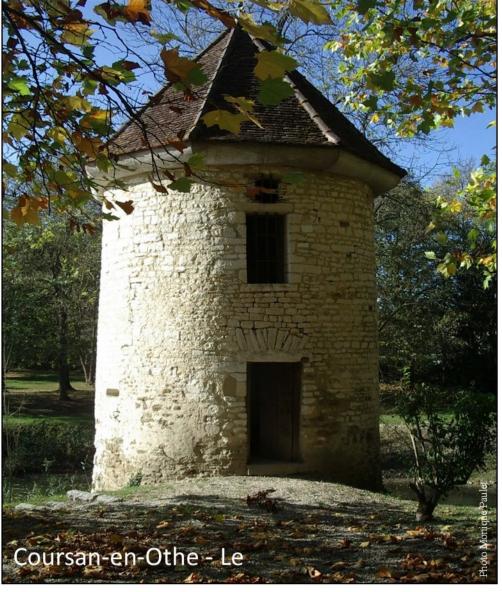


Bulletin du Centre Généalogique de l'Aube

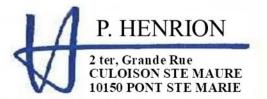


AUBE GENEALOGIE

Trimestriel Le N° : 10 €

TOUS TRAVAUX DE PEINTURE

VITRERIE-DECORS

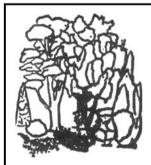


03 25 81 36 99

RM 30495547910

Siret 304955 479 CC 031

NAF 454J



Paysagiste E. HERLUISON

1480, Route de Maizières 10600 SAVIÈRES

TÉL. 03 25 76 30 97

Taille vos arbres fruitiers ou d'ornement, vos haies

Sème et entretient votre gazon

Aménage et entretient votre propriété

Plantations diverses







Philippe PATROIS

AGENT GÉNÉRAL

38 rue Claude Huez 10000 TROYES

Tél.: 03-25-73-10-41







Route d'Auxerre CHEVILLELE 10120ST GERMAIN

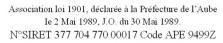
DÉPANNAGE » ASSISTANCE

Tél.: 03-25-75-68-07 Fax: 03-25-75-33-63



CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE L'AUBE

Archives de l'Aube 131 rue Etienne Pédron 10000 TROYES



Tarif 2009

(année civile : du 1/1/2009 au 31/12/2009)

Adhérents : abonnement

Cotisation individuelle sans abonnement : 7ϵ Cotisation individuelle tarif préférentiel* : 29ϵ * L'abonnement de 22ϵ est compris dans ce total.

Cotisation couple : 36€

y compris un abonnement de 22 ϵ

Abonnement seul tarif normal: 35€

Pour l'étranger, nous consulter.

Achat au numéro, franco : 10ϵ Achat au numéro, au local : 9ϵ

Répertoire des Familles Étudiées

au local : 16ϵ franco : 17.5ϵ

L'abonnement seul ne permet pas de participer aux activités de l'association ni d'acquérir ses travaux.

SOMMAIRE

AUBE GÉNÉALOGIE N° 51 (Juillet, Août, Septembre 2009)

Le mot de Mr PAULIN (Vingt ans déjà!) 1 et 20 à 23
Vie de l'Association 2 Nouveaux adhérents 3
Carnet
Compte rendu de l'Assemblée Générale 4 - 6
Deux noms pour une famille
Les Nogentais et la Révolution11
Dossier : Carnets de guerre
Histoire du temps passé : Marie Eugène (dit Adolphe) GOUBAULT 15 - 19
A propos de : Vous descendez tous de Charlemagne 24 - 25, 34-35
Brèves du temps passé
Nogent sur Seine - La garde Nationale33 - 33, 40
Glanes
Questions 36 - 38 Réponses 39 - 40



siècles, la généalogie a été l'apanage des classes dirigeantes: l'état civil n'existait pas et les documents utiles étaient rares, d'accès difficile et rédigés en latin; la généalogie fut ainsi tout naturellement réservée aux lettrés; ceux-ci se mirent au service des puissants et leur

Car ils cherchaient, pour devenir plus puissants encore, à bien connaître leur famille, (y compris les défunts importants et célèbres), pour la rassembler sous leur bannière en un clan bien soudé, capable de s'imposer grâce à une entraide sans faille, de dominer leur entourage, de riposter aux attaques, d'acquérir renommée et prestige.

devinrent rapidement indispensables.

Cette généalogie-là, son début se perd dans la nuit des temps. Et on en trouve des traces dans la bible avec l'arbre de Jessé, la généalogie du Christ.

Pendant des siècles et des siècles, l'Histoire, même avec un grand H, se confond avec ces études de clans, de familles, qui remplissent des pages et des pages du Roserot, avec les complications de vassalité et de suzeraineté qu'on devine, et les mariages arrangés pour créer de nouveaux liens capables d'augmenter le rayonnement du clan. Il est alors souvent, aux yeux des Grands, bien plus importants que l'Etat.

Celui des Brienne, qui compte un roi de Jérusalem occupe 10 pages du Roserot. A Gyé 5 pages pour les familles qui se succèdent et comprennent les Rohan du collier de la reine. Sept pages à Chacenay....

L'illustre famille de Chappes (5 pages) compte dans ses rangs dame Elisabeth, épouse de Hugues de Payns

Suite page 20

VIE DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

PRESIDENTS D'HONNEUR:

† M. Jean-Pierre BERTHIER (A35)

† M. Maurice LHOMME (A690)

M. Georges-Henri MENUEL (A 624)

Mme Micheline MOREAU (A1228)

M. Marcel PAULIN (A771)

PRESIDENT:

M. Thierry MONDAN (A2119)

VICE-PRESIDENTS

M. Michel MOREAU (A1227)

M. Paul AVELINE (A 1824)

Mme Monique PAULET (A1516)

SECRETAIRE

Mme Colette THOMMELIN-PROMPT (A1543)

TRESORIERE

Mme Micheline GAUTHIER (A1661)

TRESORIER-ADJOINT:

M. Jocelyn DOREZ (A1089)

BIBLIOTHEQUE

Mme Micheline MOREAU (A1228)

BASE DE DONNEES

M. Marcel PAULIN (A771)

M. Jean BRIET (A1225)

REDACTION REVUE

Mme Monique PAULET (A1516)

ADMINISTRATEURS

Mme Josette CLEMENT (2139)

Mme Nicole JEANNY (A 1658)

M. Yves CHICOT (A 2302)

M. Patrick RIDEY (A1101)

M. Pierre ROBERT (A 2245)

M. Jean-Pierre THIEBLEMONT (A1515)



Numéro de téléphone

du Centre Généalogique de l'Aube 03 25 42 52 78 ligne directe

Secrétariat lundi, jeudi, vendredi De 10 h à 11 h et de 12 h à 13 h 30

Vous pouvez aussi nous joindre sur notre site Internet http://www.aube-genealogie.net contact@aube-genealogie.net

PERMANENCES

Une permanence est assurée le lundi, jeudi et le vendredi sauf au mois d'août, de 10 h à 11 h et 12 h à 13 h 30 aux Archives Départementales. Se renseigner sur place.

BIBLIOTHEOUE

La bibliothèque du CG10 est située dans notre local aux Archives Départementales de l'Aube. Les revues et livres peuvent être empruntés par tous nos adhérents. Permanence le mardi après-midi de 14 h 30 à 17 h.

REVUE

公会会会会会会会会会会会会

Notre revue a besoin de vous!

Envoyez-nous vos quartiers, tableaux de cousinages, répertoires des patronymes étudiés, livres de famille, histoires locales, faits divers, etc... N'oubliez pas, le cas échéant, d'indiquer vos sources, votre bibliographie. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Les documents peuvent être envoyés sur disquette au CGAube 131 rue Etienne Pédron, 10000 TROYES, ou via Internet à info@aube-genealogie.net, sous la forme de fichiers, WORD (.doc), Gedcom pour vos quartiers, accompagnés d'un support papier pour l'envoi sur CD, portant le nom du fichier correspondant à chaque article ainsi que votre nom et votre numéro d'adhérent. Cela nous permet de visualiser plus rapidement et de classer vos communications. Mais si vous n'êtes pas informatisés, faites-nous parvenir vos articles, dactylographiés de préférence (photocopies de bonne qualité), manuscrits acceptés. Pensez à écrire tout nom propre en capitales.

Soyez aimables d'utiliser des polices de caractères standard (Times New Roman) et d'éviter les caractères de fantaisies et italiques pour faciliter la reconnaissance de caractères.

Ne soyez pas déçus de ne pas voir paraître immédiatement vos envois : nous devons équilibrer les thèmes des rubriques et tenir compte de la mise en page.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide.

Anciens bulletins Aube-Généalogie

Publications disponibles auprès de

Madame MOREAU

Bibliothécaire

Le mardi après-midi

Au prix de 14 Euros les 4 (port inclus)

les plus anciens n° 1 à 36

Bulletin du Centre Généalogique de l'Aube Publication trimestrielle éditée par le Centre Généalogique de l'Aube Directeur de publication : Thierry MONDAN Les Essarts 77520 MONTIGNY LENCOUP Imprimeur : CAT 'Imprim 27 Av. des Martyrs de la Résistance

> 10000 TROYES 03 25 80 07 15 Dépôt légal et de parution : octobre 2009 CPPAP : 0209 G 85201

Tirage 520 exemplaires -ISSN 1277-1058

NOUVEAUX ADHÉRENTS

A 2567 Mr Daniel FILLIATRE 20 Le Petit Pesle 44830 BRAINS

A 2568 Mr Hubert TINET 3 place de la Biche 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

A 2569 Mme Patricia MATOUILLOT 41 Grande Rue 10500 RADONVILLIERS

A 2570 Mr Franck MEDINA 18 rue Dr Albert ROBIN 21000 DIJON

A 2571 Mme Martine JAILLANT 72 avenue de Vendôme 45190 BEAUGENCY

A 2572 Mr Jacques PLANSON 30 rue de Sainte Anne 27190 LE FIDELAIRE

A 2573 Mme Michelle CASANOVA BP 263 78504 SARTROUVILLE

A 2574 Mr Max PAILLERY 70 rue de Saint Sixte 13300 SALON DE PROVENCE

A 2575 Mr Philippe SICOT 7 route de Saint Germain 27370 LA HARENGERE

DFDFD



Réunions mensuelles

Maison des Associations

63 avenue Pasteur 10000 TROYES Salle 303 / 3eme étage

> 12 septembre 2009 10 octobre 2009 14 novembre 2009 12 décembre 2009

DDDDDD

CARNET ROSE



Mme Martine GILLET (A 1437)
Est heureuse de nous annoncer
La naissance de sa petite-fille
BÉLINE
Née le 4 août 2009

et

Mme Maryse BAUGAD (A 2215)

Heureuse grand-mère
pour la première fois d'une petite
CASSANDRA
Née le 9 août 2009



NECROLOGIE

Nous avons appris avec tristesse le décès de

† Mme Gabrielle RAGUET Mère de Mr Francis RAGUET (A 2015)

Survenu le 5 juillet 2009

†
Mme Ginette DESNOS
(A 1691)
Survenu le 11 juillet 2009

et de

Madame Paulette JUSZCZAK
Belle Mère de Mme Monique PAULET
(A 1516)

Survenu le 09 août 2009

En ces douloureuses circonstances, le Centre Généalogique s'associe à ses adhérents pour présenter aux familles, l'expression de leurs sentiments attristés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Samedi 4 avril 2009

Ordre du jour :

- 1 Rapport d'activités
- 2 Rapport financier

Monsieur Thierry MONDAN, président ouvre la séance et est heureux d'accueillir, cette année Monsieur DOHRMANN, ainsi que tous les membres de notre association, présents aujourd'hui.

Rapport d'activités :

Au 31 décembre 2008, nous étions 569 adhérents, une baisse de 18 membres par rapport à l'année passée.

Fin mars, 528 renouvellement de cotisation, l'an dernier à la même époque 540.

Courrier papier : Géré par Madame Colette THOMMELIN-PROMPT avec l'aide très précieuse de Monsieur Yves CHICOT :

- 231 lettres reçues dont 76 venant des Archives Départementales, poste et internet et 1 du Greffe du Tribunal.
- 950 photocopies,
- 4 feuilles informatiques "localisation de patronymes."

Courrier électronique via le site internet : C'est Madame Monique PAULET, vice-présidente qui gère et le site marche bien.

- 1000 photocopies.

Banque de données :

Net augmentation en 2008, 102.000 actes, soit 20% de plus, relevés et saisis entre les bénévoles et les 2 employées, qui ont saisis les 20.000 actes relevés.

Je vais remercier tous les bénévoles qui œuvrent, soit aux Archives mais aussi dans tous les coins de la France.

Gilbert ANDRÉ Cussangy dépouille CD et saisit - Paul AVELINE Nogent s/ Seine en mairie

Frédérique BALLERAY Verrières dépouille CD et saisit - Pascal BARON relève période révolutionnaire aux A.D. et relevés Bicêtre, saisis par Jocelyn DOREZ - Michel BAZIN St Phal relève 19è 20è en mairie et saisit - André BINET Bar s/Aube relève aux A.D. - Florence BRUCHÉ Salon Champleury dépouille CD et saisit -Mathias COLSON Bercenay le Hayer dépouille CD et saisit -Philippe CORDIEZ Corrections St Jacques aux Nonnains - Brigitte DUCHAT Méry s/Seine relevé aux A.D. - Simone FOURNIER Les Riceys relève en mairie -

Nicole FRITSCH Bayel 19è relevé en mairie + Saisie - Daniel GARNESSON Semoine dépouille + saisit - Patrick GRENET Aubigny-Dosnon-Bailly le Franc-Grandville-Herbisse-Isle ss Ramerupt-Le Chêne-Pars les Chavanges-Trouan le Grd et Le Petit-Aubeterre-Allibaudières-Braux-Arrembécourt-Avant les Ramerupt-St Nabord- Tout 19è - MARNE Granges s/Aube-St Just-Droyes - Colette HACHEN Bérulles et Aix en Othe saisie - Dominique JOHNER St Benoit s/Seine relevé en mairie + saisie - Alain LECLAIRE St André les Vergers dépouille CD - Roger

LEQUIN Celles s/Ource dépouille CD et saisit - Régis et Lysiane MAILLY Précy St Martin dépouille CD et saisit -Georges MARC Méry s/Seine photos 17è + saisie - Henri-Claude MARTINET Fays les Marcilly dépouille CD et saisit . Elisabeth MISTRI Neuville s/Seine dépouille CD et saisit - Thierry MONDAN Montgueux-Paroisse St Pantaléon dépouille CD - Jacques NOBLOT Bergères et Couvignon dépouille CD + saisit - Monique PAULET Photos numériques de toutes les communes dépouillées en extérieures - Corinne PRIEUR Vallant St Georges dépouille CD et saisit - Patrick RIDEY Lesmont photos numériques aux A.D. - Jean Pierre SAILLOT Longchamp s/Aujon relevé aux A.D. - Chantal SAUTREAU Arrelles relevé en mairie - Nicole STEIB saisit Bérulle - Marcel THIERRY Baroville dépouille CD et saisit - Marie Claude VAILLANT Marigny le Châtel dépouille CD et saisit -Roger VALLET Rosnay L'Hopital dépouille CD et saisit -Christelle VINCENT Planty photos en mairie + saisie -Annie VINCENT-PETIT Villadin vérification décès -Danièle WOLFSON Payns dépouille CD et saisit -

Les bénévoles non adhérent : Corinne BERTRAND Bar s/Aube relève19è aux A.D. - Vonnye CABARET Rhèges Chapelle Vallon relève19è aux A.D. saisi Annick BELLON et Christelle DELANNOY - Nicole CHARDIN Argançon 19è relève aux A.D. - Brigitte HENRIET Savières dépouille CD et saisit - Nicole LACHAUX Romilly s/Seine relève 19è aux A.D. saisie Christelle DELANNOY - Patrick ROUGE Aix en Othe Bérulle saisit les naissances - Thérèse ROUSSEAU Brevonnes relève aux A.D. saisit chez elle - Michel SCHOETTEL photos numériques aux A.D. Villenauxe la Grande-Maraye en Othe - Jean François THUILLIER Arconville 19è relève aux A.D. saisie Annick BELLON -

Communes relevées et saisies par les employées en contrat : Canton de Méry : Châtres, Droupt St Basle, Droupt Ste Marie, Les Grandes Chapelles, Méry s/Seine † 1807-1892, Montgueux † 1696 à 1724, Premierfait, Rilly Ste Syre, St Mesmin, St Oulph, Viâpres le Grand, Viâpres le Petit, Les Riceys saisie mariages 19è, Paroisse St Jean 18è, Paroisse St Rémy 17è

Les cahiers de M. CASSEMICHE: Chessy les Prés, Courtaoult, Ervy, Montfey, Lasson

Site internet:

Il marche bien malgré quelques soucis d'inscription pour les nouveaux adhérents, qui ont du mal à comprendre avec le mot de passe.

On travaille avec les moyens du bord et toutes les compétences sont les bienvenues.

Bulletin

Madame Monique PAULET fait un très gros travail de mise en forme des textes et photos pour rendre le bulletin toujours aussi attrayant. Cette nouvelle formule plaît bien.

N'hésitez pas à nous envoyer vos recherches, mêmes incomplètes, vos tableaux de cousinage et vos quartiers.

Monsieur Georges-Henri MENUEL, président d'honneur, se tient toujours à votre disposition pour vous guider, aussi bien à la médiathèque qu'aux Archives Départementales, pour vous aider à finaliser un article ou une recherche.

Réunions mensuelles :

Le 2^{ème} samedi de chaque mois, avec des thèmes précis. Celui de Monsieur Gilbert MULLER, 76 personnes présentes.

Quand à celui de Monsieur José MOUILLEFARINE, un tel succès, que la petite salle du 1^{er} étage n'a pas été suffisante pour accueillir toutes les personnes qui sont venues assister et n'ont pas pu entrer pour manque de chaises et de places. En 2008, nous étions au Forum de Lagny,

La rencontre Aube / Yonne a été délocalisée à Nogent sur Seine. En septembre, Forum de Bourgogne, dans les caves de St Bris le Vineux, Yonne.

En 2009, nous fêterons les 20 printemps de notre association, par un Forum, qui aura lieu le samedi 16 mai, ici aux Archives.

Puis, il y aura le congrès national à Champs sur Marne où nous serons pour la première fois.

Le dossier Prud'hommes est clos, malheureusement nous avons perdu, faute aux contrats signés remis par l'ANPE. Or, l'ANPE comme l'Inspection du travail ne sont pas opposables en justice.

Vote du rapport moral.

L'Assemblée vote à l'unanimité le rapport moral.

Monsieur Thierry MONDAN passe la parole à Monsieur DOHRMANN, Directeur des Archives Départementales.

"Je souhaite le bonjour à tous ceux que je n'ai pas salués à l'arrivée."

Les relations entre les Archives et le Centre Généalogique sont très bonnes, moi qui vient d'un département où ce n'était pas le cas et surtout avant mon arrivée, c'est très rafraîchissant. J'espère que l'on pourra continuer à travailler ensemble.

L'an dernier, bouleversement archivistique, pas dans l'Aube mais au niveau national. Deux grands événements qui se sont produits :

Loi sur les Archives, qui diminue les délais de communication et la disparition des Archives de France, qui touche surtout les Archives Départementales.

1 - Disparition des Archives de France.

Les Archives de France qui chapeautent les centres d'Archives sur le territoire. L'Etat se réforme pour passer en un seul service, réduit à une cinquantaine de personnes.

Affaire à suivre. Cela peut modifier le service sur le terrain.

2 - Promulgation de la loi du 15 juillet 2008, qui porte le nom de 2008-96.

La libre communicabilité de tous les documents, sauf quelques incommunicabilités.

Il y aura toujours des archives jamais communicables, loi qui ressemble à un "dahu", qui ne tient pas sur ses quatre pieds. Délais de communicabilité réduit, intéressant pour les registres d'état civil.

Pour les naissances et les mariages qui passent de 100 ans à 75 ans

Les minutes de notaires qui passent aussi à 75 ans,

Par contre, il reste des points, pour ceux qui vont un peu plus loin, qui travaillent sur les recensements, 75 ans, ou sur les hypothèques, 50 ans, très important.

Il y a des contradictions : Pour les notaires qui remonteraient à 75 ans.

Les nouveaux délais seront mis en place dès que les textes seront passés.

Questions: Les mairies ne suivent pas les lois sur les Archives?

Réponse : En principe elles reçoivent les informations. Mais nous allons effectuer deux cessions de formations pour les élus et les secrétaires de mairies.

Les mentions marginales, pas d'interdit, pas de jurisprudence.

Pour les Archives Départementales, 2008 a été une assez bonne année. 8.000 lecteurs en salle de lecture, plus exactement 7.937, une moyenne de 32,3 personnes.

Nous sommes le premier service d'archives en terme de fréquentation. Pour vous donner un exemple, la Seine Maritime n'a que 4.500 lecteurs.

Communications papier en hausse 14.000 documents, sans compter les microfilms, les 2 employés qui vont chercher les documents n'ont pas chômés.

Bilan des trois premiers mois, très bon et en hausse.

Bilan des expositions:

Année plutôt bonne et continuité par l'exposition des "hospices et maisons de retraite" et des sculptures champenoises du XVIème siècle.

A l'Hôtel Dieu le Comte, sur les érudits du XIXème siècle. Et on terminera l'année par une lecture spectacle et une exposition avec le "Club du XIXème".

Pour 2010 et 2011:

Grande exposition sur les Chemins de fer et la Résistance, ainsi que sur le "Centenaire de la révolte vigneronne, la vigne et les vignerons". Où vous pourrez participer si vous avez des familles de vignerons, par des arbres généalogiques.

Nous comptons sur votre participation.

Numérisation :

Recensements et tables de successions et absences, qui sont en cours de vérifications. 300.000 vues misent en ligne au plus tard en juin, sur le site des Archives.

Le fond Xavier de Saxe, 80.000 vues ; oncle maternel de Louis XVI et qui a eu une grande correspondance. Toute celle-ci est en cours de numérisation et mise en ligne.

Archives orales de la bonneterie, les cartes postales, cela sera pour 2009.

A l'heure où je vous parle, elle a commencé, c'est la numérisation de l'état civil de Troyes, avec qui on a un partenariat ancien, bloqué faute de moyens et qui a repris cette année. Actuellement tous les registres 15è, 16è, puis vérification avant la fin de l'année, pour la mise en ligne 1^{er} semestre 2010.

Parallèlement à cela, on commence à prospecter pour le cahier des charges, numérisation du 16è au 20è siècle et sera mis en ligne tout ce qui est communicable et systématiquement, 2011, 2012, etc.

Pour les mentions marginales, tout sera mis en ligne sur l'extra-net et puis d'année en année depuis la salle de lecture de l'intra-net sur l'extra-net et tout ce qui n'est pas encore communicable, sera mis en ligne pour les communes sur l'extra-net des collectivités ce qui permettra plus de facilités aux communes.

Rendez-vous donc en 2012 et 2013 pour que tout le département soit en ligne. Cela devrait vraiment vous intéresser.

On réfléchit aussi à une exploitation assez intelligente, voir si le Centre Généalogique veut participer, pour mettre en ligne, les images de ses travaux.

Voilà le bilan de ces projets.

Question délai de communicabilité ?

Réponse : Faire une demande de dérogation aux Archives

Départementales 3 exemplaires. Question : Accès au site Internet ? Réponse .: Refonte du site Internet.

Question: Les registres des communes?

Réponse : Ils seront en ligne, au fur et à mesure des vérifications. Pour les BMS les 2 collections 16è au 18è, 19è, l'original si les microfilms ne sont pas de bonne

qualité.

Je vous remercie et je passe la parole à votre trésorier ».

Bilan financier: (Voir tableaux joints)

Achat de 2 écrans plats et pied pour l'appareil photos. Notrefamille.com : calcul forfaitaire 547 ϵ . Chèque nettement plus important. Touché en trop 1000ϵ .

Monsieur Gilbert MULLER vérificateur aux comptes donne son compte-rendu.

Vote du rapport financier.

L'Assemblée vote à l'unanimité ce rapport.

Renouvellement du tiers sortant :

Madame Colette THOMMELIN-PROMPT

Messieurs Jean-Jacques GUBLIN, Michel MOREAU et Jean-Pierre THIEBLEMONT.

Renouvellement de Madame Colette THOMMELIN-PROMPT

Messieurs Michel MOREAU et Jean-Pierre THIEBLEMONT.

Pas de nouveau prétendant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12

heures.

Monsieur Thierry MONDAN annonce que l'apéritif est offert à tous ceux qui le désirent, au Restaurant des Terrasses à Fouchy où à lieu le repas qui réunira cette année 52 personnes.

Colette Thommelin-Prompt secrétaire - A. 1543



				_				
CHARGES	2008	2007	R - (R-1)	8	PRODUITS	2008	2007	R - (R-1)
Frais, entretion, Bureau, informatiques	4 107	3 373	734	21	Minitel & Internet	4 609	2 740	1 369
Frais fabrication des revues	5 000	4 405	595	22	Revues	10 659	11 567	-908
Assurances	978	825	153	23	Tables :mariages, contrats	2 378	2 902	-524
Frais déplacements	543	2 029	-1 486	24	DVD & CD de Communes	98	166	-69
Frais affranchissements	4 711	4 048	663	25	Cotisations	3 941	4 088	-147
Salaires & charges sociales	34 720	43 733	-9 013	20	Subventions CNASEA	23 492	33 561	-10 DG9
7 Dotation Diverses	7 397	2 332	5 065	27	Dons	392	556	-164
4		l		28	Publicité	0	0	0
8 Total charges Exploitation :	57 455	60 746	-3 291	29	Total Produits Exploitation	45 569	55 581	-10 012
Résultats d'Exploitation :	-11 886	-5 166	-6 721					
Charges financières :	0	2	-2	30	Produits financiers	1 884	1 634	250
Total des Charges :	57 455	60 748	-3 293	31	Total des Produits	47 453	57 215	-9 762
1 Résultat courant de l'exercice :	-10 002	-3 534	-6 469					
2 Total Général :	47 453	57 215	-9 762					
chiffres non amonds	47 452.90	57 214,61	-9.751,71	888		47 482,90	57 214.61	-9.761,71

	ACTIF				PASSIF		
	2008	2007	N - N-1		2008	2007	N - N-1
1-Actif immobilisé :	4 855	6 118	-1 263	1-Capitaux propres :	46 925	56 928	-10 003
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles dont amortissements	198 14 840 10 183	198 13 756 7 836	0 1 084 2 347	Report à nouveau Résultat de l'exercice	56 927 -10 002	60 461 -3 533	-3 534 -6 469
soit net immobilisé corporel	4 657	5 920	-1 263	2-Provisions R & C : (Risques & charges)	5 000	0	5 000
				3- <u>Dettes</u> :	2 398	3 293	-895
				Dettes fournisseurs	363	0	363
2-Actif circulant :	56 706	61 438	-4 732	Dettes fiscales et sociales Autres dettes	2 035	3 293	-1 258 0
Créances clients Autres créances Disponibilités : encaisse	547 798 55 362	365 830 60 243	182 -32 -4 881	4-Cptes régularisation :	7 238	7 336	-98
				Produits constatés d'avance	7 238	7 336	-98
3-Total Actif :	61 561	67 556	-5 995	5-Total Passif :	61 561	67 556	-5 995

DOSSIER

Guiche ou Kiste? Deux noms pour une famille.

Suite de la revue N° 50

Début des mesures restrictives,

Ainsi, dès le 6 septembre 1793, c'est-à-dire un an après la bataille de Valmy, elle fut contrainte de prendre « des mesures de sécurité, relatives aux Etrangers qui se trouvent en France ». Ces mesures s'appliquant aussi bien aux prisonniers qu'aux déserteurs, la liberté dont ces derniers jouissaient jusque là, se trouva soit purement ou simplement suspendue, car ils se retrouvaient alors « mis en état d'arrestation dans les maisons de sûreté », soit pour le moins limitée, car ils ne pouvaient plus « sortir ou se transporter nulle part sans être munis de leur certificat » prouvant leur civisme et leur attachement à la Révolution Française.

Le même jour, le Ministère de la guerre supprimait la pension viagère et la gratification attribuées en Août 1792, leur enlevant du même coup toute possibilité de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins.

Et le 12 Frimaire An 2 (2 décembre 1793), la Convention prit des décisions encore plus radicales à leur égard : « Aucun déserteur étranger ne sera admis à servir dans les Armées de la République », laissant au Comité de Salut Public «les moyens d'occuper utilement ces militaires étrangers». Cette fois-ci, ils perdaient leur solde de militaire et devenaient totalement dépendants.

Il s'agissait, maintenant, de savoir ce que l'on allait faire avec ces déserteurs étrangers que l'on chassait des armées et comment on allait les répartir dans les communes, car la finalité de ce changement d'attitude envers eux, était d'assurer l'ordre public et la sécurité des citoyens, ce que le décret du 29 Floréal An 2 (18 mai 1794) rappelle à nouveau de manière précise :

« La répartition (....) est de la plus grande importance : disséminer ces hommes, empêcher les communications entre eux, les surveiller et leur ôter tous les moyens de nuire à la République », ajoutant même des instructions manuscrites en ce sens, car une hantise semble les habiter : « ôter aux déserteurs étrangers tous les moyens de se rassembler et de devenir dangereux ou seulement inquiétants », et tout cela dans l'intérêt de la République et « en faveur du maintien de l'ordre et de la tranquillité auxquels le séjour des déserteurs étrangers et l'hospitalité qu'on leur donne, ne doivent porter aucune atteinte. »

Deux mois plus tard, le 22 Messidor An 2 (10 juillet 1794), la Convention Nationale est, à nouveau, contrainte d'intervenir en publiant un nouvel arrêté concernant les «Prisonniers de guerre et déserteurs ennemis », arrêté qu'elle remodela une semaine plus tard, le 29 Messidor An 2 (17 juillet 1794), suite à une restructuration des armées révolutionnaires, afin de définir avec plus de précisions ses intentions ; son but immédiat étant, comme toujours à cette époque, « de concilier les

mesures déjà prises tant à l'égard des prisonniers de guerre qu'en faveur des déserteurs ennemis, avec ce qu'exige le maintien de l'ordre public et de la sûreté des citoyens ».

En préambule, la Convention tenta bien de se référer aux idées généreuses de 1792 :

«(...) la Nation française, en accueillant les militaires étrangers qui ont abandonné les cohortes des tyrans, pour vivre sous l'empire de la Liberté, a employé tous les moyens que sa générosité lui a dicté, pour leur procurer à la fois l'hospitalité et la faculté de se livrer à des travaux utiles ; (...) cependant elle a lieu de remarquer que leur conduite en général ne répond pas aux vues bienfaisantes que la Convention a eues à leur égard, »

mais les dispositions qu'elle définit alors n'étaient, en fait, qu'une reprise du décret du 12 Frimaire An 2 qui devait servir de base à tous ceux qui suivirent dans ce domaine, et cela, dans le but d'apporter des solutions concrètes aux problèmes que posaient ces déserteurs étrangers.

Mais, comme il entrait dans cette catégorie des individus « d'une moralité plus suspecte », instigateurs des troubles, la Convention dut définir ce qu'elle entendait sous le vocable : « déserteur étranger » :

« La loi du 12 Frimaire ne comprend sous la dénomination de déserteur de troupes ennemies, que les hommes qui, depuis le commencement de la guerre actuelle, sont passés des troupes ennemies sur le territoire de la république. »

C'est-à-dire finalement, principalement ceux qui ont déserté durant la campagne dont la bataille de Valmy fut l'élément central.

Puis, répartition des déserteurs étrangers à travers le pays...

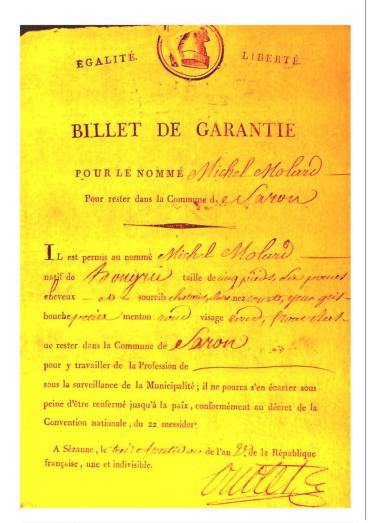
Le premier point était de savoir combien de déserteurs étrangers se trouvaient sur le territoire national. Comme il ne s'agissait essentiellement que des seuls engagés militaires, cela s'avéra relativement facile à les recenser pour permettre leur « répartition dans les départements de l'intérieur de la République » en fonction de l'armée dans laquelle ils se trouvaient. Ainsi, par exemple, pour la région qui nous concerne, les déserteurs étrangers intégrés dans l'Armée de Sambre-et-Meuse, créée le 11 Messidor An 2 (29 juin 1794) à partir de l'aile droite de l'Armée du Nord et de l'Armée des Ardennes, devaient être répartis dans les départements de la Marne, de la Meuse, de l'Aube, de la Haute-Marne, de l'Yonne, de la Nièvre et de l'Allier.

Puis, au sein de chaque armée, les déserteurs, jusque là soldats comme les autres, étaient désarmés et conduits dans un centre de regroupement où là, ils étaient sous surveillance militaire. Le centre de regroupement pour l'Armée de Sambre-et-Meuse était Libreville, nom donné pendant quelque temps durant la Révolution à Charleville. Chaque commissaire chargé d'effectuer la répartition devait, selon la volonté du Comité de Salut Public, leur annoncer

« qu'ils cessent de faire partie des troupes de la république, et il leur fera sentir que, quoiqu'elle renonce à les avoir à son service, elle est encore assez généreuse pour ne pas leur refuser l'hospitalité. » Qu'il était loin l'état d'esprit d'août 1792!

Des quotas avaient été fixés pour cette répartition, au début un déserteur pour 15 citoyens, mais rapidement, ce sera un pour 50 habitants avec un maximum de 30 déserteurs dans une même commune, dans le seul but d'éviter de trop grands regroupements d'étrangers.

Ensuite, ce commissaire effectuait une répartition par département, et envoyait les déserteurs étrangers désignés par petits détachements et sous bonne escorte dans les districts du département déterminé où ils étaient mis dans un « dépôt »: ainsi, dans la Marne, les dépôts se situaient à « Reims, Sainte Menehould, Vitry-sur-Marne, Sézanne, Epernay, Châlons » et dans l'Aube, à « Nogent-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Ervy, Troies ». Ensuite, ils étaient répartis par canton, et enfin par commune, chacun étant muni d'un « billet de garantie » établi lors de la répartition et sur lequel se trouvait son signalement, son âge, profession et lieu de naissance.



Les déserteurs étrangers : un problème supplémentaire pour les communes...

La commune avait, alors, la charge de surveiller ces nouveaux venus. Elle était libre de les loger dans une même maison et pouvait leur faire porter un signe qui les fasse reconnaître des citoyens.

Cette dernière mesure, deviendra très rapidement une obligation afin de faciliter la surveillance et le contrôle par chaque citoyen. Et ainsi, dès le regroupement, on fit « aussitôt appliquer sur l'habit de chacun la lettre E, façonnée en drap d'une couleur tranchante avec celle de l'habit, et cousue sur les deux bras. »

Les déserteurs étrangers étaient alors sous la surveillance continuelle des municipalités et de tous les citoyens. Ils ne pouvaient pas sortir du territoire de la commune sous peine d'être enfermés jusqu'à la paix. Ils devaient, sous la même peine, être toujours porteurs du billet de garantie, indiquant leur signalement.

Changement radical: il leur était, maintenant, même défendu de porter la « cocarde nationale » qui leur avait été si généreusement donnée!

Dans la commune, les déserteurs étrangers étaient incités à effectuer « des travaux publics ou particuliers, dont le produit servirait à défrayer de leur entretien ». Si au début, cette invitation à travailler restait assez vague, au cours des mois suivants, la Convention précisa petit à petit la manière dont il fallait la concevoir. La répartition eut lieu en fonction des aptitudes : « Ceux en état d'exercer les arts et métiers seront répartis dans les grandes communes », « Ceux, par leur état ou leur complexion, pourront se livrer aux travaux de l'agriculture, seront disséminés dans les communes agricoles. »

Car, le ministère de la guerre, d'où ils étaient issus, devait rembourser à la commune les sommes dépensées pour leur entretien. Il s'engageait à verser pour chaque déserteur une solde de 4, puis, quelque temps plus tard, 10 sols par jour pour leur entretien, qui n'était qu'un prêt remboursable par le déserteur lorsqu'il travaillait, à cela s'ajoutait une ration de pain de 24 onces qui, elle, était non remboursable. Pour cette raison, elle recommandait d'occuper de préférence « ceux à qui elles auront fait de ces sortes d'avances. », car ceux d'entre eux qui n'étaient pas employés et de ce fait ne pouvaient pas subvenir en tout ou partie à leur entretien, étaient, dans un premier temps, entièrement à la charge de la commune qui était tenue « à leur fournir à titre d'avance des effets d'habillement et de linge et chaussure.»

Et, apparition de conflits entre autochtones et étrangers....

Malgré toutes ces mesures, la différence de traitement entre les déserteurs étrangers était très grande et leurs conditions d'existence soumises à la plus ou moins bonne volonté des autorités communales. Si, dans certaines, les conditions matérielles et les comportements envers eux pouvaient leur permettre une vie et des relations quasi normales, dans d'autres, par contre, ils étaient purement et simplement laissés à l'abandon, démunis de tout : nourriture, bois, habillement, ce qui provoquait des révoltes et rébellions ou des évasions.

Et ainsi, durant toutes ces années, des plaintes aux motifs les plus variés émanèrent aussi bien de la part des déserteurs et prisonniers étrangers que des citoyens. Certaines étaient assez futiles, mais d'autres, par contre, étaient la manifestation d'un désespoir extrême. C'était, par exemple, le maire de la Celle-sous-Chantemerle qui envoyait au Directoire du district un procès verbal concernant un déserteur étranger cantonné dans sa

commune marnaise:

« Mathie MATTRET, femme GODOT, nous a déposé que ledit déserteur étranger faisait de vils menaces en jurant que, si on ne voulait pas lui donner du bois pour le chauffer qu'il s'en foutait, qu'il brûlerait la porte de la maison et tout ce qu'il s'aviserait et puis qu'il foutrait le camp. Le citoyen Sulpice BREGEON, cultivateur à Charmoy, commune dudit Celle, nous a déposé qu'il avait requis ledit déserteur pour travailler chez lui, lui a répondu qu'il n'était pas foutu pour travailler à dix sols par jour. Les camarades dudit déserteur étranger nous ont fait des plaintes contre lui en disant qu'il était un mauvais sujet qu'il faisait tapage tous les jours contre eux. »

De la même manière, le Conseil de la commune de Baye dans la Marne se plaignait auprès de l'administration forestière de rapines commises par les déserteurs :

« Aujourd'hui 18 Pluviôse An 3, (6 février 1795) (....) le Citoyen Michel MARTIN, garde forestier domicilié en cette commune, lequel a déclaré qu'en faisant sa tournée ordinaire, qu'il était apparu qu'il avait été coupé deux chênes d'environ deux pieds de tour dans le bois appelé le bois de Saint-Roch. D'après les informations à lui faites, il lui a été déclaré par deux citoyens de la commune qu'ils avaient été coupés par les déserteurs en dépôt dans la commune. D'après cette déclaration faite à la municipalité, nous nous sommes transportés au nombre de trois dans la chambre habitée par lesdits déserteurs. Nous avons reconnu qu'effectivement, ils avaient fendu du bois de chêne et les branches coupées. (....) (C'est) pourquoi nous prévenons l'administration forestière afin que la commune ne puisse être accusée pour le délit d'autant qu'il est très dangereux pour les citoyens de s'opposer aux désordres de douze déserteurs réunis à qui on ne peut faire entendre raison. »

Plus grave, mais tout à la fois burlesque par la narration faite, était la déposition auprès des greffes de la commune Villevenard dans la Marne :

« Le citoyen J. B. GUENON, lequel nous a déclaré, que sur les 8 heures du soir, le nommé Joseph SCHMID, déserteur étranger, (...) (lequel) était mis sous la surveillance dudit citoyen GUENON, (...) que ledit dénommé rentrant en son domicile, à ladite heure et étant dans sa chambre, a sorti au même instant, dans la chambre où était couché ledit Jean Baptiste GUENON, ainsi que son épouse, auquel il s'est tout à coup jeté sur l'épouse, et auquel ledit GUENON s'est mis à l'instant à la défense de son épouse et auquel à l'instant ce citoyen GUENON a appelé ses voisins à son secours, auquel le citoyen agent national de cette commune, étant arrivé avec les plus proches voisins, ont vu ledit dénommé jeté sur ledit Citoyen GUENON, étant sur son lit, et le tenant à la gorge, auquel on a eu mille peines à retirer ce dit dénommé, vu sa mauvaise intention, mal disposé, et dans ce moment, le fils dudit Citoyen GUENON, étant venu au secours de son père, à l'instant ce dénommé déserteur s'est jeté avec toute la fureur possible après le Citoyen GUENŎN fils auquel il a reçu plusieurs blessures ayant même fait sang sur son corps. (...) La Municipalité (...) étant arrivée à l'instant, le Citoyen Charles MACHAULT, officier municipal, a trouvé ce dit dénommé jeté étendu par terre, or s'étant approché auprès de ce dit dénommé, il s'est tout à coup présenté visà-vis dudit officier municipal, et lui a présenté à l'instant un coup de pied tirant vers les parties, et à l'instant, le Capitaine de la Garde nationale s'étant approché de lui à l'effet de le conduire dans le lieu d'arrêt de cette commune, or dans cet instant, ce dit dénommé a menacé de faire brûler, soit par lui ou par ses camarades les Citoyens de cette commune. »

Des étrangers difficilement gérables.....

Révélatrice d'un autre phénomène courant durant toute cette période fut la mise au point que publia, le 1 Frimaire An 3 (21 novembre 1794), la commission qui gérait les prisonniers et les déserteurs, dans laquelle elle mettait en exergue certains abus. A cause d'un grand laxisme, les Commissaires laissaient « filer » les prisonniers et les déserteurs en grand nombre, ce qui avait pour effet d'exposer les évadés « à manquer d'objets de première nécessité ou à se les procurer qu'au détriment des habitants des communes où ils passaient ».

La sévère mise en garde que l'Agent National de Troyes envoya à son Collègue du district d'Arcis-sur-Aube, le 15 Vendémiaire An 3 (6 octobre 1794) avait ce problème pour objet :

«Citoyen, je crois devoir te prévenir, que les Prisonniers et Déserteurs Etrangers répartis dans les communes de ton arrondissement, quittent à chaque instant les lieux où ils ont été envoyés pour se rendre à Troyes, sans billets ou avec des billets de passe des Municipalités, et surchargent ceux-ci d'un nombre d'individus supérieurs à celui fixé par l'arrêté du Comité de Salut public du 29 Messidor dernier.

Il est contre le bon ordre, d'abord, que les municipalités se permettent de donner des passes, et plus encore à autoriser des Etrangers à sortir du district de leur destination. (....) » Et d'ajouter au bas de sa lettre :

«Tu seras convaincu de la sévérité de l'avertissement que je te donne sur un objet aussi intéressant, par le laissezpasser ci-joint d'une municipalité de ton arrondissement. »

Une autre source d'affrontements entre les citoyens et les étrangers était relative à l'emploi de ces derniers dans les communes et à leur rétribution. Le 12 Frimaire de la même année (2 décembre 1794), un rappel à l'ordre attribuait les troubles à l'ordre public au fait que certaines communes négligeaient « d'occuper utilement ces hommes comme ils pourraient l'être et sont cause de leur rébellion, par l'état d'oisiveté et de pénurie où on les laisse. », et d'ajouter : « Aucun de ces hommes ne peut se soustraire par paresse ou mauvaise volonté aux travaux pour lesquels ils sont requis. »

En écho à ce rappel à l'ordre, le maire de La Noue, commune du district de Sézanne, désespéré par l'attitude de ses trois déserteurs, se plaignait auprès du Directoire de ce district de leurs revendications:

«Par la lettre que vous nous avez envoyé du 26 Frimaire dernier (16 décembre 1794) de la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, pour réprimer un abus qui existe dans le paiement des déserteurs étrangers qui, tous, reçoivent un traitement quoiqu'il ne leur soit pas dû-que lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de travailler –. J'ai représenté aux trois déserteurs étrangers qui sont cantonnés dans la commune de La Noue qu'ils étaient en état de travailler et que s'ils ne travaillaient pas lorsqu'ils seraient requis par les cultivateurs ou autres de la commune, qu'ils n'auraient aucun traitement de paye, ils m'ont répondu que la nation devait les payer à dix sols par jour et leur donner une livre et demi de pain par jour et qu'ils voulaient avoir ce qu'on leur avait promis pour les faire entrer en France. Et que s'ils travaillaient que cela n'empêcherait pas qu'on leur donne leur paye comme on leur a promis. Et que ce qu'ils gagneraient en plus s'ils étaient occupés, que c'était pour les habiller et (les) entretenir de bas et souliers et de chemises. Et qu'en travaillant qu'ils usaient plus que (de) ne rien faire. Et que si on ne leur donnait pas la paye qu'on leur a promis de la nation et de ce qu'ils pouvaient gagner en travaillant pour les habiller qu'ils aimaient mieux ne rien faire et qu'ils n'useraient pas leurs habits comme s'ils travaillaient et qu'ils n'auraient pas tant de peine.

Vous voyez, Citoyens, s'il est possible de leur accorder ce qu'ils demandent.

Voilà Pierre, qui est agent qui est passé, et on a besoin de monde pour travailler. Il y a deux de ces déserteurs qui veulent bien travailler moyennant qu'on ne leur retienne pas leurs dix sols et leur livre et demi de pain. Et il y a un déserteur qui ne veut rien faire du tout. »

Et des citoyens français abusant de la situation...

Mais, la situation restait si chaotique que la Convention avait été obligée d'organiser des tournées d'inspection dans les départements. Ainsi, le Représentant du Peuple, Albert fut envoyé dans l'Aube et la Marne afin de proposer des mesures qui devaient permettre de décrisper la situation. Les déserteurs étrangers se livrant à des travaux utiles « doivent en recevoir un juste salaire, et que ce salaire devient à leur égard un moyen de police, et d'une sorte de responsabilité. » En conséquence, il définissait des règles précises qui devaient, si elles étaient appliquées conduire à un apaisement des tensions : la commune se devait d'établir un registre des déserteurs qui travaillaient chez les particuliers, et à quelles conditions ils s'étaient engagés à ce travail, espérant ainsi contrecarrer certains abus. « Ceux des déserteurs qui seront employés à des travaux particuliers, recevront 22 sous par jour, pour leur tenir lieu de solde et de pain, (....), le tout indépendamment les subsistances et salaires que lesdits déserteurs pourront obtenir des citoyens qui leur procurent du travail », les Municipalités retenant le prix de l'entretien des vêtements les plus indispensables sur les salaires alloués, à raison de 11 sous pour chaque journée de travail.

C'est en ce sens que l'Agent national du district d'Arcis-sur-Aube rédigea, le 1 Vendémiaire An 3, (22 septembre 1794) suite à une intervention du Département de l'Aube une mise au point à l'adresse des différentes municipalités de l'arrondissement :

« Le Département de l'Aube informé par l'Agent National du district de Troyes, que plusieurs déserteurs viennent journellement à Troyes se plaindre qu'ils ne sont ni payés ni nourris par les Communes, (....) ainsi qu'ils devraient l'être, me charge de vous rappeler que ces individus doivent être exactement payés et nourris par vous (....).

Je vous invite en conséquence à veiller exactement à ce qu'ils reçoivent chez vous la subsistance qui leur est attribuée par la loi, sans leur laisser aucun motif de plainte à cet égard (....)».

Symbolique de cet état de fait où des déserteurs étaient littéralement exploités par les personnes les employant, est le rappel à l'ordre reçu par la commune de Mesnil dans l'Aube le 17 Messidor An 2 (8 juillet 1794):

«D'après la plainte du nommé Gottlib CAZIMIR et de ses deux camarades, tous trois déserteurs étrangers, occupés par le citoyen DUBUISSON, habitant votre commune, tendant à ce que ce dernier ne leur donne absolument que leur nourriture.

Nous vous invitons, Citoyens, à vous conformer aux articles 27 et 28 de l'instruction du Comité de Salut public en date du 2 Nivôse dernier (22 décembre 1793) sur la conduite que les Municipalités doivent tenir envers les déserteurs étrangers. Vous y verrez qu'elles sont invitées de les employer à des travaux publics ou particuliers dont le produit servirait à les défrayer de leur entretien.

D'après l'application de cette instruction, il convient que vous vous entendiez avec le Citoyen DUBUISSON pour l'entretien de ces trois déserteurs qui travaillent chez lui depuis le 8 Messidor sans que soit fait aucun paiement».

Des tentatives pour maîtriser une situation chaotique.....

Mais, malgré toutes ces interventions et des

rappels au respect des réglementations, la situation dans l'ensemble des départements où se trouvaient des déserteurs étrangers, restait confuse et difficilement gérable. Et ainsi, pour essayer de trouver enfin une solution aux problèmes posés par ces déserteurs étrangers depuis leur arrivée en France, l'administration départementale de la Marne, par exemple, lors de sa séance du 24 Pluviôse An 4 (13 février 1796), prit toute une série de mesures suite au rapport du Commissaire du Directoire :

« Le Commissaire du Directoire exécutif a dit, que des plaintes lui sont parvenues de toutes parts, contre les déserteurs et prisonniers de guerre qui s'échappent dans les campagnes, notamment dans les environs de la commune de Châlons, où ils commettent, même avec violence, des vols et des brigandages ; qu'il est instant d'arrêter les progrès de ce désordre, et de réprimer des délits que produit le vagabondage de ces étrangers ; que d'après les lois et les arrêtés du Comité de Salut public, les déserteurs ne peuvent sortir des communes où ils sont répartis, sans l'autorisation expresse des Autorités constituées, (...) et que les permissions données à certains d'entre eux pour travailler chez les citoyens, étant dégénérées en abus, il est indispensable de prendre des mesures devenues nécessaires (...) »

Et il s'en suivait toute une série de dispositions très restrictives :

(...) «les déserteurs et prisonniers de guerre existant dans les communes de l'arrondissement du département, seront tenus de se rendre dans leurs dépôts respectifs, établis à Reims et à Châlons»

... ils «resteront dans leurs casernes, à l'effet de quoi il sera établi une garde suffisante pour les contenir».

«Les citoyens qui désireront avoir à leur service de ces prisonniers de guerre et déserteurs (...) feront la soumission de répondre des faits civils desdits déserteurs et prisonniers de guerre»...

«L'inspecteur en chef du dépôt à Châlons fera tous les jours, soir et matin, l'appel des prisonniers et déserteurs commis à sa surveillance».

«Les Commissaires du Directoire exécutif, Officiers municipaux et Agents des communes, feront arrêter tout prisonnier de guerre et déserteur errant, sans carte de garantie ou autorisation,...»

«Ils feront également arrêter, (...) ceux des prisonniers de guerre ou déserteurs qui seront prévenus de trouble apporté à l'ordre public, vols, et tous autres délits, pour être punis suivant la rigueur de la loi».

A partir de maintenant, le statut de déserteur étranger devenait comparable à celui de prisonnier de guerre, et ces mesures sonnaient le glas des idéaux de 1792.

Et ainsi, tout citoyen qui désirait employer un déserteur devait rédiger un engagement de se conformer à ces dispositions, comme, par exemple, Pierre CARRE de la commune d'Orme dans l'Aube:

« Je, soussigné, Pierre CARRE de la commune d'Orme, m'engage à représenter toutes les fois que j'en serais requis le nommé Jean KUGLER, prisonnier de Guerre du dépôt d'Arcis, natif de Niederschulz en Basse-Autriche, âgé de 25 ans, (......) qui m'est confié par le Procureur syndic du district d'Arcis pour venir travailler chez moi aux travaux de la campagne, et me soumet de le payer et nourrir, ainsi que de le déclarer à la Municipalité d'Orme sous la surveillance de laquelle je le mettrai à son arrivée. »

D'autre part, si le comportement des déserteurs ou des prisonniers nécessitait leur arrestation, les différentes administrations n'hésitaient pas à les faire conduire à la Maison d'arrêt de leur district. Le maire de Villiers-aux-Corneilles dans la Marne se servit de ses mesures pour se

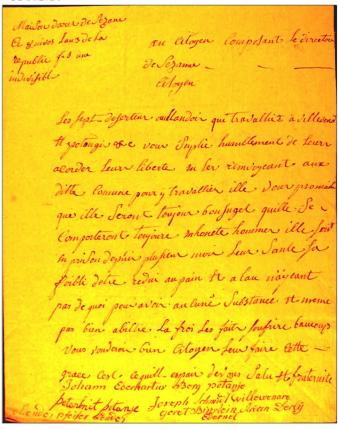
débarrasser d'un déserteur encombrant, et le 14 Vendémiaire An 3 (5 octobre 1795), il informait le Comité de Salut Public de Sézanne que «.... tous les jours, il (un déserteur étranger) fait un carillon terrible, il empêche le repos public, il n'est jamais couché à son logis, il bât ses camarades, et ses camarades ne veulent plus rester avec lui, il a passé par la croisée en notre présence et se sauvait. Il a fallu que la Garde court promptement après et le rattrape. Nous l'avons enfermé cette nuit pour être ce jourd'hui reconduit à Sézanne et être enfermé en vertu dudit arrêté du Comité de Salut Public jusqu'à la paix. »

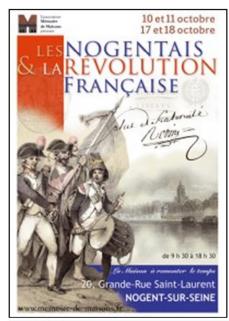
Les conditions d'existence qui attendaient ce déserteur velléitaire dans la Maison d'arrêt, devaient être extrêmement rigoureuses, si l'on en croit la lettre, ou plutôt la supplique, envoyée par sept déserteurs emprisonnés à la Maison d'arrêt de Sézanne au Directoire de ce district. Elle est, certes, rédigée dans un français très approximatif, mais elle est manifeste de leur repentir:

«Les sept déserteurs hollandais qui travaillaient à La Villeneuve et Potangis vous supplient humblement de leur accorder leur liberté en les renvoyant aux dites communes pour y travailler. Ils vous promettent qu'ils seront toujours bons sujets, qu'ils se comporteront toujours en honnêtes hommes. Ils sont en prison depuis plusieurs mois. Leur santé s'affaiblit d'être réduit au pain et en ayant pas de quoi avoir aucune (autre) subsistance et même pas bien habillés. Le froid les fait souffrir beaucoup. Vous voudrez bien, citoyens, leur faire cette grâce. C'est ce qu'ils espèrent de vous. »

Henri-Claude MARTINET (A2371)
A suivre

A suivre





« Les Nogentais et la Révolution française »

Exposition réalisée par l'Association Mémoire de Maisons, avec la participation du Centre Généalogique de l'Aube et le concours des Archives départementales de l'Aube.

Ouvert le week-end de 9 h30 à 19 heures

les 10 et 11 octobre le17 et 18 octobre 2009

Maison à remonter le temps

20, Grande-Rue Saint-Laurent

10400 Nogent-sur-Seine

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Parking réservé à 20 m.

www.memoire-de-maisons.fr

Louis Robin, député conventionnel, ami de Danton fut maire de Nogent-sur-Seine en 1798. Son souvenir a inspiré le thème de cette exposition qui se tient dans sa propre maison. Les traces qu'il a laissé dans ces murs seront exposées et éclairées par les documents provenant des Archives départementales de l'Aube.

L'exposition recadre l'histoire locale parmi l'histoire nationale et montre quels changements la Révolution française introduisit alors dans le quotidien des Nogentais. Grâce à la participation de l'Association généalogique de l'Aube, leurs descendants pourront découvrir la signature et le métier de leurs ancêtres, parmi les listes de citoyens actifs, les recensements et les pétitions établis pendant cette période agitée.

DOSSIERS

CARNETS DE GUERRE 14/18

Dans les papiers de famille, j'ai trouvé de nombreux calepins que mon arrière-grand-père, Alexandre MASSE, remplissait au jour le jour particulièrement dans les moments difficiles. J'ai saisi, tels quels, les quatre carnets décrivant sa "Grande Guerre".

Thierry Mondan (A 2119)

Suite de la Revue N° 49

25 février 1918 – Nous avons quitté Gauves le 14 février pour nous rendre à Wassieux en 2 étapes, 1^{ere} Boursault le 15, 2^e Wassieux terme du voyage. De Boursault, j'ai fait la dernière étape à cheval pour être plus tôt arrivé et faire un bon cantonnement. Wassieux est un hameau de Dormans, nous n'étions pas trop mal installés car nous étions seuls



dans le pays. Nous devions y rester assez longtemps mais le 20 vers 9 heures nous avons reçu l'ordre de partir à 11 heures pour nous rendre à Anthenay où se trouvait déjà la 11^e C^{ie}. La 9^e était à Chavenay, la SAR à Cardonois, la CM³ à Coulonges en Tardenois.

Nous sommes arrivés à Anthenay le 20 vers 2 heures. Nous y avons passé la nuit dans d'anciennes baraques de prisonniers à moitié démolies. Etape par Verneuil et Passy-Grigny.

A Anthenay nous avons reçu l'ordre de nous porter à Ville Dommange, la 9^e à Janvry à la disposition du génie du 34^e C. A.

Comme nous nous trouvons 2 Cies détachées assez loin.

j'ai été délégué dans les fonctions d'adjoint à l'officier d'approvisionnement. Ce qui est loin de m'enlever du travail. Le ravitaillement se fait à Courmas et la viande se touche aux voitures sur la petite place de l'église de Pargny. J'ai quitté Anthenay avec les voitures à 5 heures du matin et mon ravitaillement terminé, je suis arrivé à Ville Dommange à 11 heures, étape par Romigny, Ville en Tardenois, Chambrecy, Bligny, Pargny, Jouy et Ville Dommange.

Le pays est bondé de troupes surtout de l'artillerie et il m'était assez difficile de caser la C^{ie}. Nous y sommes cependant arrivés et cela marche à peu près. Le bureau et la popote des s/officiers sont dans la même pièce où nous couchons également à trois.

Le lendemain de mon arrivée il a fallu aller toucher le pain en gare de Muizon ce qui n'est pas un petit travail.

J'ai oublié de dire que nous avons reçu un capitaine à Anthonay mais le matin il n'est pas venu avec la C^{ie}. C'est un officier qui vient d'un dépôt de la 10^e Région et qui, malheureusement comme beaucoup, trouvait qu'il était mieux à sa place à l'intérieur qu'avec nous. Nous ne souhaitons qu'une chose, ne plus le revoir.

Ville Dommange est une gentille petite commune à 10 Km

au S. O. de Reims perchée à mi-côte sur les hauteurs qui bordent la grande ville.

Du haut de la chapelle St Lié on aperçoit très distinctement Reims et toutes les hauteurs au nord occupées par les boches, Nogent, Ban, Welsy, Brimont etc.

12 mars 1918 – Notre séjour à Ville Dommange n'aura pas été de longue durée, le 26 nous recevions du C. A. l'ordre d'aller occuper les baraques du camp de Courmas que nous venions de terminer. La moitié de la C^{ie} est monté le 27, le reste le 28 et le bureau le 29.

Rien n'était encore terminé, pas de poêle et la neige tombait continuellement, nous avons passé là quelques mauvais jours. Heureusement tout s'est arrangé et en ce moment nous sommes bien et tranquilles, les avions ne nous ayant pas encore chercher noise.

Le soir du 28 et pendant la journée du 29 le canon a fait rage depuis Brimont jusque de l'autre coté de La Pompelle. Les boches ont attaqué le 29 mais n'ont rien pu faire. Depuis tout le secteur est rentré dans le calme. Il n'en est pas de même pour Paris qui a reçu la visite des avions deux fois en peu de temps. Combien resterons nous de temps au camp de Courmas je ne sais, nous sommes déjà prévenus que dès que le nouveau camp que nous construisons à la Carbonnerie près de Clairizet sur la route de Ste Euphrasie à Pargny serait terminé nous irions à nouveau l'habiter.

Demain je vais aller à Anthenay où se trouve le B^{on}, cela me fera une jolie promenade à cheval, 20 Km à l'aller et autant au retour.

25 mars 1918 – Nous avons quitté le camp le 21 pour aller cantonner à Courmas, village où nous étions bien installés et où contrairement à l'habitude les gens ne cherchait pas à nous exploiter.

Malheureusement les boches ont commencé leurs attaques sur le front anglais le 21 et à partir de ce moment nous nous attendions à être obligés de partir. L'ordre est arrivé le 25 à midi et à 15^h30 nous quittions Courmas pour nous rendre à Damery, très longue étape. Les voitures sont passées par Bouilly, Bligny, Chaumuzy, Pourcy, Nanteuil, Fleury la Rivière et Damery. Nous sommes arrivés à Damery vers 11 heures. Cantonnement d'alerte car nous nous attendons à embarquer d'un moment à l'autre.

26 mars 1918 – Le départ a eu lieu à 14 heures du cantonnement. Nous avons été enlevés en camions à 17 heures. Nous avons voyagé toute la nuit et nous ne sommes arrivés qu'à 6 heures du matin. Je ne sais trop où nous sommes passés, Château-Thierry, Villers-Cotterêts, Compiègne et nous avons débarqué sur la route de Montdidier à proximité de Ressous sur Matz... Voyage des plus fatigant car en dehors du manque de sommeil, nous étions pressés comme des harengs.

Depuis ce matin nous sommes dans un petit bois, nous avons fait la soupe, le café et nous attendons toujours. En face de nous, la bataille fait rage, mais le temps est sombre

et brumeux et nous ne pouvons rien voir.

Le R. J. C. M. est arrivé. Le 8^e tirailleurs débarque suivi par le 4^e zouaves, je crois qu'un fort coup se prépare. Nous ne savons rien, pas de lettres ni de journaux. A midi nous recevons l'ordre d'aller cantonner à Mery. Nous partons à 2^h1/2 et en arrivant au cantonnement, aucune place. On nous envoie à 3 Km, à la ferme du Moulin de la Taule.

Nous passons la nuit en cantonnement d'alerte, couchés équipés ; la nuit s'est passée normalement.

28 mars 1918 – Ce matin nous recevons l'ordre d'aller cantonner à Mery, nous nous remettons en route et en chemin on nous fait retourner à la ferme.

De nouveaux ordres prescrivent au B^{on} d'aller cantonner à Sorel, départ à 19^h30.

Le départ a eu lieu à 13 heures, arrivée à Sorel vers 14 heures 30.

Beaucoup de canons de tous les calibres à proximité des baraques où nous sommes logés : un bruit infernal. Le bruit court que les boches auraient reculé devant le 4^e Zouaves.

La C^{ie} part faire du ravitaillement en munitions au 4^e Zouaves vers Couchy les Pots. Les derniers hommes sont rentrés à 3 heures.

La D. I. est à Orvillers Sorel. Les boches ne trouvant rien devant eux, avançaient comme ils voulaient. A partir d'aujourd'hui, il faut espérer qu'il n'en sera pas de même.

29 mars 1918 – Ce matin 50 hommes et un officier sont envoyés assurer le service de la circulation à Orvillers ; 10 hommes et un sergent de taches à Cuvilly pour les munitions ; un adjudant et 8 hommes à la côte 72, sud de Cuvilly à l'intersection de la route nationale et de la route de Mery-Ressons.

Le reste de la journée s'est passé sans incident notable. Dans la soirée plusieurs avions boches ont survolé nos lignes. La nuit s'est passée normalement. Vives actions d'artillerie, des avions ont volé toute la nuit.

30 mars 1918 – Je me suis levé à 7 heures, je suis allé faire un tour à la cuisine où les hommes écossaient des haricots trouvés dans une maison abandonnée. Au bout de 10 minutes un fusant a éclaté presque sur nos têtes. Je suis remonté à la baraque, les obus commençaient à tomber drus sur les baraques. Ordre a été donné de partir immédiatement dans l'allée menant au château de Sorel. Nous partons le plus vite possible, le tir devenant de plus en plus violent. Les cuisines restaient en place. Au bout d'une heure les chevaux de la cuisine sont venus la chercher. Pendant ce temps un obus était tombé sur la cuisine.

La 9^e et la 11^e partent ravitailler en munitions, la 10^e se porte sur un chemin à proximité de Cuvilly. Au bout d'un quart d'heure nous remontons vers Sorel. La 10^e à son tour part ravitailler au N. O. d'Orvillers. La première section revient bien endommagée. Nous partons ensuite au sud de Cuvilly pour cantonner dans les dernières maisons du pays, nous nous abritons dans une grange.

Blessés cuisine:

Verrin, cap^{al}: jambe droite et main droite

Lebarley : figure Levèque : cuisse droite Mir : deux jambes coupées

Sauger, liaison de la D. I.: machoire cassée

Bouchet : éclat d'obus dans la tête

Choquet : blessé à la tête

Prudon : ventre ouvert, bras broyé Dubourdieu : contusion cuisse gauche

Degoulange : épaule et dos

Sur le nombre, Dubourdieu est rentré le jour même à la Cie. L'après-midi menaçait encore d'être orageux vu l'alerte de ce matin, l'offensive boche a été enragée et n'a donné que peu de résultat.

Les batteries après un instant de repos ont recommencé leur travail, les boches répondent. Nous étions dans la grande salle de la ferme quand un obus, heureusement petit, est tombé sur l'angle du toit. Nous croyions que la maison était démolie, heureusement plus de peur que de mal et personne de blessé. Du coup nous sommes descendus dans la cave.

Le soir j'ai reçu l'ordre de monter avec les cuisines cantonner à Lataule où nous sommes arrivés à 23 heures. Nous nous sommes installés dans une cour et nous avons essayé de dormir un peu. Cela n'a pas été chose facile car toute la nuit des troupes sont passées. C'était la 22 D. I. qui venait d'être relevée.

31 mars 1918 – Jour de Pâques qui comptera sûrement parmi les plus mauvais que j'ai passé. Mon dernier cuisinier, Levarley, venant d'être évacué, j'ai dû former une équipe neuve. On nous a fait quitter l'endroit où nous nous trouvions et nous voici à la recherche d'un nouveau local. Finalement nous recevons l'ordre de cantonner dans le bois de Lataule où j'ai fait dresser une tente. La C^{ie} est allée en ligne 2 fois pour se ravitailler en munitions, elle est rentrée à 21h sans aucune perte. Il n'en est pas de même de la 11^e qui a eu 6 hommes atteints dont un tué. La nuit s'est passée tranquille malgré de vives réactions d'artillerie. Les tirailleurs ont avancé leur ligne de 3 Km vers Rollot.

1^{er} avril 1918 – Je suis allé ce matin au T. R. qui se trouve dans une ferme à environ 2 Km du bois de Lataule, direction sud. De là je me suis rendu à la C^{ie} à Cuvilly où j'ai trouvé tout calme. Mais ce calme ne présage rien de bon. Le cap^{al} Lefils est venu prendre l'ordinaire car je vais aller travailler avec l'officier de détails.

La Cie est allée de nouveau en corvée hier soir et de nouveau beaucoup de blessés grièvement :

grièvement : Sobé, Slvoguen, Ladevie, Duconget, Thierry cap^{al}

légèrement : Rattier, Poirier, Viollet, Lefebvre.

Les boches ont envoyé une vingtaine d'obus sur Lataule et ses abords, encore beaucoup de blessés. En voyant la quantité de blessés que l'on trouve chez nous et en tenant compte du nombre de coups de canon tiré on se demande ce qu'il doit y avoir de casse chez les boches.

2 avril 1918 – Nous sommes partis ce matin à la recherche de l'officier de détails qui était à la ferme de Garenne. Il a déménagé et se trouve dans un bois entre S^t Maur et Gournay mais je n'ai jamais pu mettre la main dessus.

Rentrés pour déjeuner nous sommes repartis à 2 heures, nous avons retrouvé la voiture et j'ai rapporté le nécessaire. En arrivant dans le bois de Lataule, j'apprends que la division était relevée et que les cuisines partaient à 2 heures du matin pour aller cantonner à la ferme de Bellevue sur la route d'Estrées St Denis. Je suis descendu à Cuvilly voir le Capitaine et me suis couché à 22^h .

3 avril 1918 – Nous sommes partis à 2 heures du matin non pour aller à Bellevue mais bien à Gournay s/ Aroude où nous sommes arrivés à 5 heures. La C^{ie} est venue nous rejoindre à 8 heures et nous avons passé la journée tranquille.

Un avion boche volant dans les nuages a réussi à s'approcher de la saucisse qui se trouvait à coté de nous et l'a descendue. Le même avion en a démoli une deuxième quelque temps après. Quelques coups de canon en avant de Gournay.

4 avril 1918 – Les 9^e et 11^e C^{ies} partent cantonner à St Maur à la disposition du P. A. D./38, la 10^e reste provisoirement à Gournay.

A 2^h on donne l'ordre d'aller cantonner à Moyenneville,

départ 3^h30. Nous n'avons pas fait 100 m que nous retournons et occupons à nouveau nos cantonnements de Gournay.

1 obus sur Gournay et quelques uns à proximité, nuit tranquille.

5 avril 1918 – Matinée et soirée calmes.

6 avril 1918 – La Cie doit aller effectuer des travaux de 2^e position entre la ferme du moulin de Lataule et Cuvilly. Les hommes sont partis à midi mais comme il leur a fallu attendre les outils, ils ne sont rentrés qu'à 1^h30 .

7 avril 1918 – Un autre groupe est parti ce matin à 3^h ½ et n'est rentré qu'à 13 heures.

8 avril 1918 – 50 hommes partent à nouveau ce matin à 4 heures. Le reste de la C^{ie} doit partir à 8 heures et aller cantonner à la ferme Beauchemont, 3 Km de Mery. Cantonnement infect, pas de place et il y a au moins 600 hommes dans la ferme. Je suis resté à Gournay avec le cap^{al} Fournier et un homme. Ruche qui revient de la ferme me dit que nous ne connaissons pas notre bonheur d'avoir pu rester. Temps exécrable, froid et pluvieux.

9 avril 1918 – La Cie est partie et la journée s'est passée tranquille.

Le soir, vers 7 heures, l'ordre est arrivé au B^{on} de se tenir prêt à partir le lendemain vers 7 heures. Comme il n'y avait personne pour prévenir la C^{ie}, je suis allé moi-même à la ferme. Parti à 7 heures, je suis arrivé à 8^h45 après bien des déboires et des courses à travers champs. Pour revenir, pendant un moment je me suis guidé aux étoiles, mais ensuite le brouillard étant devenu tellement dense, je n'ai pu marcher qu'à l'aveuglette. Après un temps assez long, ayant entendu une horloge, je me suis dirigé de ce coté et j'étais arrivé à Wacquemoulin! Il me restait 9 Km pour gagner Gournay où je suis arrivé à minuit 15. Je n'ai pour ainsi dire pas pu dormir de la nuit car il a fallu ensuite que Ruche aille à la Cie pour lui donner des instructions. Il est parti à 1^h30 et il avait pour les retrouver 12 Km à faire au minimum.

10 avril 1918 – Nous avons quitté Gournay à 8h30 pour nous rendre à Bazicourt. Comme il est interdit de passer sur la grande route d'Estrée S^t Denis nous sommes passés par Neufry, Moyenneville, Beaupuits, Grandville aux Bois, Rouvillers, Traine, Treuse, Blincourt, S^t Martin Longueux et Bazicourt.

Cantonnements moyens, assez mal installés, mais nous avons l'intuition que ce n'est pas pour longtemps.

J'étais bien fatigué en arrivant, car en comptant le chemin de la ferme, j'avais fait au moins 45 Km sans repos.

Thierry MONDAN (A 2119)

A suivre

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	Promere at le e 110 and 116' a classica l'aire dia
	la 11 m C' et la C.M.3, ont été employées par l'aéronautique
00	la Vim Ormee à l'installation de Comps d'aviation
26 mars	In execution d'un Ordre recu de la 38 me A.I. le Be
	est embarque en autos et quitte Damery à 17 heures - Les
2.4	equipages font monvement par voie de terre
27 mars	Le Bator de barque dans la matinée près de la rout
	Nata N: 17 à 4 th 0 environ de Ressous-sur-Matz; il va can
	tormer à Mery, 6 mm plus à l'ouest du point de débarquem
28 mars	Suivant ordre recu de la 38 m D. I. le Bat = quitt
	Mery à 12 30 et se rend à Jorel, 6 km N. E. de Mery;
	s'installe dans les baraques - Sendant la mit, il ravitais
	en vivres, la 76 me Brigade qui est en ligne : aucun accident
29 mars	Gendant la mit, le Baton ravitaille, en munition
	- la 46 me Brigade : aucun accident
30 mars	Vers 7 445, le Baton évacue les baraques qui sous
	bombardées, et se porte dans l'ayenne du Château de
* la C'M" prend	Sorel; il y sejourne jusqu'à 12 heures environ et reco
position à l'estet à l'ouest	
de l'avenue de sorelan	Vers 8 heures, quelques hommes de la 10m Cr; sont bles
de l'avenue de sorel au nord de la Cote 46, prête à battre les debouches de la route	
Manonale et du Hamean	aux cuisines - De 8 heures à 14 heures, les C'és fout t
de sorel.	ravitaillement en munitions sur la ligne des
	tircuilleurs! plusieurs blesses à la grue et à la 10 me C?
31 mars	Fendant la mit, le Bat " navityelle en munitions la 76 " Brigade! " un te est est est en 11 " C"
	76 " Brigade : 1 tue et & Hessés à la 11 " C"
1 avril	Kairtaillement en munitiones de la 76 mm Brigade en la
	5 blesses à la 10 m C !
2 avril	Oucune corvee de ravitaillement - Le Bataillon récup
	et dirige sur l'Intendance les bestieux abandonnés dans le
	nomine d'Oranillans et de Sarel
(2) plusieurs group	brouges ravitailless,

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
3 owif	Suivant Ordre recu de la 88 m II. le Bataillon
_ o civici	quitte Cuvilly, par fractions isolees, à partir de 7 heurs,
	el va stationner à Gournay 7 Aronde : il y est précédé p
	le E. R. et le E. C. qui avaient rejoint le Bataillon le
	29 au soir et cantonnaient depuis lors à La Caule
4 Avril	In execution d'un Ordre du General Com'le
	18mi C. a., deux C'i du Boit 11me et gue) sont mises
	à la disposition du general Com! l'Artillerie du 18. C.
	elles quittent Guo Governay à 15 "et vout cantonner à Sille
	Le C. R. du Bat " va cantonner à Moyenneville
5 Avril	Suivant Ordre du Général Com : le 18 mg C. Ol.
	la C' disponible du Baton (10 m C') est mise à la dis
	position du génie du 18 m C. a. pour travailler à l'ét
	· Chissement du 2 mes position aux environs de la ferme
	Maket entre Mery et Cavilly; la C'i restera cantonna
0	a Gownay
7 avril	In execution d'un Ordre du 18 " C. A., 50 houme encadre's de la C. M., vont cantonner à la forme
	d'Arquiry, 8th a l'est d'Estrées T'Denis, pour être
	employe's a la fabrication de piquets et de rondins
8 owrif	In execution d'un ordre du 18 me C. O., la some C
8 (0,000)	employée à l'établissement d'une deuxième position en
	arrière de Cuvilly, va cantonner à la ferme de Bauche
	montà 2 mi sud de Mery
g avril	M. le "Lieut: Canton, du 3 me Bate" d'Afriq
	verse au Bataillon pay Decision Ministerielle V. 57.67
	du le avril 1918, se présente au Bataillon: il est affecté à la g.
10 avril	In execution de l'Ordre General de Mouvemen
	de la 38 m D. I., l'Etat-Major du Bataillon, la S. H. h

Photo Ministère de la Défense

Ces photographies sont extraites du site 'Mémoire des Hommes' où il est maintenant possible de consulter les JMO - Journaux de Marche et d'Opérations - de tous les régiments au jour le jour. Ici, il s'agit d'extraits du JMO du 3° Bataillon du 74° Régiment d'Infanterie Territoriale dont faisait parti mon arrière-grand-père. Ces JMO racontent la même chose que mon a-g-p sauf qu'ils reproduisent la froideur des ordres alors que ses notes reproduisent le vécu des hommes sur le terrain. Son bataillon comprenait trois C^{ies} plus une C^{ie} mitrailleuse.

Pour accéder au site voici le lien :

http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/spip.php?rubrique16

- * choisir journaux des unités
- * présentation
- * recherche dans les inventaires (à gauche)
- * puis choisir armée de terre, aéronautique militaire ou marine

HISTOIRES DU TEMPS PASSÉ...

Marie Engène (dit Adolphe) GOUBAULT 1853 (Troyer) - 1933 (Saint-André-les-Vergers) Souvenirs de jeunesse des années 1860-1871

Avant-propos, par Georges Henri MENUEL (A 624) Suite des Souvenirs écrits par mon arrière-grand-père (cf. Bulletin n° 50).

Nous sommes à la mi-janvier 1863. Après l'inhumation de sa mère au cimetière St-Jacques à Troyes, Marie Eugène GOUBAULT, 10 ans, est recueilli par ses grands-parents maternels, Gaspard RAVINET, 65 ans, manouvrier à Verrières et Françoise JEANNARD. (Ses grands-parents paternels sont tous deux décédés en 1822 à 40 ans).

Deux semaines plus tard, le 31 janvier 1863, Marie Eugène accompagne son grand-père à Troyes, celui-ci pris de malaise décède quelques heures après leur arrivée.

Courant février c'est le départ pour St-André, rue de la Mission chez son tuteur, un cousin germain par alliance : Pierre Théodore HENRY, 24 ans, jardinier marié en 1860 à Madeleine Célina NERAT, fille de Nicolas et de Marie Savine GOUBAULT (tante paternelle de Marie Eugène). Il y restera quatre ans et huit mois... c'est là que le jeune garçon aura son prénom usuel « Marie » changé en celui de « Adolphe ».

Chapitre II

- La mort de grand-père Gaspard

Aussitôt après l'inhumation, nous revînmes chez nous accompagnés de ma grand-mère et de plusieurs parents. Je n'ai nullement besoin d'expliquer la tristesse qu'il y régnait. On s'occupa de remettre un peu d'ordre dans la chambre que notre pauvre mère venait de quitter car on sait le désordre et l'oubli de ces journées-là. Ma grand-mère me grondait et me faisait la morale parce que je ne voulais pas entrer au Petit-St-Nicolas.

Je partis le soir même avec elle à Verrières, petit village à 12 km de Troyes, pays natal de ma mère. Je suis resté chez ma grand-mère à peu près six semaines. Pendant ce temps, j'allais à l'école à Verrières où je trouvais un grand changement avec l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes de Troyes.

A cette époque, encore dans nos campagnes, on portait l'hiver chacun sa bûche de bois chaque matin. Cette bûche ne faisait pas toujours plaisir à ma grand-mère car chaque fois, elle avait le soin de me la choisir et me la préparait pour m'en aller à l'école. Je lui disais souvent que je préférais la choisir moi-même car elle me la donnait trop petite, c'était peut-être pour que ça ne me fatigue pas à l'emporter. Malgré cette prévoyance je n'étais pas toujours content, car à l'école c'était à celui qui apporterait la plus grosse pour avoir le droit de se chauffer plus longtemps. Celui qui en apportait une petite, comme moi, n'avait pas toujours le droit de rester auprès du poêle.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis la mort de ma mère, c'était le 31 janvier 1863, j'allais à Troyes avec mon grand-père. Ce jour-là on devait vendre le mobilier de chez nous, ce qui obligeait mon grand-père d'aller à Troyes. Il était malade depuis longtemps.

Nous partîmes d'assez bon matin pour faire la route à pied. Il se trouva bien vite fatigué et se vit bientôt dans l'impossibilité d'aller plus loin. Nous étions à moitié chemin ; nous continuâmes à marcher très lentement. Arrivés à un petit village voisin nommé St-Julien, je conseillais à mon grand-père de nous arrêter chez un marchand de vin pour nous reposer et y prendre quelque chose. Il ne voulu pas parce que nous avions été trop de temps en route et il craignait que nous arrivions trop tard « chez nous » à Troyes et que peut-être tout soit fini.

Nous étions près de Troyes et malgré son courage nous fûmes obligés de nous arrêter à un petit hameau que l'on appelle La Moline. Là, nous entrâmes chez un marchand de vin où il prit un petit verre de liqueur (dont le nom m'échappe). Nous sommes restés là environ quinze minutes et nous continuâmes notre route.

Arrivés chez nous (20 rue Hennequin) on avait déjà commencé à déménager les meubles. Mon grand-père me dit : « Tu vois bien ce que je te disais, que nous arriverions en retard! », il se sentit plus mal et ne put rester plus longtemps là. Nous connaissions particulièrement un épicier qui demeurait tout à côté de chez nous et j'y conduisis mon grand-père où on lui fit prendre quelque chose.

Il y avait environ une heure et demie que nous étions là quand ma tante Aurélie vint près de nous et aussitôt le fit conduire chez elle (23 rue des Tauxelles). Elle envoya chercher son mari à son travail (Prosper ARNOUX, charretier-meunier), ce jour-là il se trouvait très occupé, c'était le jour de marché. On fit appeler immédiatement un médecin et ma tante me fit repartir aussitôt à Verrières pour prévenir ma grand-mère.

Elle fut bien surprise de me voir revenir sans mon grand-père, elle prévint mon oncle Nicolas (RAVINET, garde-champêtre à Verrières) de ce qu'il était arrivé et aussitôt il se procura un cheval et une voiture pour aller rechercher mon grand-père. Mais, sans doute que son état ne le permettait pas car mon oncle revint la nuit à une heure très avancée.

J'étais resté avec ma tante, car mon oncle était tout nouvellement marié (à Célestine Angéline DOMEY en 1862). Mon oncle nous dit que mon grand-père se trouvait

très mal. Je ne sais quelles occupations avait cette nuit-là mon oncle, il fut presque toute la nuit occupé chez mon grand-père. Je pensais en moi-même que dans l'intérêt de ses frères et sœurs, il cherchait à voir comment étaient les affaires de mon grand-père, car pendant ces moments-là il faut « voir à tout ».

Mon grand-père mourut le lendemain (inexact, il est mort le jour même du 31 janvier à 14 heures). Je l'avais quitté pour ne plus le revoir. Peu de temps après, on me dit que j'allais avoir un tuteur et que j'irais vivre chez lui. Effectivement, quelques jours après, on faisait l'inventaire du mobilier et là, je vis pour la première fois mon tuteur. Je restai encore quelques jours à Verrières et le 23 février 1863, ma grand-mère me conduisit chez mon tuteur qui demeurait à St-André, village situé sur la rive droite de Troyes, à 2 km.

- Mes années chez mon tuteur

La première année que je fus chez lui il m'envoya en classe, mais au printemps de l'année suivante (1864) il me fit travailler. Quelques fois, la matinée, j'allais à l'école et l'après-midi je restais à travailler. Je cueillais l'herbe pour les bestiaux, binais des plants de petits arbres, sombrais les vignes, sarclais dans les jardins, enfin une foule de petits ouvrages de ce genre, surtout à cause de son métier de jardinier pépiniériste.

Le soir, après dîner, je ne restais jamais sans rien faire. L'hiver, c'était à trier les petits oignons, les échalotes, à écosser des pois, des haricots. Quand ces petits ouvrages tiraient à leur fin, il me faisait de temps à autre faire la lecture. Il était toujours très sévère à mon égard, je ne sais même pas si sévère était le vrai mot. Il était très dur pour moi, rien que son regard me rendait craintif. Il me parlait toujours avec des paroles très rudes et en me maltraitant.

Combien de fois ai-je eut le cœur plutôt disposé à pleurer qu'à être gai! Je le blâmais de m'avoir pris chez lui pour me rudoyer pareillement. Pourquoi garder un enfant chez soi qui ne vous appartient pas? Je comprends que ça ne fait pas toujours plaisir d'avoir chez soi un enfant des autres mais s'il avait accepté la tutelle, c'était bien volontairement et ce n'était pas une raison de me maltraiter! Je n'en étais pas la cause, cela me faisait beaucoup penser à ma mère et souvent, à la moindre parole, je me mettais à pleurer en regrettant ma pauvre mère. J'avais plus de caractère qu'il ne le pensait, car tout jeune que j'étais, ça me faisait bien de la peine de me voir à leur charge. Mais, j'étais bien obligé d'entendre tout et de ne rien dire, bon ou mauvais traitement.

La femme de mon tuteur, qui était ma cousine germaine, était au commencement assez bonne pour moi et plus d'une fois prenait ma cause. Mais, bientôt, elle vint à avoir un enfant (Adrien Isidore HENRY, né en 1864) et elle devint encore moins bonne que lui, elle ne me regardait plus, j'étais devenu tout à fait sa petite bonne d'enfant.

Il y avait aussi sa mère (Marie Savine GOUBAULT, veuve de Nicolas NERAT et en secondes noces de Nicolas Sixte CLOQUEMAIN) qui était ma tante et sœur de mon père. Elle était presque toujours à la maison, mais elle demeurait indépendamment d'eux. Elle fut, je dois le dire, toujours bonne pour moi. Elle était comme bien d'autres mères, toujours à se mêler du ménage de sa fille, ce qui occasionnait souvent des querelles avec mon tuteur.

Il arrivait maintes fois que la femme de mon tuteur me fasse rester à la maison pour garder le petit et l'aider à faire l'ouvrage de l'intérieur de la maison. Mais, presque toujours, quand mon tuteur rentrait il me questionnait sur ce que j'avais fait. Il lui semblait que je restais là pour ne rien faire. Il préférait m'emmener travailler avec lui, là au moins il était sûr de ce que je faisais. Je le craignais tellement que

souvent, étant avec lui, j'étais comme abruti. Je n'osais pas, la plupart du temps, tourner la tête d'un coté ou d'un autre, j'étais presque à me gêner de prendre ma respiration de peur d'éveiller son attention sur moi. Je me trouvais heureux quand il venait quelqu'un chez lui, il me semblait que j'étais sauvegardé et qu'il n'osait pas autant me maltraiter.

Lorsque j'allais à l'école, je ne restais jamais à jouer avec les enfants de mon âge, il fallait que je rentre aussitôt l'école finie, que j'ai le cœur content ou non, il fallait rentrer et aussitôt me remettre à quelque occupation.

Le dimanche c'était de même. J'ai bien des fois ambitionné la joie des autres enfants de mon âge, car eux rentraient gais et contents près de leur maman. Ils se réunissaient à plusieurs camarades et terminaient en jouant le reste de la journée. Tous ces petits moments de récréation dont j'étais privé me donnait à songer combien il est bon d'avoir sa mère.

La femme de mon tuteur me tenait d'une façon insensée. J'étais tout à fait négligé, toujours sale, le plus souvent avec des effets déchirés. Ma tante Savine, sa mère, lui disait très souvent que c'était honteux de me laisser aller aussi malproprement que cela. Je laisse à penser ce que j'endurais et toute la peine que cela me faisait, je n'étais âgé que de onze ou douze ans.

Un déjeuner important....

En mars 1866, mon frère Gustave vint pour « tirer au sort » à Troyes (domestique à Paris, aîné d'orphelin, il est ajourné); mon oncle RAVINET de Paris (Placide RAVINET, pâtissier) était avec lui. Ils vinrent chez mon tuteur et aussi faire sa connaissance. Le lendemain, je suis allé avec eux déjeuner chez notre cousin RAVINET qui était restaurateur à Troyes (Jacques Félix RAVINET, 18 rue de Croncels, de nos jours 50 rue de Turenne) et chez qui ils étaient invités. Pendant le déjeuner, on vint à parler de moi et de ce que je pensais faire et, comme mon idée n'était pas de rester chez mon tuteur, je dis que je voudrais bien apprendre un « état » si bien que mon cousin RAVINET dit qu'il fallait que j'attende encore quelques temps et qu'aussitôt que l'apprenti qu'il avait (Ernest GRADOS, 13 ans et demi) aurait fini son temps, il me prendrait. Ce fut convenu avec mon oncle et mon frère, ça me plaisait beaucoup. Le chef de cuisine (Alfred BUTAT, 24 ans) était aussi cousin avec nous, alors on prit le café tous ensemble et le chef dit que j'apprendrais bien à travailler car il aurait soin de moi. Je n'ai pas besoin de dire maintenant qu'à partir de ce jour-là, je n'avais plus ni goût ni courage de rester chez mon tuteur, j'aurais voulu que ce soit le lendemain. Je ne faisais plus que rêver à cela, c'était désormais ma seule et unique pensée.

Le soir du déjeuner chez mon cousin RAVINET j'appréhendais de rentrer chez mon tuteur. Quand je fus de retour, mon tuteur me questionna sur ce qu'on avait dit de moi, il se doutait probablement de quelque chose. Je lui dis que l'on m'avait conseillé de rester chez lui parce que j'y étais très bien et qu'il me montrait à travailler. Voyant qu'il prévoyait cela, je me tins sur mes gardes mais il s'aperçut que je ne lui disais pas la vérité. Il s'aperçut de mon découragement de jour en jour, je finis tout de même par lui dire que je désirais apprendre un « état » parce que je serais mieux qu'à travailler la terre chez les autres.

Mon tuteur me reprocha souvent qu'à partir du jour où j'étais sorti avec mon frère et mon oncle, j'avais mis beaucoup de mauvaise volonté chez lui et que je travaillais avec une nonchalance absolue. Je lui soutenais le contraire, mais j'avoue qu'il avait raison. Il disait que mon idée fixe était d'entrer en apprentissage pour sortir de chez lui. Cependant, si ce n'était que pour mon tuteur, je pouvais peut-être rester avec eux, car plus je grandissais, plus il m'encourageait à travailler avec lui, et bien des fois, il me

parlait comme un père et cherchait à me faire comprendre le raisonnement de ses conseils. Etait-ce parce qu'il voyait que je partirais bientôt de chez lui et qu'il ne voulait pas que j'emporte de mauvais souvenirs?

Un mystérieux demi-frère

J'appelais toujours mon tuteur « mon oncle », c'était une habitude qu'il m'avait fait prendre en arrivant chez lui et que j'ai conservée jusqu'à maintenant. Sa femme, que j'appelais «ma tante » m'était très indifférente, je supportais bien des querelles qui, certainement, n'auraient pas dû m'être attribuées.

Elle allait à Troyes tous les matins pour y vendre le lait de ses vaches, comme font du reste tous les habitants de St-André. Tous les matins vers 7 ou 8 heures, on voit toutes les femmes avec un grand pot de lait sur leur tête et un à la main, chacune allant faire son petit commerce de lait à la ville, si bien que ma tante y retournait souvent plusieurs fois dans la journée, de sorte qu'elle m'occupait à son ménage et à garder son petit. Mon oncle ne savait rien de tout cela, il ne s'apercevait pas si sa femme était sortie plus que d'ordinaire, ni si elle était retournée à la ville. De cette manière, c'était moi qui passais pour n'avoir rien fait et pendant le temps que je faisais l'ouvrage de ma tante, elle faisait ses petites courses, ses allées et venues et tout se trouvait caché ainsi.

Ma tante me disait du mal de ma mère, voici comment. Lorsque ma mère s'est mariée avec mon père, lui était veuf (de Françoise JACQUART) avec un enfant (Pierre Toussaint GÓUBAULT né à Buchères en 1843). Son enfant étant très jeune, il avait été chez ma tante Savine (il y est recensé en 1851, puis aucune trace...) de la même manière que moi chez mon tuteur. Ma tante était toujours à me raconter que ma mère avait un très mauvais cœur et qu'elle était méchante car elle ne regardait pas cet enfant-là. Je ne pouvais dire ni oui ni non puisque je n'ai jamais connu ce garçon et je ne sais encore si c'est vrai. Tout ce que je savais, c'est que ma mère fut toujours très bonne pour nous, comme je l'ai montré plus haut.

Je laisse à penser si ces choses-là me regardaient et si c'était à moi à me faire connaître tous ces reproches que je n'ai jamais crus! J'aimais trop ma mère et j'aime encore trop son souvenir pour croire à de pareilles calomnies. Il y a des gens qui ne se plaisent qu'à médire des autres pour se faire remarquer et se donner à eux-mêmes l'estime de ceux qui veulent bien les croire.

Un jour, j'étais en train de travailler, si je me souviens bien, tout à fait dans le bas du jardin de mon tuteur, j'arrachais des petits oignons quand ma tante Savine vint près de moi. Je ne savais trop ce qu'elle venait me dire car elle fut un peu de temps à dissiper son embarras. Enfin, s'expliquant de plus en plus clairement, elle finit par me dire que je devrais partir de chez sa fille puisque j'étais la cause du désaccord dans leur ménage. Je fius très étonné de son observation et je me demandais en quoi je pouvais contribuer à leur désaccord. J'étais tout décidé à partir mais elle m'objecta aussitôt qu'il me fallait encore attendre parce qu'il ne fallait pas que l'on sache que c'était elle qui me conseillait de m'en aller. Puis, elle me dit que lorsque je serais parti de chez eux, si j'avais besoin de quelque chose je n'aurais qu'à lui dire.

Toutes ces promesses-là, c'était très bien, je ne disais rien et je réfléchissais qu'il n'était pas encore temps de partir. D'après ce que l'on m'avait dit chez mon cousin RAVINET, il fallait attendre. Après que ma tante Savine m'eut parlé ainsi, je continuai mon travail sans rien dire et elle s'en retourna chez elle. Quand je fus seul, je me mis à réfléchir à cela, car malgré le contentement et l'espoir que j'avais d'en partir bientôt, je n'en étais pas moins ennuyé. Je pensais que le moment n'était pas venu pour que je

puisse entrer en apprentissage. Je me repassais toutes ces choses-là dans ma tête, il y avait déjà un moment que je réfléchissais quand j'aperçus mon tuteur. Il regardait mon « inaction » et je l'entendais gronder de loin en me traitant de fainéant et de mange pain-perdu. Aussitôt je m'étais remis à travailler en entendant tout, mais ne disant mot. Les larmes me roulaient dans les yeux et cela ne faisait qu'exciter mes pensées et me décourageait tout à fait.

Le 7è arbre du cimetière St-Jacques

On m'envoyait régulièrement le dimanche à la messe et aux vêpres, comme je l'ai dit je rentrais aussitôt. Je replaçais mes effets et surtout on oubliait jamais de me renouveler d'en avoir soin à seule fin que l'on ne soit pas obligé de m'en acheter aussi souvent, bien que ce fut la première fois depuis trois ans que l'on m'en ai acheté. Je rentrais à la maison bien tranquillement et souvent loin d'être content de quitter mes petits camarades qui gaiement jouaient entre eux d'une chose et d'autre, tandis que moi, il fallait que j'aille préparer et faire cuire « l'amble » des vaches (décoction d'herbes et de son), jeter le fourrage en bas du grenier, porter de l'eau suffisamment pour l'écurie, enfin préparer tout pour que ma tante n'ait plus qu'à traire ses vaches.

Je me souviens que le 1^{er} novembre 1866, jour de la Toussaint et malheureusement trop remarquable pour moi, j'allais aux vêpres et je ne tenais pas du tout à y aller, je dis à un de mes camarades que si il voulait nous n'irions pas aux vêpres et que nous irions visiter les cimetières en ville. Il ne demandait que d'aller courir et me répondit que oui, comme il était encore de bonne heure, nous avions le temps d'aller au cimetière St-Jacques car c'était le plus éloigné. Je dis à mon camarade que nous avions assez de temps pour y aller et revenir visiter les autres après.

Arrivés au cimetière, je me guidais sur le 7^e arbre, plein d'espoir de reconnaître la place où ma mère avait été enterrée. Mon ami s'arrêtait à plusieurs endroits pour regarder les tombes tandis que moi je continuais mon chemin où j'apercevais bientôt le 7^e arbre qui était la seule remarque sur laquelle je comptais pour m'arrêter. Je croyais retrouver la tombe de ma mère encore bombée comme les premiers jours où ma mère y avait été déposée. Je croyais voir la petite butte de terre que les fossoyeurs arrondissent quand ils ont terminé de remplir les fosses. Mais non, il n'y avait plus rien, il ne restait aucune trace, la fosse était affaissée, on ne pouvait même pas distinguer si quelque temps auparavant il y avait eu une fosse creusée à cet endroit.

C'était comme un champ depuis longtemps en friches, l'herbe y était grande. Tout près de là, il y avait aussi une fosse dont la terre était encore fraîche. A cet instant, je pensais que peut-être elle avait été creusée juste à la même place où était ma mère, ou qu'elle était la plus proche de ses restes. Je ne sais d'où viennent toutes ces pensées qui vous accablent pendant ces moments-là, et il me venait à l'idée de chercher à cet endroit si je trouverais un objet quelconque ayant appartenu à ma mère.

Tout près de là, à droite, il y avait une tombe en pierre sur laquelle une inscription était gravée en lettres dorées. Je la cite parce qu'elle était la plus rapprochée et presque seule près de l'endroit où était ma mère. Je me mis à regarder entre la dalle qui recouvre la terre, je vis plusieurs ossements qui avaient sans doute été rangés là quelques jours avant. Ayant les yeux fixés sur ces ossements, il me semblait que quelques uns avaient appartenus à ma mère. J'aurais voulu être assuré qu'un de ces débris était un reste d'elle car je l'aurais ramassé pour le garder en gage de mes plus précieux souvenirs.

Mon ami, qui s'était un peu éloigné de moi, me regardait de temps à autre pour ne pas me perdre de vue. Il

savait ce qui m'avait attiré dans ce cimetière et aussitôt qu'il vit que je quittais cet endroit en me dirigeant vers la sortie, il vint à moi d'un pas précipité, me fixa d'un regard tout particulier et me demanda empreint de tristesse qui trahissait ses pensées si je voulais que nous allions nous promener autre part, je lui répondis que non car il fallait que je rentre pour que ma tante ne s'aperçoive pas que j'étais allé en ville et qu'ils ne soient pas rentrés avant moi.

Nous quittâmes le cimetière et nous repartîmes immédiatement. Tout en voulant rentrer d'assez bonne heure, je suis rentré plus tard que d'habitude. Mon tuteur et ma tante étaient sortis aussi ce jour-là. Quand ils rentrèrent, ils comptaient comme toujours sur moi et au lieu de trouver tout prêt, rien ne l'était. Ils croyaient me trouver là, ils m'appelaient partout, mais personne ne répondait. Je laisse à penser ce que l'on disait après moi... Ils ne songeaient pas que moi aussi j'avais un devoir à remplir ce jour-là.

Au moment où je suis rentré personne ne me vit, ils parlaient fort dans l'écurie. Je me dépêchai à me déshabiller et de vivement reprendre mes effets de travail. Je fus bientôt là, mais tout en étant prêt j'avais peur de me faire entendre car je savais à l'avance ce qui m'attendait. J'écoutais de loin mon tuteur qui grondait après moi avant qu'il ne m'ait vu. Enfin, quand je les vis sortir de l'écurie, je partis vivement à mon ouvrage faisant le pressé et celui qui n'avait rien entendu. Mais mon tuteur ne perdit pas de temps pour me questionner et savoir d'où je venais. S'il n'y avait eu qu'en parole ce n'aurait été que demi-mal, mais il ne se gênait pas du tout pour me tirer les oreilles et me flanquer sa botte au derrière.

Je pensais à mon camarade que je venais de quitter et qui allait, sans qu'on ne lui dise un seul mot, retourner auprès de ses père et mère le cœur gai comme au moment où nous venions de nous quitter, alors que moi, après avoir été bien maltraité et après avoir fini mon ouvrage, je préférais rester à pleurer dehors ou dans un coin que d'aller près d'eux et de ne pas oser lever les yeux. J'aimais mieux me passer de dîner.

La lettre confisquée

Depuis longtemps je n'allais plus en classe. Un jour, je dis à ma tante que c'était bien malheureux de perdre ses parents si jeune et d'être obligé d'aller chez les autres, car mon tuteur ne s'occupait guère si plus tard je ne saurais ni lire ni écrire. Je lui disais cela dans l'intention qu'elle le dise à mon tuteur car moi je n'aurais pas osé lui dire. J'avais réussi, et quelques temps après on m'envoya à l'école du soir. Malheureusement je n'eus pas la faculté d'y aller longtemps, ce qui m'empêcha d'acquérir de l'instruction. Je ne suis allé à l'école du soir que l'hiver 1866 à 1867. A cette époque mon découragement chez mon tuteur devenait insupportable.

J'eus l'idée un jour d'écrire à mon oncle RAVINET de Paris pour lui dire que je voulais partir de chez mon tuteur. C'était un matin, je me voyais seul, alors je me mis à griffonner sur une feuille de papier que je m'étais procurée quelques jours avant. Je renouvelais à mon oncle ce qu'il avait été convenu quelques temps avant. Je lui disais que si je n'entrais pas chez le cousin RAVINET, que l'on me le dise, je me procurerais alors une place ailleurs. Pour comble de malheur, ma lettre était presque terminée, que je me trouve surpris par mon tuteur. On peut penser quel était mon embarras! Je n'eus pas le temps de cacher ma lettre qu'il avait déjà vu ce que je faisais. Cependant, je n'avais pas manqué de précaution, je m'étais mis par terre pour écrire et j'avais à côté de moi un mauvais tablier dont on se servait à l'écurie. Je l'avais pris au cas où je serais surpris pour le jeter sur ma lettre. Je me figurais que ce tablier, étant jeté négligemment, il n'attirerait pas l'attention. Tout fut inutile car mon tuteur avait tout vu avant que je n'ai pu me servir du tablier. Je ne peux pas expliquer mon trouble en voyant ma lettre entre ses mains. Je savais ce que je faisais et mon visage se colora en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Je pensais à l'orage qui allait éclater. « Cela ne se passera pas comme ça! » disait mon tuteur. En entendant cela, je maudissais ma trop peu chanceuse lettre, car elle me coûta bien des ennuis et me fit pleurer plus d'une fois. D'après ma lettre mon tuteur su tout ce que je voulais faire, car elle était l'itinéraire de mes petits projet.

Le jour de l'an était proche, mais j'étais tellement rudoyé que je ne voulu pas me soumettre au respect de leur présenter mes souhaits de nouvel an. Mon tuteur me disait qu'il y avait probablement quelqu'un qui me donnait des conseils pour que je sois devenu aussi mauvais sujet. Ils ne se rendaient pas compte que ce n'était que par leurs mauvais traitements que mon caractère s'était aigri pareillement. Ils me rendaient abruti et c'était à tel point que je ne pouvais plus avoir pour eux la moindre soumission. Tout ce qu'ils disaient et tout ce qu'ils me demandaient était pour moi insupportable. Je ne pouvais plus les « sentir ». Ils me semblaient tellement méchants que je ne faisais, la plupart du temps, pas attention à eux ni à ce qu'ils me disaient.

Je pris l'habitude, chaque fois que j'allais à Troyes, de passer devant chez mon cousin RAVINET de manière à voir quelqu'un du restaurant et d'attirer quelque peu leur attention sur moi. Souvent on me disait d'entrer mais je craignais d'y aller trop souvent et de les ennuyer. Il me semblait, lorsque l'on me voyait, qu'on s'occupait de moi et ça changeait ma position. Comme on le sait, un bonjour contente bien des fois un enfant.

Ma petite bourse...et ma blouse

L'hiver 1866 à 1867 j'ai travaillé avec mon tuteur. C'était à battre le blé, c'était la vente des arbres. Quand un client venait et que mon tuteur n'était pas là, je le conduisais à la pépinière puis je lui indiquais les prix. J'allais aussi avec mon tuteur pour arracher les arbres fruitiers ou forestiers et malgré le mal aux mains que j'avais, il fallait endurer et ne rien dire. J'avais les mains remplies de crevasses, mais on ne faisait pas attention s'il faisait froid ou s'il tombait de la pluie. J'oubliais tout ce mal devant les clients qui souvent en payant à mon tuteur me donnaient quelques sous de pourboire.

J'étais content de compter et recompter ma petite bourse aussitôt que j'avais un moment à moi. Il n'y a pas d'agrément sans ennui et c'est très vrai, car maintes fois ma tante profitait de cela pour me demander que je lui prête quelques sous de monnaie pour rendre à ses clients, car n'en ayant pas, elle était obligée de faire crédit. J'aurais bien préféré qu'elle ne m'en demande jamais car c'était moi qui lui faisais toujours crédit et elle ne me donnait jamais la pièce pour ma monnaie. Je n'osais lui réclamer et quand elle m'en demandait je n'osais pas lui dire que je n'en avais pas. Elle semblait savoir mieux que moi ce qu'il y avait dedans ma petite bourse. Il me semblait que je lui devais ce qu'elle m'empruntait! C'est pourquoi je n'osais pas lui en parler.

Je me souviens qu'à cette époque il y avait longtemps que ma tante devait m'acheter une blouse. Je lui renouvelais de temps en temps ma demande, elle me répondait qu'elle l'achèterait bientôt et d'autres fois me signifiait que je l'ennuyais et qu'avec moi il fallait toujours acheter ou qu'elle n'avait pas d'argent. Finalement, elle m'envoyait promener en me disant que c'était une charge que d'avoir les enfants des autres.

Un jour, j'étais allé à Troyes pour quelques commissions que l'on m'envoyait faire et voyant qu'il fallait toujours se quereller avec ma tante quand nous parlions de ma blouse, ce jour-là, j'eus le soin de «consulter » ma petite bourse pour m'assurer que j'avais

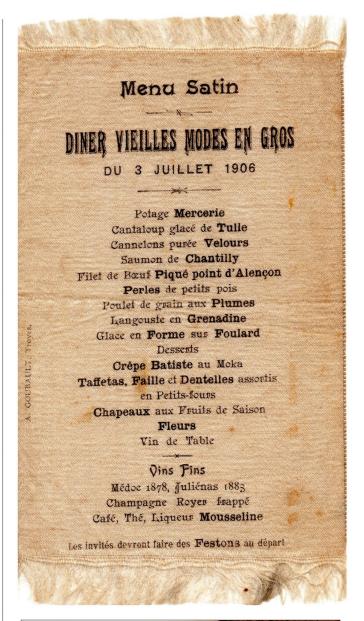
assez d'argent pour m'acheter une blouse. Ma petite « masse » s'élevait à 6 Fr 75. Je les pris sur moi et arrivé à Troyes, je suis allé dans deux ou trois magasins pour choisir ma blouse. Elle me coûta 5 Fr 50. Ma petite bourse n'était plus grosse que de 1 Fr 25, c'était tout ce que j'avais pu épargner en achetant ma blouse.

Lorsque je fus de retour, je dis à ma tante que je venais de rencontrer ma grand-mère en ville et qu'elle m'avait demandé si j'avais besoin de quelque chose, et que j'avais profité de cela pour lui dire qu'elle serait bien bonne de m'acheter une blouse, car j'en avais besoin. Ma tante fut bien contente de cela car c'était autant de moins à m'acheter. Elle dit aussi que ma grand-mère avait bien fait car c'était bien son tour de m'acheter quelque chose. Je me gardais bien de lui dire que c'était moi qui me l'avais achetée, car on m'aurait bien recommandé de faire encore des économies pour que plus tard je les donne à ma tante pour m'acheter des effets quand elle aurait voulu m'en acheter. Je me souviens bien encore d'une foule de petites choses que je payais avec les économies de mes petits pourboires, mais je me limiterais d'en citer davantage, je n'ai pas l'intention d'exagérer en rien ces faits.

A suivre...

Prochain chapitre: Mon apprentissage...

Georges-Henri Menuel (A 624)







Le clan de Bernard de Fontaine, devenu Bernard de Clairvaux avant d'être Saint Bernard, compte dans ses rangs André de Montbard, un oncle de ST BERNARD, qui faisait partie du groupe des «pauvres chevaliers du Christ''(les Templiers).

Ainsi des milliers de noms ont pu perdurer au cours des siècles sous la plume de généalogistes reconnus, et il ne faut pas sous estimer l'histoire de ces clans qui a permis que fut conservée la mémoire des noms et des événements.

Mais des millions de « petits », qui ont travaillé, lutté, souffert, il ne reste rien, ils n'existent plus. Ils ont disparu sans laisser aucune trace, pas même un nom ; parfois cependant un prénom (le seul qui compte, il est vrai, aux yeux de l'église), si des faits ou méfaits importants les concernent, comme celui du pauvre Jean qui devait 6 sous pour n'avoir pas monté la garde au château de Saint Lyé. Ils n'ont même pas eu d'existence sur un écrit.

Les généalogistes ont été bien utiles parfois aux Grands... pour une raison bien différente : les nobles comme on sait, étaient dispensés de payer la taille, mais le roi et les manants, pour augmenter le nombre des contribuables, en contestaient parfois la noblesse et cherchaient à débusquer les faux nobles : le spécialiste se révélait alors indispensable : ainsi on trouve souvent dans les actes : «maintenu dans sa noblesse par les Etats de Bourgogne (ou de Champagne etc.)»

Ils ne résistaient pas toujours à l'appel de riches bourgeois qui voulaient se constituer une parenté glorieuse et ainsi sont nées des généalogies de complaisance. Ces choses-là, bien sûr, seraient impensables de nos jours...

La conclusion est simple : si vous cherchez un ancêtre avant les années 1500 vous avez peu de chance de le trouver s'il n'est pas noble (au moins écuyer) serviteur dans une abbaye ou s'il n'a pas accompli une action ou une œuvre hors du commun

ET LA NOTRE

Celle qui nous intéresse ici est celle du commun

Elle a son origine dans la célèbre ordonnance de Villers Cotteret du 15 août 1534 qui marque le début de nos fameux registres paroissiaux en ordonnant aux curés de tenir un état des naissances de leur paroisse avec date, nom, prénom de l'enfant et des parents... et cela... en

Simple formalité administrative ? Non, certes, mais bien plutôt révolution sociale, puisque pour la première fois au monde les petits, les humbles, sans intérêt et exclus des clans, vont avoir une existence : leur nom va être écrit avec de la belle encre sur un registre conservé par le curé, dans son église, comme pour les Grands et cela pour des siècles et des siècles. Ils existent à jamais. Et Ils vont revivre le temps d'un éclair au gré de la consultation des livres et de la confection des arbres. L'importance sociale de ce texte

reste encore aujourd'hui largement sous

estimé.

Bien sûr, une telle révolution demande du temps, le roi est loin, mais son ordre arrive quand même : à Saint Jacques en 1535, à Saint Jean en 1539, en 1560 à Charmont et à Saint Lyé, en 1580 à Etrelles, où "Messire Edme Aveline curé prieur" -sans doute un lointain cousin - baptise Georges Aveline, fils de Médard et de Thienette sa femme (elle n'a droit qu'au prénom!), acte sur papier timbré! (petit papier à 3 sols), mais "registre" réduit à

4 feuillets.

Au fil des ans les choses se complètent et tendent vers un véritable état civil avec mariages et sépultures ; le concile de Trente (1545-1563) touche directement les curés par leur hiérarchie, et ce deuxième événement fondateur fort important est suivi par l'édit de Blois (Henri III) et le code Louis en 1667... Vers 1675 on trouve des collections pas trop lacunaires et parfois très lisibles, mais pendant longtemps encore, le curé écrit : « les mariés ont déclaré ne savoir écrire, de ce interpellés conformément au concile de Trente » (qui demandait les signatures)... et d'autre part, les rappels à l'ordre successifs jusque vers 1736, montrent bien qu'ils étaient au début peu suivis d'effet, et peu appréciés par les curés qui ont longtemps traîné les pieds avant de se décider à rédiger les actes qu'on leur demandait. (en double exemplaire bientôt!)

Ces documents (les célèbres registres paroissiaux) vont permettre d'établir la généalogie que nous pratiquons, mais il faudra encore 4 siècles pour qu'elle soit accessible couramment au commun des mortels, et pratiquée seulement par les notaires lors des successions un peu compliquées, (même pour quelques champs), et par ceux qui recherchent une parenté originale : ils risquent de découvrir, comme un de nos amis, un amiral et un bagnard.

La recherche est parfois entreprise par intérêt ou dévotion à la famille : constituer son arbre d'ancêtres, les replacer un par un à leur rang, les faire revivre un instant, compulser les registres qu'ils ont eux-mêmes touchés est toujours émouvant.

Mais le moteur principal est sans doute ailleurs : dans la curiosité, l'envie d'explorer le passé comme une terre inconnue où dorment des trésors et d'aller plus loin, toujours plus loin pour voir de nouveaux horizons, -de nouveaux parents- et connaître un peu de leur

Ces horizons ce sont les rencontres inattendues avec l'Histoire et il est fréquent d'y trouver un regain d'intérêt, en prenant conscience de la vie des hommes d'autrefois et des événements, bien oubliés, étudiés à l'école :

Plancy 1697 : aujourd'hui note le curé ; défilé et feu d'artifice en l'honneur de la paix universelle (Ryswick, Louis XIV régnant)

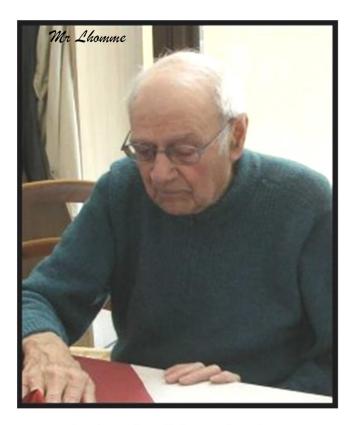
Etrelles 1703: cette année, on a vu une horrible comète. Elle présage sûrement bien des malheurs.

Montsaugeon (52) 28 juin 1570: un ancêtre «gouverneur pour le roi» assassiné sur l'ordre des Guise (guerres de religion)

Etrelles 1675: Toussaint Aveline signe d'une belle écriture, ferme et assurée et on découvre que dans cette paroisse et à cette époque il y eut sans cesse un maître d'école... dans tout le voisinage aussi (Longueville Bagneux...)comme on le voit en lisant la liste des collègues des environs qui assistent à la sépulture du recteur d'école.

Mais on s'aperçoit aussi que les femmes ne signent





presque jamais et cela en dit long sur leur vie.

Ainsi l'histoire locale, voire l'histoire de France deviennent ou redeviennent vivantes ; mais aussi, bien des métiers disparus échapperaient à notre connaissance (salpêtriers, collerons et autres compagnons de rivière...) s'ils ne venaient parfois égayer nos recherches

La sauvegarde du patrimoine est aussi à mettre au crédit de la généalogie car elle éveille pour qui a fait la moindre recherche, la conscience de ce que représentent pour nous ces témoins du passé: peut être l'idée se répandra qu'il ne faut pas allumer le feu *avec* les vieux registres, même si ce ne sont que des « vieilleries » méprisées, que les vieilles liasses des notaires, dans la maison qu'on vient d'acheter, ne méritent pas de finir à la «décharge municipale», peut être pouvons-nous espérer que, l'ignorance reculant, il y aura un peu plus de respect pour les vieux papiers.

Une association pourquoi faire?

Les anciens bien sûr, ne l'ont pas attendu pour commencer et Monsieur BERTHIER nous parlait parfois de cette époque bénie où les chercheurs pouvaient emprunter les registres pour les déchiffrer chez eux.

Mais le besoin apparaît très vite d'échanger des informations : où trouver des renseignements pour connaître les dates, les lieux, concernant la famille. Les ouvrages, les périodiques, qui pourraient être utiles, les gens qui pourraient m'aider à déchiffrer ces écritures impossibles. Ceux qui pourraient me traduire des textes en latin etc.

Dans une association on trouve tout cela et mieux encore : des gens heureux de vous aider et qui vous proposent même leur assistance : certains apportent leurs documents et la mise en forme de leurs trouvailles ; je me souviens de ce rouleau, digne du livre des morts des égyptiens, apporté par un collègue et de l'«escargot» de Darbois de Jubainville, heureux de nous montrer ses trésors, papiers de famille du premier empire etc. Et si vous cherchez un patronyme ils sont tout heureux de vous annoncer ce qu'ils ont trouvé dans ce sens. Contrairement à

ce qui se passe souvent ailleurs, pas de réticence; aucune envie de garder pour soi les trouvailles, au contraire, il est vrai que personne ne risque de se faire voler ses ancêtres.

Cette aide individuelle et spontanée n'est pas la seule : dans le bulletin édité par chaque association on trouve la rubrique ''questions réponses''. Cette œuvre collective pour répondre aux questions a rendu d'immenses services que le net a presque fait disparaître, mais qui heureusement subsiste malgré tout ; certains proposent des compléments, des rectifications, toujours dans l'esprit de rendre service

L'aide s'est manifestée aussi dans l'utilisation des logiciels informatiques Hérédis par exemple (grâce à Mr BRIET).

Les tables

Mais l'essentiel est peut être dans l'édition des «tables»

Très tôt les associations ont confectionné des tables de mariages et les services ainsi rendus ont été là encore considérables: comment trouver, en effet dans le registre de Méry l'acte qui concerne par exemple. Anne FLAUBERT? Si on n'a pas d'aide il faut procéder à la fameuse recherche «acte par acte» en regardant tous les actes l'un après l'autre. Cela prend bien entendu beaucoup de temps et justifie les sommes demandées par certains professionnels et explique la joie éclatante qui saluait parfois les heureuses trouvailles. Avec les tables, les noms d'époux et d'épouses sont classés dans l'ordre alphabétique et la recherche peut se faire chez soi, tranquillement, quitte à la compléter plus tard dans les services d'archives.

Etablir ces tables a été et est encore un de nos principaux travaux.

Mais pour entreprendre les recherches, il faut quand même connaître la paroisse et, avec monsieur LHOMME nous avons eu l'idée de rédiger les tables cantonales permettant de conduire la recherche sur un canton à la fois ; nous avons tous les deux été récompensés de notre idée en voyant le succès rencontré par ces tables et la joie de nos amis chercheurs. Nous remercions le Conseil général et le service des Archives qui ont permis de mettre ces tables gratuitement à la disposition du public.

Etablir les tables n'aurait pas été facile sans l'informatique et les associations se sont équipées d'ordinateurs; nous y reviendrons. Jean BRIET a rendu là encore des services considérables et rien n'aurait pu être fait sans lui

Une autre idée a été de composer des programmes de recherche informatique capables de nous donner avec seulement un patronyme et un prénom, les coordonnées de la personne recherchée. Mais parfois le nombre important de réponses données par l'ordinateur nous oblige (Mme THOMMELIN-PROMPT s'en charge) à vous proposer un devis avant d'entreprendre la rédaction de la recherche.

La prééminence donnée aux tables de mariage est parfois en défaut : un mariage longtemps cherché à Longueville et que j'espérais filiatif m'a apporté un résultat décevant : ''aujourd'hui j'ai épousé Edme Aveline et Anne Flaubert'' écrit seulement le curé ; mais en étudiant les tables de baptêmes on apprend que la marraine d'Anne Flaubert est Anne Potage sa tante, ce qui permet de connaître sa mère et montre l'intérêt des tables de baptêmes et l'utilité de bien tout noter.

L'association peut aussi aider par des conseils (par exemple insister sur la nécessité —pas évidente- de noter tous les détails : parrain, marraine, frère en loi etc.

Mais encore l'union fait la force et des demandes

faites par un groupe important sont plus facilement satisfaites que si elles sont le fait d'une seule personne

On peut citer enfin dans un autre registre un rôle social : la création d'emploi dans le personnel des archives et par l'association elle-même.

La fondation des associations date de l'appel lancé par le professeur Dupaquier pour dépouiller systématiquement les registres; le but étant d'établir, sous le nom de démographie historique, l'étude scientifique des actes d'état civil, des listes de patronymes, des reconstitutions de familles etc., afin d'entreprendre des statistiques et d'en tirer des conclusions.

Ainsi fut crée en 1978 le Centre Généalogique de la région Champagne avec son siège à Chalons et des sections à Chalons, Troyes (président Mr TURQUOIS) et Chaumont puis Paris, les Ardennes ayant fait bande à part depuis le début : nous devons beaucoup aux premiers présidents Messieurs TURQUOIS, BERTHIER, BEZINE, qui malgré sa mauvaise santé a tant fait pour nous, et Monsieur LHOMME dont vous connaissez l'extrême dévouement et qui allait parfois porter la bonne parole aux Arcades avec Lucien CARREAU.

A eux, à leurs successeurs, Mesdames BUISSON et FEVRE, Monsieur MONDAN nous adresserons nos vifs remerciements car ils ont bénévolement dépensé leur temps, endossé des responsabilités parfois importantes, et les soucis graves ne leur ont pas été épargnés. Tout cela pour le bénéfice de tous.

2 étapes importantes: en 1989 l'association régionale éclatait en 3 morceaux. Les départements prenant leur autonomie. En1996 la Haute Marne prenait son envol avec son bulletin « Racines haut marnaises «et en 1997 c'était le tour de notre département avec la publication de «Aube Généalogie' qui devait beaucoup à Mme SOLIGNAC et à Mr LHOMME, Mme PAULET lui donnant récemment son bel aspect définitif.

Nos réunions du Samedi (je ne peux pas oublier Robert CASSEMICHE) se passaient dans un local appartenant à une société commerciale près de St Pantaléon et quand on avait négligé de prendre la clef, un café nous accueillait. Parfois on se retrouvait chez Mr BEZINE puis chez Mr LHOMME, et Mr DOREZ accueillait dans sa mairie nos conseils d'administration; les archives se trouvaient alors rue Etienne Pédron déjà, mais au début de la rue, dans une usine désaffectée utilisée actuellement par la direction des services d'incendie. Après le déménagement dans la résidence actuelle un petit local, devenu bien petit nous, fut attribué et les excellentes relations avec les services des archives ont toujours été de règle.

Le matériel a subi bien entendu une évolution importante; l'ordinateur utilisé par Mr BEZINE pour éditer ses tables de mariages ferait sourire aujourd'hui: il le mettait en route le soir pour trouver le lendemain matin une table imprimée quand tout se passait bien. Les appareils qui ont suivi n'étaient guère meilleurs et quand un fichier était incomplet on ne pouvait pas ou on ne savait pas s'en sortir autrement qu'en le recommençant entièrement; nous nous sommes trouvés ainsi à la tête de 5 fichiers pour Chapelle Vallon sans savoir quel était le bon et mélangés de surcroît avec ceux des Grandes chapelles et de Premierfait.

Un jour -je ne dirais pas un beau jour- il fallut changer de logiciel et transférer nos anciens fichiers avec un nouvel outil. Nous avons passé alors de très mauvais moments dont je garde le souvenir car nous ne savions pas le faire et les aides qu'on nous proposait –lycée - CNRS - Saclay etc., ne fonctionnaient pas. Des dizaines et des dizaines de fichiers provenant du dépouillement laborieux



des registres étaient inutilisables; tous les lundis après nous être concertés nous repartions désolés. Un jour après avoir sollicité 3 entreprises l'une d'elles accepta de déplacer une personne qui réussit à nous dépanner et nous fîtmes en mesure d'utiliser le programme qu'on nous proposait; il fallait le payer, certes mais je n'ai jamais vu un dirigeant aussi heureux de sortir son carnet de chèques que Mr LHOMME.

Pour terminer,il faut remercier très vivement tous ceux qui nous ont aidé et qui continuent à le faire, sans avoir pu être cités et en particulier ces 2 piliers de l'association que sont Mme THOMMELIN-PROMPT dont l'activité fait merveille au secrétariat et Mme GAUTHIER, tout à fait indispensable pour maintenir le bon état de nos finances.

Mr Marcel PAULIN (A 771)

A PROPOS...



Vous descendez tous de Charlemagne!



(Enfin ... presque tous les Aubois du pays d'Othe .)

I - Introduction : des bienfaits de la statistique

C'est après bien des hésitations que je me résous à vous prouver que bon nombre d'entre vous sont des descendants directs de CHARLEMAGNE. La démonstration que je vous présente suit à peu près le chemin que j'ai moi-même suivi sans être persuadé au début de ma démarche de cette conclusion ; comment l'être face à une telle proposition quand on commence une généalogie ? Mais de fil en aiguille, de document en documents nouveaux consultés en diverses bibliothèques françaises et étrangères, je suis arrivé à cette conclusion qui ne me semble pas souffrir de grosse incertitude. Etes-vous prêts à me suivre dans ma « démonstration » ?

Il y a deux grandes étapes : la première est statistique ; comme toute statistique, elle donne une probabilité ; si grande soit la probabilité que vous soyez descendant de Charlemagne il reste toujours une possibilité que vous ne le soyez pas , même si , comme je le démontre , cette dernière est très faible ; on va examiner d'abord ce point . Puis , cette probabilité étant très grande , on essaiera, en trois longues étapes, typiques des généalogistes, de vraiment prouver que ce Charlemagne est le grand-père direct de plusieurs d'entre nous (le pays d'Othe !), grand-père à la 45 ième génération, dans mon cas !

Statistiquement, nous descendons tous de Charlemagne ; pourquoi ?

Prenons un individu quelconque, un Français ou un Allemand d'aujourd'hui; il a deux parents, quatre grandsparents, A chaque génération plus éloignée d'un cran le nombre de ses ancêtres directs est multiplié par un facteur deux par rapport à ceux de la génération qui précède. On peut alors faire des petits calculs simples.

Quel est le nombre de ses ancêtres directs à la dixième génération, par exemple ? Evidemment, leur nombre est égal à 2 multiplié par lui-même dix fois, soit :

2x2x2x2...x2x2 = 1024

Bien sûr certains peuvent ne pas être distincts, mais laissons ce point qui ne change rien à la statistique. Retenons aussi que dix générations s'étalent sur 300 ans environ ; depuis l'année 2009 cela nous reporte donc aux années 1700.

Maintenant, combien d'ancêtres directs ce même individu a-t-il dix nouvelles générations plus éloignées ? C'est simple : chacun de ses ancêtres à la dixième génération a lui-même 1024 ancêtres à la vingtième génération (telle que nous la comptons). Donc , a la vingtième génération nous, et cet individu avons tous $1024 \times 1024 = 1.000.000$ d'ancêtres directs (j'ai fait une petite approximation comme si 1024 était égal à 1000; cela ne change pas la statistique mais cela donne des calculs simples avec seulement des zéros à manipuler). Un million d'ancêtres directs , voilà donc le nombre d'individus que nous devrions identifier, chacun de nous aux alentours des années 1400 pour avoir une généalogie « complète » !!

On peut continuer le raisonnement d'une manière tout aussi imparable! Aux alentours des années 1100 nous devrions donc identifier 1.000.000 x1000 ancêtres!!! soit un milliard! C'est un chiffre avec neuf zéros! Et puis,

continuons à jouer ; aux alentours des années 800 (couronnement de Charlemagne) nous devrions avoir, vers la quarantième génération :

un milliard x1000 = mille milliards d'ancêtres distincts ou pas ! c'est-à-dire un nombre avec douze zéros ! (pour les «savants», c'est le nombre deux à la puissance quarante).

Arrêtons-nous là un instant ; combien y avait-il d'habitants dans l'empire de ce Charlemagne, vers l'an 800 ? Probablement une dizaine de millions ; et puis même si c'était deux fois plus, cela ne changerait guère le raisonnement statistique suivant : la comparaison des deux chiffres, mille milliard et dix millions, dont le rapport est 100.000, montre que , en moyenne (« en moyenne » , tout est là) un individu quelconque vivant en l'an 800 a toutes les chances d'être un de nos grands-parents directs et même de l'être 100.000 fois ; avec quelle probabilité ? Eh bien avec

99.999 chances sur 100.000.

On peut le dire autrement, pour que ce soit plus parlant ; il y a une chance sur 100.000 pour qu'un individu quelconque à cette époque ne soit PAS votre ancêtre (et en particulier le fameux Charlemagne). Avouez que c'est tentant de croire que... nous en descendons tous ! En d'autres termes, je parie que si je vous dis qu'en achetant un billet de loto vous avez 99.999 chances sur 100.000 de gagner le gros lot, vous allez le faire, quel que soit son prix! Eh bien, pour la généalogie, c'est pareil! Avec beaucoup de probabilité nous avons tous Charlemagne dans le sang ; reste à le prouver vraiment par une filiation sans ambiguïté! Une probabilité, ce n'est pas une preuve, c'est une simple invitation... à faire mieux. Et c'est pourquoi je me suis lancé dans cette recherche, en prenant cela comme une bonne espièglerie au départ, tout en sachant que beaucoup de documents manquent, que l'inscription systématique des baptêmes, mariages, décès dans les registres paroissiaux ne date que du XVI ième siècle (et encore!) Bien persuadé que si je ne trouvais pas à un moment ou à un autre un biais me rattachant à une lignée seigneuriale au pedigree bien connu, je ne parviendrais à rien. Encore fallait-il qu'un membre de cette lignée fasse une « faute » avec quelque jolie roturière fortunée, histoire de renflouer les poches de son blason désargenté; ce qui fut mon cas vers les années 1700. Ces conditions fortuites étant réunies, j'espère vous prouver que Charlemagne est bien mon grand-père et celui de beaucoup d'entre vous si vous avez la chance de vous rattacher à quelques Aubois que je

nomme ci-dessous avec le nom de « couple référent ».

II Un couple référent

La démonstration va comprendre trois parties; la première, guère originale, vise à faire entrer le plus grand nombre d'Aubois dans une espèce d'entonnoir qui se resserre quand on s'éloigne dans le temps et qui se termine par ce que je nomme « un couple référent ». Je fais dans ce paragraphe la démarche inverse : je pars du couple référent qu'après un long travail j'ai identifié en donnant quelques uns de ses descendants sur trois générations ; c'est peu, mais tous ceux qui s'y rattachent, et ils doivent être assez nombreux aujourd'hui, peuvent bénéficier de la démonstration qui suit.

Couple référent et sa descendance : (les chiffres entre crochets sont les références SOSA, mon père, aubois d'origine, étant le cujus de départ)

Pinsot Claude , [146] , °../../ , + avant 06/07/1750 Auxon , x 8/06/1725 Auxon avec Marie Anne de Villemontée ,[147], ° 23/01/1702 Auxon , + 02/03/1743 Auxon ; ils ont 4 enfants :

I - Pinsot Catherine, [73], $\,^{\circ}$ 1732, $\,^{\circ}$ 06/07/1750 Auxon avec Collot Nicolas , [72] , charon , $\,^{\circ}$ 20/06/1785 Auxon en deuxième noce avec Haran François ; ils ont trois enfants :

Collot l'aisné Jean Baptiste, [36] , laboureur , °../1762/ , + 13/03/1842 Montigny les Monts , x 03/02/1783 avec Gérard Catherine, [37] , ° 1756 , + 23/09/1807 Montigny les Monts

Collot Marie Anne, x 19/01/1778 Auxon avec Aubron Edme

Collot Nicolas, charon, x 02/03/1778 Auxon avec Gerard Thérèse

II - Pinsot Nicolas, cultivateur, °1739, x 28/01/1771 Chamoy avec Grados Marie Reine, ils ont deux enfants :

Pinsot Marie Rose, °1775, x 13/02/1798 Auxon avec Pinsot Jean Baptiste, cultivateur, °1775

Pinsot Catherine Rose, x 13/11/1793 Auxon avec Brodier Antoine

III - Pinsot Jean Baptiste, laboureur, $^{\circ}$../../ , x 02/07/1764 Auxon avec Villetard Marie Anne ; ils ont deux enfants :

Pinsot Edmée, $^{\circ}$ 1767, x Gagon Fiacre, $\,$ laboureur, $^{\circ}$ 1761

Pinsot Antoine Martin, laboureur, ° 1770, x 08/06/1799 Auxon avec Mosdier Véronique Cécile °1772

IV - Pinsot Claude, maréchal, °../../, x 26/10/1761 Auxon avec Robin Marguerite; ils ont un enfant :

Pinsot Joseph, °1764, x Courtois Marie Jeanne ° 1763

Je connais quelques antécédents de Pinsot Claude [146] mais le branchement de l'un de vous sur ces antécédents indiquera seulement que Charlemagne est un grand-oncle et non un grand-père! Soit :

Pinsot Edme, [292], laboureur, x 22/11/1701 Saint Phal avec Girard Catherine [293], ° 09/05/1683 Auxon, + 18/06/1725

Pinsot Jean [584], + 22/11/1701, x Guyard Marie [585] Girard Nicolas [586], laboureur, °/ 1629 /, + 05/11/1699 Auxon, x avant 1660 avec Jamard Anne [587], °/1642 /, + 07/12/1720 Auxon; ils ont au total neuf enfants.

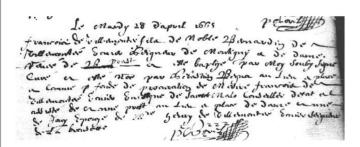
L'apparition de Marie Anne de Villemontée [147] pose la question de savoir si elle appartient bien à la lignée des « de Villemontée », signalée en beaucoup d'endroits dans la littérature sur l'histoire de France; cette lignée a connu des grands chanceliers, des évêques; originaire d'Auvergne, il

est a priori étonnant de la voir aboutir dans le petit village d'Auxon, puisque, comme on va le voir, certains de ses ancêtres proches se parent du nom de « Seigneur d'Auxon » et de « Seigneur de Montigny », village rattaché à Auxon avant la Révolution. Au cours de la remontée dans le temps il faudra prouver ce point pour continuer avec assurance la recherche de cette lignée en pointant Charlemagne!

La lignée des « de Villemontée » : les troisième et quatrième branches .

Cette lignée part donc de Marie Anne de Villemontée [147].

Francois de Villemontée [294] est écuyer, Seigneur de Montigny. Il existe bien en France d'autres Montigny mais en raison de son lieu de naissance, Auxon , il n'y a pas lieu de croire que ce village soit autre que Montigny-les-Monts (10130). Il est né le 28 avril 1665 à Auxon ; les témoins de baptême sont Begat Sébastien, une famille du lieu ; de Prast Anne (on retrouvera cette famille plus tard) ; Jouy Anne (encore une famille à suivre) et de Villemontée Francois. Il est dit que le baptisé est nommé par : « Sebastien Begua au lieu et place comme fondé de procuration de Messire Francois de Villemontée, Ecuier, Evesque de Saint Malo, Conseiller d'état, assisté de Anne prast au lieu et place de dame anne de Jouy épouze de M henry de Villemontée Ecuier Seigneur de La brossotte ». (orthographe du document qui suit).



On trouvera ces indications dans les microfilms 2 MI 736 P et 2MI 737 P.

L'évêque n'a pu se déplacer au baptême, obligations obligent, mais pourquoi aurait-il été sollicité s'il n'était pas de la famille? On tient bien là un fil solide pour remonter la filière. On trouvera les « prouesses » de cet évêque, qui fut préalablement marié, dans la littérature française (mémoires de Jacques de Saulx, comte de Tavannes, page 25) ou anglaise (City on the Ocean Sea , La Rochelle, by Kevin C. Robbins page 403), ou en cliquant sur Google .

De Villemontée François [294], ° 28/04/1665 Auxon, + 18/06/1725, x en premières noces avec Jaulneau Marie Anne [295], + 18/06/1725; ils auront trois enfants :

Marie Anne [147], vue ci dessus

Catherine de Villemontée x 26/06/1736 Auxon avec

Gouvey Edme Nicolas

François Claude de Villemontée x 21/11/1726 Auxon avec Jamin Anne

x 04/06/1721 en secondes noces avec de Mauny Claudine

Une remarque sur ce dernier mariage; on retrouve ici la famille «de Mauny» (associée à la famille «de Breuze») qui sont Seigneurs de la Véthore et de Charmelat; cette famille doit être distinguée de la famille «du Mesnil», qui essaime aussi près d'Auxon bien que son centre soit dans une autre région du département de l'Aube, c'est-à-dire dans les villes de Chaumesnil et du Petit Mesnil. Les signatures des actes par les intéressés font preuve d'une diversité d'orthographe confondante qui est source de grandes confusions; au départ elle m'a même fait confondre les deux familles!

De Villemontée Bernardin [588], écuyer, Seigneur de Montigny, intendant des armées du Roi, x de Prast Reine [589], dame de Montigny. Ils auront sept enfants. Cette dernière [589] a pour parents de Prast Philippe [1178] x Jouy Anne [1179]; pourquoi signaler ce fait ? Parce que la mère de cette dernière est Pidoux Francoise [2359], qui en deuxièmes noces aura pour fils le fabuliste Jean de la Fontaine! Mais cela conduirait cet article a trop s'étendre.

De Villemontée Charles [1176], Conseiller au grand Conseil x avec de Ronceray Catherine [1177]; ils auront quatre enfants dont de Villemontée Henri signalé plus haut.

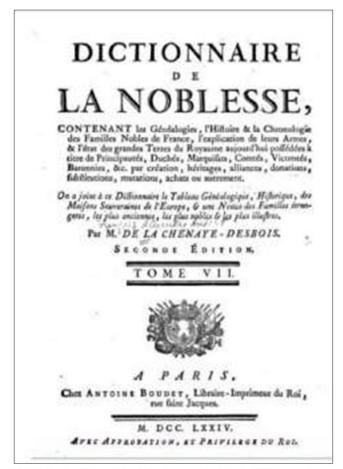
De Villemontée Charles [2352], + 1599, procureur du Roi au Châtelet et à la prévôté de Paris, Seigneur de Montaiguillon et Villenauxe, président de la cour des aides, sera tête de liste de la quatrième branche, x avec de Vigny Marie [2353]; ils auront deux enfants, dont Charles [1176].

De Villemontée Guillaume [4704], premier de la filière à adopter le nom de « de Villemontée » après simplification du nom de son père nommé «Hautier de Villemontée» ; Guillaume est donc tête de liste des troisième et quatrième branches de la vaste famille des « de Villemontée », x avec du Chauffour Marguerite [4705]. Le point de départ de la troisième branche est son fils Jean de Villemontée, x Texier de Hautefeuille Marie, qui ne nous importe pas pour la suite.

D'où sortent ces informations et les suivantes, relatives à cette famille? Elles sont issues en partie du livre de la Chenaye-Desbois publié en 1774 et qui donne les généalogies des familles nobles de France; en réalité c'était une préoccupation permanente du Roi de vérifier les quartiers de noblesse de tous les prétendants ; il n'y a donc pas lieu de mettre en doute la généalogie présentée ici, même si les faiseurs de généalogie de la noblesse d'Empire ne se sont pas privés de critiquer ce livre. Au demeurant, celui ci repose à la librairie de l'Université de Chicago! Les informations qui nous sont utiles sont contenues dans les pages 710 à 715. Pour ne pas allonger ce document je n'ai pas écrit ici les prolongements de chaque couple, en particulier les parents de chaque femme ou chaque homme qui ne serait pas dans la lignée directe; mais ces documents sont disponibles et ayant pour effet d'augmenter le nombre des ancêtres directs.

La famille « Hautier de Villemontée » : la seconde branche

Hautier de Villemontée François [9408], père de Guillaume [4704], gentilhomme de l'hôtel du Roi, gouverneur du château et de la ville de Compiègne, \pm 1557 Saint Quentin x 04/09/1555 avec de Beaucaire Marie



[9409] . On lit parfois Vautier ou Autier de Villemontée . On trouvera successivement :

Hautier de Villemontée Antoine [18816], gouverneur de Compiègne, Boussac et Clermont x 28/04/1530 avec de Claviès Marie [18817]

Hautier de Villemontée Beraud [37632], gouverneur de Capoue, chambellan de la Reine de Navarre, x 09/05/1496 avec Dussel Catherine [37633] (peut-être faudrait-il écrire d'Ussel pour des raisons évidentes de proximité géographique)

Hautier de Villemontée Etienne [75264] qui reconstruisit le château de Villemontée précédemment détruit, x 01/12/1459 avec de la Volipière ? [75265]

Hautier de Villemontée Pierre [150528], prisonnier à la bataille de Verneuil en 1424, où son père est tué, et où les Anglais triomphent de Charles VII, x 04/12/1417 avec d'Espinchal Antoinette [150529]

Hautier de Villemontée Robert [301056] , Seigneur de Châtel-Guyon , compagnon de du Guesclin, tête de liste de la seconde branche des Hautier de Villemontée, + 1424 , x 03/09/1375 avec de Ségur Agnès [301057] ; le frère de Robert , Oudart , portera le titre « de Chazeron » et sera à la tête d'une autre branche.

La première branche dite « HAUTIER de VILLEMONTÉE et de CHAZERON et de CHÂTEL GUYON»

Hautier de Villemontée de Chazeron et de Châtel Guyon Guillaume [602112], périt dans le ravage que fit Edouard, prince de Galles, en Auvergne où son château fut brûlé, x../11/1349 avec de Faix Alix [602113].

Hautier de Villemontée de Chazeron et de Châtel Guyon Geraud [1204224], fidèle de Charles de Valois, x 29/06/1322 avec de Montmorin Simonne [1204225]

Hautier de Villemontée de Chazeron et de Châtel Guyon Arnoult [2408448], participe à la bataille de Courtrai où les chevaliers français sont battus par les Flamands, + 1304 à la bataille de Mons en Puelle, x avec de Linière Marguerite [2408449]

Hautier de Villemontée de Chazeron et de Châtel Guyon Mathieu, [4816896], ° 1247, x avec de Chauvigny de Blot Helisende [4816897]

Hautier de Villemontée de Chazeron Hugues [9633792] x ../04/1234 avec de Clermont Sibille [9633792]

Hautier de Villemontée de Chazeron Thibault [19267584], sire de Villemontée, x 1199 avec de Trie Marguerite [19267585]

A ce stade de la généalogie, je vais abandonner ma notation SOSA poursuivie depuis mon père car les chiffres deviennent trop grands et je vais repartir avec un nouveau Cujus qui sera justement Hautier de Villemontée Thibault [1], celui de la ligne ci dessus. D'ailleurs on rentre dans une «zone» généalogique différente car je dois m'en remettre au travail des historiens qui déchiffrent les textes anciens; la famille de Trie fait en effet partie de l'histoire de France avec plus de titres que celle des de Villemontée, comme on va le voir; avec des incertitudes que je signalerai.

Vers Charlemagne, toutes incertitudes confondues.

Hautier de Villemontée Thibault [1], x 1199 avec de Trie Marguerite [2]; elle est donc la deuxième bifurcation qui va faire passer d'une transmission par les hommes à une transmission par une femme; elle est importante car elle introduit une autre famille de la noblesse: la famille de Trie.

De Trie Enguerrand dit Aiguillon [4], + 1206, x après 1161 avec Moncy le Châtel Edmée [5]. Son nom est parfois orthographié Monchy ou Mouchy

De Chaumont Guillaume II [8], ° 1105, + 1147 en Palestine, x avec de Gisors Marguerite [9], ° 1110, + 1147 à Pontoise; elle est aussi dite de Chaumont, titre qu'elle transmet à son mari, comme il est courant à cette époque et ce qui ne permet pas de s'y retrouver aisément puisque les enfants n'ont pas le même titre que les parents. On doit se rappeler qu'à cette époque seul le prénom comptait: le prénom de baptême. On entre ici dans une généalogie difficile où il importe de confronter les sources.

De Gisors Hugues II [18], Seigneur de Chaumont, $^{\circ}$ 1090, $^{+}$ 1142

De Gisors Thibaud le Pagan [36], ° 1055, + 1130

De Gisors Hugues I [72], Seigneur de Chaumont, $\,^\circ$ 1032,+ 1075, x 1052 avec de Pagan Adélaïde [73], $^\circ$ 1036, + 1098

De Vexin Hugues [144] , $^{\circ}$ 1011, + 1067

De Vexin Eudes (dit Odo) [288], Seigneur de Chaumont, ° après 980.

De Vexin Geoffroy, [576], Seigneur de Chaumont, Comte de Dreux

De Chaumont Gauthier I, [1152], Comte de Pontoise et de Mantes, $^\circ$ 920, $^+$ 987, $^-$ x avec de Dreux Eva, [1153], $^\circ$ 925, $^+$ 1027

De Vexin Waleran II, [2304], ° 880, + 943, x avec de Flandre Hildegarde [2305], première intervention de la famille « de Flandre » qui joue un grand rôle dans la succession des Rois de France à une époque troublée après le partage de l'Empire de Charlemagne, et où la « querelle » anglaise ou normande prend de l'ampleur. On notera : de Flandre Baudouin II [4610] dit le Chauve, ° 864, + 918, x avec d'Angleterre Elstrude [4611], dite aussi comtesse de Wessex dans la littérature anglaise ° 874 , + 929. Son père est d'Angleterre Albert le Grand [9222], Roi d'Angleterre .

De Vexin Waleran I dit aussi Alebrand, [4608], x avec

de Flandre Ledgarde [4609], comtesse d'Amiens dont les parents ne sont pas mentionnés par toutes les sources ; à ce stade nouveau branchement vers les Carolingiens directs. Quelques historiens rassemblent dans le même personnage les deux Waleran I et II.

De Flandre Baudouin I dit bras de fer, [9218], Comte de Flandre, °837, +879, x avec Carolingiens Judith de France [9219], °844, +870. Nous voici introduits à la dynastie des Carolingiens qui est bien établie. Ce couple a aussi comme fils de Flandre Baudouin II [4610].

Carolingiens Charles II le Chauve, [18438], $^{\circ}$ 17/06/823, + 10/10/877, x avec Carolingiens Ermentrude d'Orléans [18439], + 869

Carolingiens Louis I le pieux ou le débonnaire, [36876], $^\circ$ 778, $^+$ 24/06/840, $^\circ$ avec de Bavière Judith, [36877], $^\circ$ 805, $^+$ 17/04/843 Tours

Carolingiens Charles I le Grand, dit Charlemagne, [73752], ° 747, + 814, x avec de Vinzgau Hildegarde [73753]. Pour l'amusement des généalogistes on retiendra que si j'avais gardé mon père comme cujus, Charlemagne porterait le numéro SOSA: [631360233496].

A partir de là on peut essayer de spéculer. Il est clair que tous les descendants de mon couple référent ne peuvent prétendre à la couronne de France! La dynastie des Carolingiens a été renversée, ou plutôt s'est éteinte dans la confusion, laissant la place aux Capétiens; dommage! Il serait par ailleurs politiquement incorrect, en ces temps de convergence européenne, de réclamer quelque juridiction que ce soit sur des terres au delà du Rhin au prétexte que nous sommes descendants de Charlemagne; il faudrait pour cela annuler au préalable la loi salique puisque nous avons noté, hélas, quelques branchements par les femmes (encore que, dans l'atmosphère actuelle, on saurait aisément trouver une organisation bien féministe qui nous soutiendrait!).

Pour les plus historiens d'entre nous je signale aussi que les historiens ont noté récemment que la dynastie des Mérovingiens (de si sinistre mémoire pour tous les écoliers : les fameux rois fainéants !) se rattache aux Carolingiens ; je pourrais montrer que nous sommes donc aussi des descendants de Merovée et de Clovis. Si vous avez bien noté au passage que le roi d'Angleterre est aussi notre ancêtre direct, vous voilà rassurés sur votre évidente dignité !

J.JOFFRIN A 2077

DFDFD

Brèves du temps passé

- 16 avril 1552 Lettres patentes du roi Henri II, continuant pour six ans la perception des octrois, dont le produit doit servir aux fortifications de Bar-sur-Aube.
- 12 juin 1552 Mort du chanoine Jehan Collet, official de Troyes. Ce prêtre parvient, à force de persévérance et sans autres ressources que celles que lui fournissent des quêtes faites dans différentes provinces, à édifier complètement l'église de Saint-Martin de Rumilly-les-Vaudes. Il passe cinquante-six ans de sa vie à l'accomplissement de cette œuyre.
- 2 juillet 1552 En vertu d'une transaction, les sureaux de la Grande-Pointe, près de Saint-Julien, sont à la charge du chapitre de Saint-Pierre, sur soixante pieds, et à celle de la ville, pour vingt pieds.
- 22 août 1552 Le pain blanc de froment vaut 26 deniers la livre, prix exorbitant pour l'époque.
- 5 décembre 1552 Les habitants de la rue de la Tannerie sont tenus de garder la porte qui ferme le quartier.
- 5 mars 1553 Les prêtres et les chanoines du Chapitre de la cathédrale sont appelés à contribuer et à donner leur avis relativement aux réparations à faire aux puits communs de Troyes.
- 23 mars 1553 Il est décidé que les sergents de l'échevinage porteront des robes à la livrée de la ville.
- 2 avril 1553 Simon Le Clerc est nommé greffier de l'échevinage en remplacement d'Antoine Boyau, décédé. C'était, avec le caractère d'officier public, l'emploi de secrétaire d'aujourd'hui. Les écritures du greffier avaient une valeur authentique.
- 16 mai 1553 Les Cordeliers sont exemptés de payer l'entrée des vins destinés à leur consommation.
- 2 août 1554 Les villes d'Ervy et de Saint-Florentin sont réunies au bailliage de Troyes.
- 9 septembre 1554 Pendant la nuit, les statues et les sculptures qui décoraient le cimetière de Notre-Dame-aux-Nonnains et autres lieux sont brisées. On fait, en expiation, une procession générale.
- 11 juin 1555 Le Conseil de ville accorde aux arquebusiers une somme de 10 livres destinée à celui qui abattra *l'oiseau*. Cette somme, très considérable, puisqu'elle représente plus de 700 francs de notre monnaie, était donnée à la compagnie, à la condition qu'elle tirerait tous les dimanches et le plus souvent possible. On doit se rappeler que les arquebusiers jouaient un grand rôle dans le système défensif des villes.
- 11 décembre 1555 Le Chapitre de Saint-Pierre accorde au maître de l'hôpital Saint-Nicolas de Troyes la permission de faire dédier la chapelle nouvellement bâtie par l'évêque de Chalcédoine, à cause de l'absence du titulaire de l'évêché de Troyes, Carraciole, prince de Melphes.
- 1^{er} avril 1556 Jusque-là, il ne paraît pas qu'il existât de

- communications nombreuses entre les propriétés privées sises aux Terrasses et la chaussée des Trévois. Car, à cette date, Jean Le Bé, receveur des deniers de la ville, obtient la permission de faire poser *une planche* sur la rivière, passant entre les Hauts et Bas-Trévois, semblable à celle de Nicolas Drouot, appelée la Planche-Chivry. Cette autorisation est accordée, à la charge, par le Bé, de l'enlever, sans autre forme de procès, si elle gênait la navigation du port de Croncels. C'est évidemment au même titre qu'ont été concédés les autorisations subséquentes.
- 25 mai 1556 Le tonnerre tombe, pour la seconde fois, sur le clocher de la cathédrale, et y cause de grands dégâts.
- 2 août 1556 On convertit en *seaux d'osier*, pour aider à l'extinction des incendies, la dépense consacrée à l'hypocras et aux torches d'honneur que l'on donnait aux maire, échevins et conseillers de ville.
- 31 décembre 1556 Création de l'office de receveur et de payeur des gages des présidiaux.
- 28 janvier 1559 Sentence de l'échevinage qui donne aux habitants de Saint-André droit de marché rue Notre-Dame, pour vendre leurs légumes, et pour leurs lins, place aux abords de la Belle-Croix, le vendredi et le samedi.
- 5 avril 1559 Les habitants de Troyes sont avisés par lettres données à Amboise, le 16 mars, d'une conjuration dirigée contre François II, à l'occasion des affaires de religion.
- 9 mai 1559 Barbe de Launay, abbesse de Notre-Dame-des -Prés, prétend s'emparer de force du titre et de la place d'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains. Elle est expulsée et condamnée, malgré les titres qu'elle invoque.
- 6 juillet 1559 Les habitants de Bar-sur-Seine sont imposés à deux sous par minot de sel pour l'entretien et la réparation des fortifications.
- 2 août 1559 Incendie de l'Hôtel-Dieu et de plusieurs maisons de Nogent-sur-Seine. La preuve de cet événement se trouve consignée dans l'inscription de la cloche suspendue dans le campanile de l'église Saint-Laurent.
- 16 août 1559 Mort de Guillaume de Dinteville, bailli de Troyes. Il fut faussement accusé d'avoir été le complice de l'empoisonneur du Dauphin, fils de François 1^{er}.
- 11 mars 1560 Avis est donné aux habitants de la convocation des Etats-Généraux à Melun.
- 16 avril 1560 Défense est faite aux parcheminiers de laver leurs peaux au-dessus de la ville. On les oblige de faire ce lavage au-delà de Troyes, en aval.
- 11 mai 1560 Une émeute, provoquée par la querelle protestante, se produit dans la rue Moyenne. Des placards injurieux, des diatribes et des proclamations incendiaires sont affichés aux portes des églises, et l'on sonne le tocsin.
- 15 juillet 1560 Pour éviter les intrigues et l'abus des influences qu'entraînaient les élections des comices

populaires, faites à voix haute, c'est-à-dire par acclamation, il est arrêté que les élections des échevins et des conseillers de ville auront lieu par billets (bulletins).

- 26 novembre 1560 Les clés du *trésor aux papiers* (archives de la ville) sont confiées, savoir : une au maire en titre, et au cas d'absence, cette clé doit être entre les mains du plus ancien échevin de la ville, parmi les quatre qui exercent les fonctions ; la seconde clé doit être donnée au plus ancien des quatre échevins anciens.
- Décision relative au percement d'une rue devant aller de la Grande à la Petite Tannerie (c'est la rue des Cornes).
- 20 janvier 1561 La peste enlève un si grand nombre d'habitants et atteint tant de personnes, que les nombreux hôpitaux de Troyes deviennent insuffisants. Le Conseil de ville décide, en conséquence, qu'il fera l'acquisition d'une maison en ville et d'une autre dans la campagne pour y placer des pestiférés.
- 30 janvier 1561 Une assemblée des habitants demande qu'un impôt soit établi sur les vendanges entrant en ville. On peut induire de cette détermination que jusque-là les récoltes des habitants entraient en franchise.
- 28 février 1561 Date de la procuration du grand-vicaire de l'archevêque de Sens, aux ci-devant députés à l'assemblée des Trois-Etats de Champagne, tenue à Troyes, le 10 juin 1560, ayant pour objets la liquidation des frais précédemment votés.
- 10 mars 1561 On plante des arbres dans la cour de l'Hôtel de Ville. Cette plantation fut détruite, en 1770, à cause de la nouvelle construction du bâtiment principal. En 1847, le peu qui restait d'une plantation, renouvelée à la fin du siècle dernier, a disparu. On décide, le même jour (1561), que l'on construira un jardin du côté de la muraille qui limite la cour de la Rose.
- 4 mai 1561 On décide que la montée des remparts sera fermée pour empêcher qu'on ne continue à les fréquenter, selon l'habitude qu'on en avait prise.
- 16 juin 1561 Une émeute éclate devant la maison de François Gaulard, apothicaire, demeurant place de l'Hôtel de Ville, près de la Belle-Croix. Cet apothicaire, railleur et caustique, avait mis la plaisanterie au service du parti calviniste, en exposant un emblème qui offensa tellement les catholiques, qu'on brisa les vitres et qu'on voulut mettre l'apothicaire en pièces. Heureusement, Gaulard put s'échapper.
- 22 juillet 1561 Des députés sont envoyés au Roi, relativement au collège que l'on voulait établir à Troyes. On demande la place où sont les prisons (place de la Tour), et l'on rappelle qu'aux Etats d'Orléans trois canonicats, donnés par les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Etienne et de Saint Urbain, ont été cédés pour les gages des régents.
- 19 août 1561 Le roi Charles IX octroie à la ville la place des prisons pour y construire un collège, à la charge de faire reconstruire une autre prison au palais. Mais la ville refuse d'accepter ces conditions, à moins que la dépense à sa charge, pour la construction de nouvelles prisons, ne soit pas fixée à plus de quinze cents livres.
- 12 septembre 1561 On construit l'arsenal des prisons pour y mettre la poudre de la ville et les salpêtres, au lieu de l'arsenal du palais qui les renfermait.
- 19 septembre 1561 Le procureur des manants et habitants,

- et l'avocat de la ville, reçoivent avis d'une décision prise la veille, qui leur dénie le droit d'assister aux assemblées s'ils n'y sont pas appelés.
- 15 novembre 1561 Voici quelques passages du programme de l'entrée du comte d'Eu, gouverneur de Champagne et de Brie : Artillerie sur les remparts ; cavaliers d'honneur guidés par l'évêque, le maire et les échevins ; remise des clefs de la ville ; présentation de pots de vin nouveau, vieux et clairet ; garde aux portes ; présent de confitures, jambons de Mayenne, plaisantin, câpres et olives.
- 25 novembre 1561 L'évêque apostat Carraciole tient, sur les fonts de baptême de Saint-Jean, un enfant catholique. Ce fut le dernier acte de son ministère. Peu de temps après, il apostasia ouvertement, et donna le scandale unique, d'ailleurs, dans l'église de Troyes, d'un évêque usant de son influence pour favoriser le schisme qu'il devait combattre.
- 30 novembre 1561 Louis de Lorraine, archevêque de Sens, ordonne au doyen, au grand archidiacre et au chantre de l'église de Troyes, de lui faire un rapport sur la conduite de l'évêque Carraciole, accusé de mauvaise conduite, de schisme et d'hérésie.
- 24 janvier 1562 La ville de Bar-sur-Seine est ravagée par les Huguenots.
- 28 janvier 1562 Bar-sur-Seine, déjà saccagé le 24 par les Huguenots, est de nouveau victime des querelles religieuses. Les partisans de la réforme s'y livrent à une foule d'excès.
- Le corps de ville de Troyes décide qu'on placera, au-devant ou au-dedans des portes, des barrières de sûreté pour éviter les surprises de l'ennemi. On était alors en pleine lutte religieuse, et chaque jour il y avait des alertes, des attaques à main armée, suivies de représailles tantôt de la part des protestants, tantôt de la part des catholiques
- 9 mars 1562 L'évêque de Troyes, Claude de Bauffremont, nommé aux lieu et place de Carraciole l'apostat, fait présenter ses bulles au Chapitre de la cathédrale. Pendant ce temps, Carraciole, accusé d'hérésie, est déposé par la cour de Rome, et se retire à Châteauneuf, près d'Orléans, dans une terre que son père tenait de François 1^{er}.
- Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, présente ses lettres à l'Hôtel de Ville.
- 7 avril 1562 Il est publié que les Huguenots, professant la religion réformée, ne pourront être élus aux charges d'échevins. Cette exclusion persista pendant toute la durée des luttes religieuses, et la dispersion des protestants fit que jamais il ne se trouva de dissident à la tête de l'administration.
- 16 avril 1562 Une lutte violente s'engage entre les protestants et les catholiques. On brise les images des saints dans les rues et dans les cimetières situés alors autour des églises. Il y eut de grands dommages et plusieurs victimes.
- 29 mai 1562 On fait un service solennel à Saint-Pierre, à l'occasion de la mort du duc de Guise.
- 3 juin 1562 Ordre du duc de Nevers, aux habitants de Troyes, de porter à l'hôtel épiscopal les armes de guerre dont ils peuvent être détenteurs. On fait des perquisitions pour s'assurer de l'exécution de l'ordre. La ligue et les protestants commençaient à se livrer de sanglantes batailles.

- L'entrée de la duchesse de Nevers provoque une délibération sur le présent qu'il convient de lui faire
- 19 juin 1562 Les clés de la ville doivent rester en la possession du maire de Troyes.
- 20 juin 1562 Aux Etats d'Orléans, trois prébendes sont octroyées pour bâtir un collège à Troyes.
- 22 juillet 1562 Les capitaines de la ville sont nommés, ainsi que le Roi l'avait promis, savoir : pour chaque quartier, un capitaine, un lieutenant et un enseigne. La nomination de ces officiers est abandonnée au maire et aux échevins.
- 14 août 1562 La nomination des capitaines-quarteniers est concédée au maire et aux échevins. Les officiers de la milice doivent être catholiques romains.
- 18 août 1562 On fixe les dimensions et les alignements des étaux de la rue de la Bourcerie.
- 14 septembre 1562 Sous peine d'expulsion, le maire, les échevins et le greffier de l'Hôtel-de-Ville, sont tenus de garder, sous la foi d'un serment prêté sur l'Evangile, le secret des délibérations de la Chambre.
- 14 septembre 1562 Arrêt du Parlement, enregistré, daté du 22 août. Cet arrêt défend aux Huguenots de porter des armes dans l'Hôtel-de-Ville, et les exclut des charges d'échevins et conseillers de ville. En revanche, les catholiques sont autorisés à s'armer à la campagne, et à armer leurs serviteurs.
- 18 septembre 1562 En vertu de l'arrêt du 22 août 1562, sont exclus comme Huguenots, du Conseil, Guyon, le Mairat, Jean le Tartier, drapier, Claude le Tartier, Pierre Perricard, Jean Mauroy et Jean Le Bé.
- 29 septembre 1562 M. de Barbezieux est reconnu en qualité de lieutenant-général pour le Roi, en l'absence de M. le duc de Nevers.
- 15 octobre 1562 La chapelle Saint-Jean-en-Châtel est prise pour servir de logement aux pestiférés. On bâtit une maison derrière la chapelle voisine de Saint-Blaise, et l'on nomme cette maison *la santé*.
- 24 octobre 1562 On décide que des chaînes en fer seront mises en travers des rues pour la sûreté de la ville. Ces chaînes doivent être fixées à des poteaux plantés dans les rues, et ferrées à cet effet.
- 29 octobre 1562 Voici les premières tentatives d'éclairage public qui furent faites à Troyes, mais d'abord sans suite sérieuse. Le 29 octobre 1562, il est décidé que des *lanternes et des chandelles* seront mises dans les rues, et que des préposés en auront soin.
- 29 février 1563 Les juges et les consuls du tribunal de Troyes demandent la création d'un premier consul, ou président.
- 20 mars 1563 Messire Jean Mauroy, conseiller en l'élection de Troyes, est nommé pour commander les bourgeois qui iront à cheval au-devant du roi Charles IX, lors de son entrée à Troyes.
- 25 mars 1563 Vers sept heures du soir, la maison de Jean de Mesgrigny, président au bailliage et siège présidial de Troyes, est mise au pillage et saccagée par suite de la querelle huguenote. A titre de représailles, les soldats forcent les prisons où se trouvaient enfermés plusieurs calvinistes ; quatre ou cinq de ces malheureux sont

massacrés.

- Le même jour, le corps du duc de Guise, assassiné au siège d'Orléans par Poltrot, gentilhomme huguenot, traverse Troyes à deux heures de l'après-midi. Ce passage fut évidemment cause de l'émeute dont la maison de Jean de Mesgrigny subit le contrecoup.
- 27 mars 1563 La ville décide qu'elle donnera aux officiers du roi Charles IX, quand il entrera, des présents semblables à ceux qui avaient été donnés aux officiers du roi Henri II.
- On fait à chacune des églises collégiales de Troyes la demande d'une prébende destinée à la fondation d'un collège.
- 20 avril 1563 Une requête est présentée au Roi, afin que les Huguenots ne puissent faire leur résidence ni à Troyes, ni dans les faubourgs, et pour qu'il soit défendu d'exercer leur religion, à moins de cinq ou six lieux à la ronde.
- 9 mai 1563 Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, est sacré à la cathédrale par l'évêque de Négrepont, assisté des évêques de Langres et de Poitiers.
- 23 mai 1563 Procès-verbal des devoirs rendus à Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, par les barons de la Crosse. (Voir à la date du 4 mai 1376.)
- 24 mai 1563 L'évêque Claude de Bauffremont tient un synode pour connaître les curés de son diocèse et remédier aux conséquences de la conduite de Carraciole, prince de Melphes, son prédécesseur. Evêque catholique, Carraciole avait fait du protestantisme ; s'était fait proclamer ministre des sectateurs de Calvin, et avait parlé dans les prêches, et encore à l'évêché, contre le catholicisme, au grand scandale de la population, qui le dénonça et voulut le chasser.
- Les évêques de France demandèrent hautement que Carraciole fût déposé. L'évêque apostat n'attendit pas les suites de ce soulèvement ; il quitta l'évêché, laissant le diocèse dans des conditions très embarrassantes.
- 27 mai 1563 La municipalité, à laquelle la garde de la ville est confiée, met deux hommes à la tour Saint-Jacques, deux sur la tour de la Madeleine, et deux sur le boulevard de Guise, ou Tour-Boileau, pour faire le guet.
- 4 juin 1563 Le pont des Terrasses est abattu, pendant les guerres sur l'ordre du maire et des échevins.
- 8 juin 1563 On vote le présent qui sera fait lors de l'entrée de M. d'Aumale.
- Prise de Villeneuve-l'Archevêque par les Huguenots. Avis en est donné le lendemain aux habitants de Troyes.
- 15 juin 1563 Nous avons déjà fait remarquer combien autrefois les habitudes étaient extérieures. Le pavé de la rue était envahi par des sièges, des jeux, des embarras de toute sorte. On y jouait surtout aux quilles. Les conséquences de cet amusement n'étaient pas toujours de nature à divertir les passants. Il fallut l'interdire spécialement.
- 1^{er} juillet 1563 Les habitants de Troyes déposent les armes, dont ils sont détenteurs, dans le couvent des Pères Cordeliers.
- 1^{er} août 1563 L'ordre municipal des préséances est ainsi réglé : Le plus ancien des maires prend la tête, et successivement ses remplaçants, enfin les échevins, puis les conseillers.
- Les savetiers sont autorisés à étaler leurs marchandises, les jours de marché, depuis le coin de la *Belle-Maison*, rue de

- la Pierre, jusqu'au coin de celle de la *Tête-Noire* (aujourd'hui la rue de la limace). Cette latitude implique un nombre considérable de marchands.
- 6 septembre 1563 Arrivée des députés aux Grands Jours de Troyes. Le corps de ville, les capitaines, lieutenants, enseignes, bourgeois et notables, vont au-devant d'eux à cheval, précédés de trompettes. Les magistrats et le barreau, précédés par les sergents-royaux, le bailli de Troyes et beaucoup de nobles, vont également recevoir les députés qui reçoivent les présents d'usage. On avance jusqu'à Saint-Lyé.
- 7 novembre 1563 Edit de Charles IX qui institue les juridictions consulaires (tribunal de commerce). Troyes est l'une des quatre villes de toute la Champagne auxquelles l'édit accorde le droit d'avoir une juridiction consulaire.
- 19 novembre 1563 Au passage de Charles IX, le maire et les échevins présentent requête au Roi pour empêcher l'évêque de Troyes, Claude de Bauffremont, d'aliéner le château de Saint-Lyé comme il en avait l'intention.
- 7 décembre 1563 On nomme pour porter le ciel (le dais) au-dessus du roi Charles IX, à son entrée, François de Marisy, maître des eaux et forêts; Odard de Marisy, conseiller-trésorier de l'aumône; Jehan Vestier, et Pierre Daubeterre le jeune.
- 27 décembre 1563 Le présent à offrir au roi Charles IX, à son entrée, doit être donné par la fille du maire en titre, et les sieurs Jacques Drouot, Jacques Vestier, François Format et Pierre Legras, bourgeois, sont choisis pour remplacer les quatre délégués nommés par l'assemblée du 7 pour porter le dais.
- 29 janvier 1564 La ville de Troyes établit un marché public aux porcs dans la rue du Bois, au-devant de la maison de ville des Chartreux de Croncels. On voit par là ce que la clôture militaire accumulait de causes d'insalubrité et de malpropreté dans l'intérieur.
- 12 février 1564 Le marché aux oiseaux est établi dans la rue Neuve, allant de l'Hôtel-de-Ville à la rue Moyenne. On voit que ce dégagement, bien insuffisant, n'est pas ancien.
- 20 mars 1564 Les hôpitaux, au nombre de trois, se réunissent pour le soulagement des pauvres. C'était l'hôpital Saint-Nicolas, celui du Saint-Esprit, et le grand Hôtel-Dieu.
- 23 mars 1564 Charles IX et Catherine de Médicis font leur entrée à Troyes. La milice bourgeoise, des compagnies où figuraient des sauvages, des satyres, des cavaliers, les officiers municipaux, les consuls, l'échevinage et toutes les autorités de Troyes se trouvaient dans le cortège. Des bannières, où l'on voyait des soleils, des figures de Diane, les armes de France, dominaient la foule. A la porte de Belfroy, Charlemagne, la Victoire et Minerve étaient représentés. Devant l'hôtel des *Trois-Têtes*, était la France au milieu des trophées ; la *Justice* et la *Piété* figuraient au Marché-à-Blé, devant le *Bon-Laboureur*. Saint-Louis se voyait aux Quatre-Vents, ainsi que Minerve et Pallas. Une pyramide s'élevait devant l'Hôtel-de-Ville, etc., etc. Le roi descendit à l'évêché.
- 30 mars 1564 Charles IX, alors de passage à Troyes, fait la Cène à l'évêché, et lave les pieds à treize pauvres jeunes enfants, qu'il sert à table. Catherine de Médicis, qui accompagnait le Roi, en fait autant à treize jeunes filles.
- 1^{er} août 1564 Date d'un acte de procédure contenant l'énumération des terres et mouvances de l'évêché. Ces droits sont considérables.

- 12 novembre 1564 Le grand-prévôt de Champagne est tenu d'avoir sa résidence à Troyes, son greffe et ses archives.
- 12 janvier 1565 Vol considérable, commis à Saint-Urbain de Troyes. Une croix d'or pesant un marc, une croix d'argent de treize marcs, un calice de vermeil et une coupe furent enlevés de l'église. Deux des voleurs furent découverts en 1574, et soumis au supplice de la roue. Pendant plus d'un siècle, la veille de Saint-Urbain, le peuple joncha de glaïeuls, le seuil des portes de ceux qui descendaient de ces criminels.
- 17 mai 1565 Le collège est établi en l'hôtel où pend pour enseigne la Licorne. Jean Regnault en est nommé précepteur. On sait que la Licorne était sur l'emplacement de la gendarmerie actuelle, qui remplace l'ancienne congrégation.
- 30 août 1565 Grande famine à Troyes.
- 4 octobre 1565 Il est constaté et reconnu que le puits existant près de l'église Saint-Nicolas doit être entretenu par les marguilliers de la paroisse, sans qu'ils fassent contribuer le voisinage à la dépense.
- 12 novembre 1565 Les administrateurs des hôpitaux sont reconnus avoir la justice et la contrainte relativement aux contributions de l'aumône, aux punitions à infliger aux pauvres d'icelle, bélîtres et vagabonds.
- 26 décembre 1565 Lettres patentes du Roi, qui ordonnent la construction de quatre moulins à vent sur les boulevards et la plate-forme de la ville, et d'un à eau dans les fossés entre Belfroy et le boulevard Saint-Antoine (Chevreuse et Porte Neuve).
- 22 avril 1566 Les propriétaires des maisons de la *rue Neuve*, allant des Boucheries à l'Hôtel de Ville, sont tenus à l'entretien du pavé, en échange du droit de vue et de sortie sur la rue.
- 16 mai 1566 La marche à tenir dans les assemblées publiques par le maire, les échevins et les conseillers de ville, est fixée par ordre de corps et d'ancienneté.
- 29 mai 1566 Une cherté excessive de blé engendre une grande gêne depuis le commencement du mois ; on craint la famine.
- 5 juin 1566 Il ne paraît pas que Troyes ait jamais obtenu grand résultat des mesures relatives à l'alignement, on en peut juger. Le 5 juin 1566, on décide que les alignements ne seront plus donnés par les maçons et charpentiers hors la présence du maire et des échevins.
- Le même jour et la même année, défense formelle est faite de bâtir *au-dessus des rus et des ruisseaux qui traversent Troyes*, si ce n'est en laissant à *jour*, au-dessus de grands rus, une largeur de six pieds, et sur les petits, d'au moins quatre pieds. Cette défense a été singulièrement observée, à en juger par la simple inspection du parcours.
- 12 décembre 1566 Pour la première fois, la ville envoie des andouillettes en présent à ceux qui sont chargés des affaires de la ville à Paris. On voit que la réputation des andouillettes de Troyes date de loin.
- 23 décembre 1566 Permission est donnée par le Chapitre de Saint Urbain, aux gens de la paroisse, de s'habiller en pastoureaux, et de faire quelques réjouissances à Matines, mais sans scandale.

- 10 janvier 1567 Pour éviter les dangers qu'offraient les agitations et les guerres de religion pour l'approvisionnement de la ville (les moulins à eau étant menacés de destruction), le maire et les échevins permettent d'élever des moulins à vent sur les remparts de la ville.
- 21 janvier 1567 Le nombre croissant des marchands étalagistes qui envahissaient les rues, alors fort étroites, et encombrées par suite de leurs diverses destinations, oblige l'échevinage à faire revivre rigoureusement les règlements sur les places assignées aux marchands en plein vent.
- 1^{er} mai 1567 Il est décidé que le boisseau servant de mesure pour le blé sera ramené à son ancien type, et qu'il sera établi sur le marché des matrices en pierre sur lesquelles aura lieu l'ajustage.

Pour la première fois, l'office de *commissaire de police* se révèle à Troyes. On demande la création d'une charge de commissaire.

- 28 juin 1567 Le marché aux oiseaux, précédemment dans la rue Neuve, *devant l'Hôtel de Ville*, est transféré rue de la Corterie, au-devant du *vieux grenier à sel*.
- 5 juillet 1567 On sonne le *tabourin* à Troyes, par ordre du Roi, pour lever des gens de guerre destinés à grossir l'armée qui assiégeait Metz.
- 30 juillet 1567 La suppression des bondes et des auges, sur les canaux qui conduisent l'eau à Troyes, est ordonnée. Défenses sont faites d'en faire construire de nouvelles.
- 7 août 1567 Articles et remontrances arrêtés en l'assemblée du clergé de Troyes. Le clergé demande, en autre choses, un édit qui extirpe l'hérésie, l'approbation épiscopale pour tous les établissements d'instruction ; il expose les difficultés que présente la perception des dîmes, dans lesquelles interviennent les gentilshommes et leurs soldats qui s'en attribuent la meilleure part, les charges et mauvais traitements que les seigneurs font peser sur les curés de village ; il s'étend en particulier sur les vexations que les protestants font supporter aux prêtres catholiques pendant les offices, etc., etc.
- 3 janvier 1568 Le corps de la milice bourgeoise, tous les citoyens en état de porter les armes, les membres du clergé eux-mêmes, sont convoqués pour veiller à la défense des murailles et des portes de Troyes.

Cette mesure, provoquée par les troubles du calvinisme, s'exécute dans toute son étendue. Les troupes du prince de Condé, poursuivie par l'armée royale entre Châlons-sur-Marne et Vitry le François, se replient du côté de Troyes, où elles jettent l'alarme.

Dans ses mémoires, Nicolas Mergey, curé de Saint Jacques aux Nonnains, constate qu'il monta la garde au poste de la porte Saint-Jacques.

- 16 janvier 1568 L'armée du roi Charles IX, poursuivant l'armée calviniste commandée par le prince de Condé, vient camper entre Troyes, Montgueux et le Pavillon. Les récoltes des villages des Noës, de Sainte-Savine et de Saint-André, sont ravagées ; des maisons sont incendiées, et les dégâts causés par les troupes sont considérables. L'absence de toute discipline faisait alors des armées même amies, des bandes de pillards qui rançonnaient sans scrupule ceux qu'elles étaient chargées de protéger.
- 13 avril 1568 Transaction entre Charles IX et le prince Casimir, au sujet de l'évacuation des troupes allemandes. Il est stipulé que le roi de France paiera un million 26,461 livres tournois, qui seront cautionnés et garantis par les marchands de Troyes, outre les autres garanties données par

le roi de France.

- 14 avril 1568 Lettre de Charles IX, roi de France, qui demande au maire et aux échevins de Troyes de lui servir de caution pour le paiement d'une somme d'un million 26,461 livres tournois, due au duc Casimir pour l'évacuation des troupes allemandes qui désolaient la France. Le duc Casimir, n'ayant pas voulu se contenter de la garantie du duc de Lorraine et de celle des banquiers allemands, exigea celle des marchands de Troyes, fort renommés en Allemagne. Les marchands de Troyes, non seulement fournirent la caution demandée, mais encore ils payèrent la somme en moins de dix mois.
- 21 avril 1568 Date du cautionnement fourni par la ville de Troyes, au profit du duc Casimir, et sur la demande du roi Charles IX. Pierre Mauroy, maire, Jehan Angenoust, Maillet, Le Bé, Le Mairat, d'Etapes, Renault, Dorieu, de Machicourt, échevins, agissant en vertu d'une décision générale de l'Hôtel de Ville, s'engagent à payer, pour le Roi, la somme d'un million 26,461 livres tournois en septembre et en janvier suivant.
- 28 avril 1568 Des cloches d'alarme et un guet sont établis dans les tours des portes de Troyes. Le guet est astreint à veiller jour et nuit.

Le roi Charles IX remercie vivement, par écrit, la ville de Troyes de lui avoir fourni les moyens de se libérer avec le duc Casimir.

- 9 mai 1568 On dresse le rôle des Huguenots. Les capitaines des quatre quartiers sont chargés de constater les noms, l'âge, le pays, les détails domestiques relatifs aux réformés, et de dire s'ils tiennent des réunions dans les maisons particulières de cette ville ou des faubourgs ; réunions prohibées à peine de destruction des maisons.
- 11 mai 1568 Frère Hilaire, religieux de Notre-Dame-en-Isle, reconnaît avoir fait et fourni le jeu d'orgues de Saint-Urbain, moyennant 250 livres, et en sus 13 livres (environ 4,500 francs). Le jeu ne devait être ni bien entendu, ni bien brillant.
- 22 mai 1568 Les gardes de la Monnaie de Troyes sont nommés par le maire et les échevins.
- 7 juin 1568 Serment solennel fait à Troyes par les associés de la Ligue royale. Le texte de ce serment, renouvelé en 1593 et en 1594, existe aux registres de la mairie de Troyes. En voici un passage: "Nous jurons de ne souffrir ni endurer jamais aucune domination d'hérétique, mais de nous opposer de tout notre pouvoir et employer toutes nos forces et nos moyens à l'extirpation des hérésies, à la ruine et extermination de ceux qui en font profession et nommément de Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, manifestement relaps et excommunié et de tous autres hérétiques, etc."
- 14 juin 1568 On donne des gardes du corps au maire de Troyes. C'était l'époque des querelles religieuses.
- 18 juin 1568 Arrêt du Conseil qui défend d'élire en qualité de maire de Troyes les officiers de justice, les gens de pratique et autres de robe longue.
- 8 août 1568 Les vendanges des habitants de Troyes sont exemptées d'imposition à l'entrée, moyennant le paiement du droit fixe de cinq sous par muid de vin, appelé l'ancien subside.
- 5 décembre 1568 Réforme du boisseau (mesure de capacité), adoptée à la police générale tenue au palais.

16 décembre 1568 - Règlement pour les gardes de jour et de nuit, et pour les rondes qui doivent se faire en temps de guerre.

5 janvier 1569 Des capitaines quarteniers de la ville sont confirmés dans leurs privilèges, notamment dans ceux d'exemption de contribution, de logement militaire, et dans le droit d'arrêter et d'emprisonner.

12 avril 1569 - Il est décidé que les avocats, procureurs et autres citoyens de *robe longue*, pourront être nommés échevins en la municipalité de Troyes. Cette faculté avait été contestée par les marchands, qui voyaient avec humeur une classe plus instruite et surtout plus brillante partager un pouvoir où la parole jouait un si grand rôle.

13 novembre 1569 - Un incendie éclate dans l'église Saint-Denis.

A cette occasion, la municipalité enjoint à tous les chapitres, aux abbayes, prieurés et fabriques paroissiales, d'avoir des seaux de cuir ou d'osier et des échelles à crochets.

11 juillet 1570 - Les audiences et les sièges de l'Hôtel-de-Ville sont indiqués le lundi et le jeudi de chaque semaine, à une heure après midi.

7 août - Permission de cuire du pain est donnée à toutes personnes, à raison des circonstances.

16 septembre 1570 - On propose de placer le marché du bois à bâtir sur la place en face les prisons royales (Préau). Le 20, le Conseil de ville adopte cette idée et la converti en ordonnance de police.

- 31 décembre 1570 Entrée du duc et de la duchesse de Guise. Le présent adopté devait être un navire d'argent doré du prix de 900 livres. La duchesse devait recevoir pour 300 livres de linge.
- 4 février 1571 Nicolas Largentier, père du baron de Chapelaines, fait bâtir *un tripot* derrière la maison de Chapelaines (hôtel Paillot, rue Croncels). Le maire et les échevins s'opposent à l'établissement, comme étant lieu et maison de débauche. C'était rue de l'Eau-Bénite, alors de Mouilleçon, que se trouvait ce tripot.

8 mars 1571 - Les habitants catholiques de Troyes envoient une députation au maréchal de Vieuville, commissaire général pour le Roi, et à M. de Lamoignon de Blanc-Mesnil, également commissaire, ensuite de l'édit de pacification rendu sur le fait de la religion. Ces députés devaient être entendus en même temps que les députés huguenots nommés par acte d'assemblée.

20 mai 1571 - L'église Saint Jean au Châtel, qui s'enclavait dans les bâtiments qui furent désignés depuis sous le nom de *Santé*, est convertie en refuge de pestiférés. Cet édifice était de la mense abbatiale de Montiéramey. Le cardinal de Bourbon, alors abbé de ce couvent, le céda, moyennant 20 livres de rentes, à la municipalité, qui ne le conserva pas. Devenue propriété privée, la *Santé* est aujourd'hui remplacée par la Recette générale.

- 15 juillet 1571 Le siège de la juridiction des juges et consuls est fixé dans une maison de la rue Moyenne, ayant pour enseigne le *Lac-d'Amour*.
- 22 août 1571 Publication, à Troyes, de la paix dite de Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion des luttes du protestantisme. On autorise les Calvinistes du gouvernement de Champagne et de Brie à se réunir pour l'exercice public de leur culte dans les faubourgs de Villenauxe.

30 septembre 1571 - Les arquebusiers sont autorisés à nommer leurs capitaines, lieutenants et enseignes. Toutefois, on défend d'exercer les charges sans la permission du maire et des échevins. Ils sont sous les ordres du bailli de Troyes. Ils ne peuvent battre le tambour qu'une fois l'an pour tirer l'oiseau.

1^{er} octobre 1571 - Christophe des Ursins, titulaire pour un douzième des droits attachés à la Vicomté de Troyes (voir au 18), donne en accensinement, à différents particuliers, environ dix arpents de terre incultes dépendant de la Vicomté, au lieu dit le *Clos-aux-Lieux*, situés entre les marais de Montier-la-Celle et le faubourg de Preize, où s'élevaient des ouvrages avancés entourés de fossés. C'est de là que vient le nom donné aux quartiers *extra muros* dits des *Faux-Fossés*.

25 novembre 1571 - Entrée solennelle à Troyes de Henri de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Champagne. Le bailliage, le corps de ville, les notables, se rendent audevant du Duc jusqu'en face de l'auberge de la Roue, vis-àvis de l'église de Sainte-Savine. Catherine de Clèves, duchesse de Guise, arrive une heure après son mari.

Les Tablettes Historiques depuis les temps anciens jusqu'à l'année 1855 par Amédée AUFAUVRE. Mars 1858 - BOUQUOT Editeur rue Notre Dame Troyes

Jean SUINAT - A. 1399

A suivre ...

DFDFDFD

Garde Nationale 1792 - Nogent sur Seine

Suite du N° 50

FERRY Antoine, 21 a FLAUBERT Nicolas, 35 a, Artiste veterinaire FOISARD Jacques, 40 a, Cordonnier FOISARD Jean, 43 a, Marinier FOISARD François, 56 a, Marinier FORMAITRE Jean, 38 a, ? FORT François Vincent, 19 a, Garçon boulanger FORT Nicolas, 22 a, Aubergiste FRANCOIS Nicolas, 48 a, Coutellier FRANCOIS Etienne, 49 a, Marchand de bois FRANCOIS Jacques, 28 a, Marchand de bois FRANCOIS Vinebault, 59 a, Jardinier FRANCOIS Joseph, 36 a, Maçon FRANCOIS Jean Baptiste, 52 a, Bourgeois FROMENT Paul, 61 a, Cultivateur FROMENT, fils Antoine, 26 a FROMONOT Jean Antoine, 66 a, Bourgeois GABUT Philbert, 21 a, Journalier GABUT Claude, 60 a, Manouvrier GABUT Pierre Augustin, 20 a, Ecrivain GABUT Simon, 65 a, Porteur de grains GABUT Nicolas François, 48 a, Manouvrier GABUT Vinebault, 36 a, Cordier GABUT Jacques, 60 a, Chantre GABUT Claude, 25 a, Manouvrier GABUT Edme, 23 a, Manouvrier GAILLOT Laurent Théodore, 34 a, Sellier GALBERT Edme Louis, 74 a, Perruquier GALOIS Edme, 30 a, Manouvrier GARCONNAT Edme, 41 a, Charpentier GARCONNAT Edme Laurent, 35 a GARCONNAT Nicolas, 44 a, Cultivateur GARCONNAT Simon, 50 a, Cultivateur GAUCHE Claude, 53 a, Chapelain de l'hotel dieu GAUTHIER Laurent, 21 a, Marinier GAUTHIER Jean, 23 a GAUTRIN Jacques Victor, 41 a, Boulanger GAUTRIN François, 44 a, Cultivateur GAUTRIN Jean Louis, 36 a, Compagnon cordier GEUE Christophe Alexandre, 20 a, Employé au district GEULIN Charles François, 59 a, Administrateur du directoire GIBON Antoine Medard, 40 a, Jardinier GILBERT Laurent Nicolas, 57 a, Charpentier de batteaux GILBERT Nicolas Alexandre, 22 a, Charpentier de batteaux GILLON Jean Noel, 59 a, Maçon GILLON Jean Martin, 62 a, Marchand de grains GILLON Jean Baptiste Toussaint, 32 a, Maçon GILLON Jacques Noel, 33 a, Maçon

GILSON Edme, 54 a, Manouvrier GIROUX Claude, 80 a, Bedeau GITTARD Claude Vincent, 31 a, Menuisier GODARD Jean Joseph, 31 a, Marinier GODARD Edme, 64 a, Maçon GODARD Nicolas Edme, 33 a, Maçon GODARD Jean Laurent, 57 a, Marinier GONTARD Jean Baptiste, 22 a, Manouvrier GONTARD Jean Claude, 21 a, Manouvrier GONTARD Pierre, 68 a, Marechal GONTARD Simon Pierre, 24 a, Cordier GOTOBRE Marin Antoine, 57 a, Fabriquant de métiers GOUBAULT Jacques, 39 a, Aubergiste GOUROIS Pierre, 55 a, Compagnon de poterne GOUROY Nicolas, 54 a, Matelassier GOUROY Pierre, 40 a, Maçon GOUROY Vrain Auguste, 23 a, Cordier GOUSTIAUS Claude, 34 a, Serrurier GOUTIER Louis, 30 a, Boulanger GRANDJEAN François, 61 a, Manouvrier GRANJON Jacques, 22 a, Manouvrier GRANJON François, 18 a, Manouvrier GRAPINAT Etienne Nicolas, 32 a, Tailleur GRAPINAT Edme, 36 a, Coutellier GRAPINAT Vinebault, 43 a, Marinier GRIBLAT Edme Pierre, 33 a, Cordier GRILLAT Jacques Vinebault, 33 a, Cordier GRILLAT Nicolas Pierre, 23 a, Cordier GRILLAT Pierre Simon, 36 a, Cordier GRILLAT Nicolas, 46 a, Cordonnier GRILLAT Jean Etienne, 40 a. Manouvrier GRONGNET Etienne, 60 a, Perruquier GUENARD Pierre Laurent, 61 a, Vitrier GUENARD Laurent Henri, 21 a, Vitrier GUENARD Jean, 51 a, Marinier GUERIN Jean Claude, 36 a, Fabricant de bas GUESDON Edme Claude, 54 a, Arpenteur GUIGNARD Christophe, 36 a, Manouvrier GUIGNARD Louis Philibert, 39 a, Manouvrier GUIOT Edme, 55 a, Pescheur GUYON Pierre, 55 a, Marchand chandelier HAYAUX François Joseph, 43 a, Secretaire du district HELYE Etienne Gilbert, 57 a, Notaire HELYE, fils Edme Etienne Roger, 32 a, sans profession HENNEQUIN François, 39 a, Traiteur HERBIN Jean Baptiste Edme, 39 a, Manouvrier HERLUISON Jean Baptiste, 32 a, Tourneur HERLUISON l'ainé Jean Pierre, 35 a, Tourneur HUBERT Jacques Joseph, 28 a, Marchand HUET Innocent Vinebault, 36 a, Manouvrier HUET Jean Baptiste, 31 a, Marinier HUET Louis Benoist, 28 a, Marinier HUET Louis, 64 a, Marinier HUET Louis Antoine Savinien, 38 a, Marinier HUGUENIN Gabriel, 40 a, Manouvrier HUGUENIN Claude, 40 a, Jardinier

HUGUENIN Simon, 28 a, Marinier HUGUENIN Pierre, 40 a, Marinier HURANT Pierre Antoine, 55 a, Vitrier HURLOT Jacques, 59 a, Marechal JACQUEMIN Pierre François, 25 a, Avoué JACQUES Laurent Jean, 51 a, Marinier JACQUES Nicolas, 50 a, Manouvrier JACQUIER Edme Laurent, 39 a, Manouvrier JAMAIN François Laurent Noel, 33 a, Inspecteur des JEANNOT François, 40 a, Manouvrier JEANNOT Pierre, 41 a, Maçon JEANNOT Laurent, 55 a, Marinier JEANNOT Pierre Simon, 44 a, Fabriquant de bas JEANNOT Louis, 28 a, Manouvrier JEULIN Alexandre Simon, 22 a, Clerd de notaire JEULIN Marie François Pierre, 29 a, Avoué JOACHIM Antoine, 19 a, Manouvrier JORAND Etienne, 46 a, Cordonnier JORAND Vincent, 29 a, Manouvrier JOSSELIN Jean Baptiste, 52 a, Maçon JOSSELIN, fils Jean Baptiste Madeleine, 22 a, Maçon JUNON Gaspard, 36 a, Bourellier JUSTINARD Vinebault, 20 a, Manouvrier JUSTINARD Philbert, 35 a, Chartier JUSTINARD François, 39 a, Jardinier JUVENET Claude, 55 a, Compagnon de poterne LABILLE François, 58 a, Tisserand LACHAUME Jean, 31 a, Manouvrier LACHAUSSE Armand Étienne, 35 a, Vitrier LACROIX Jean Berouire, 30 a, Verificateur des pate? LALLEMAND Joseph Nicolas, 23 a, ? LALLEMANT Nicolas, 57 a, Scellier LALLIAT Théodore, 25 a, Garçon marechal LALLIAT Claude, 58 a, Marechal LAMBERT Antoine, 30 a, Manouvrier LAMBERT Antoine François, 47 a, Marinier LAMBERT Vrain, 32 a, Manouvrier LAMBERT Jean, 39 a, Manouvrier LAMBERT Denis, 37 a, Huillier LANDON Claude, 21 a, Manouvrier LANDON Claude, 43 a, Manouvrier LANDON Louis Nicolas Vincent, 32 a, Jardinier LANGE François Balthazard, 66 a, Chirurgien LARGENTIER Noel Remy, 32 a, ? LAROCHE Pierre, 48 a, Manouvrier LARQUAND Jean Antoine Toussaint, 38 a, Marchand LARSONNEUR Nicolas Udalric, 40 a, Greffier du juge LAURENT Louis Toussaint, 45 a, Manouvrier LAURENT Claude, 43 a, Manouvrier LAUTELET Edme, 43 a, Cordonnier LAUTELET Louis Armand, 30 a, Cordonnier LAUTELET Jean Baptiste, 32 a, Perruquier LAUTELET Edme Alexandre, 18 a, Cordonnier LAUXEROIS Pierre, 32 a, Manouvrier LAVAUPIERRE Jean Baptiste, 22 a, Boucher LAVENUE Jean Toussaint, 34 a, Perruquier LE BEGUE Jean Baptiste, 52 a, Cordonnier LEBLANC Leger, 40 a, Perruquier LEBLANC Louis, 55 a, Manouvrier LEFEBVRE Laurent, 42 a, Fabricant de bas LEFEBVRE Guillaume François, 51 a, Marinier LEFEBVRE, fils Pierre Guillaume, 21 a, Machand de grains LEFEVRE Jacques, 23 a, Tailleur LEFEVRE François Marie Joseph, 38 a, Marchand de grains LEGER Gabriel, 33 a, Scieur de long LEGRAND Germain Louis, 58 a, Drapier LEGRAND Louis Gabriel, 18 a, sans profession LEGRAND Brice, 50 a, Bourelier LEGRAS Edme Dominique, 22 a, Négociant LEGRAS Jean, 52 a, Charpentier de batteaux LELOIR Pierre Etienne Vinebault, 44 a, Marchand LELOIR Etienne, 18 a, Employé au district

LELOIR Gabriel Joseph François, 42 a, Greffier du tribunal LELOIR Jacques Laurent, 58 a, Marinier LELOIR Laurent François, 45 a, Marinier LELOIR Joseph, 40 a, Bourgeois LEMAIRE Jean Baptiste, 30 a, Compagnon cordier LEMERCIER Pierre Louis ?, 35 a, Marchand limonadier LEMERLE Claude François, 55 a, Bourgeois LEMERLE Simon Pierre, 59 a, Secretaire de Mairie LEMOINE Jacques Constant, 33 a, Manouvrier LENOIR Pierre Albert, 42 a, Juge de paix LENOIR Edme Nicolas Séverin, 40 a, Cordonnier LEONARD Jean, 36 a, Compagnon de rivière LETHIEULLIER Louis Claude Marie, 55 a, Tresorier de la LHERMITTE Pierre, 22 a, Jardinier LORIN Charles Marie Vinebault, 27 a, Avoué officier municipal LORIN Jean Baptiste Anne, 26 a, Charpentier LORIN Jean Baptiste, 70 a, Charpentier LORIN Edme Vincent, 25 a, Charpentier LORIN Claude, 34 a, Charpentier LORIN Laurent Vinebault, 76 a, Bourgeois LORIN Marie Guillaume Claude, 40 a MADIN Jean, 31 a, Tonnelier MADIN Nicolas, 42 a, Tonnelier MADIN Edme Simon, 34 a, Tonnelier MADIN Nicolas, 38 a, Piqueur de grès MAGUET Christophe, 40 a, Chapellier MAHON Edme, 52 a, Pecheur MAHON François, 26 a, Marinier MALTER Sébastien, 40 a, Cordier MARCHERAT Jacques Simon, 34 a, Patissier MARCHERAT Antoine Simon, 48 a, Boucher MARGUERE Jean Jacques, 61 a, Commissaire du Roy MARIETTE Jacques Denis, 50 a, Jardinier MARTIN Louis, 49 a, Maçon MARTINET Louis, 37 a, Marchand MARTINOT Gabriel Pierre Vinebault, 36 a, Tailleur d'habits MASSE Jean, 46 a MASSENY Jacques Nicolas, 34 a, Tailleur MASSEY Nicolas, 37 a, ? MASSEY Pierre, Boucher MASSEY François Simon, 18 a, Manouvrier MASSEY Louis Remy, 46 a, Boucher MASSEY l'ainé Pierre, 66 a, Boucher MASSEY l'ainé Pierre Noel, 39 a, Boucher MASSON Simon, 22 a, Maçon MASSON Jacques Edme, 38 a, Couvreur MATHIEU Pierre, 42 a, Maçon MATHIEU Claude, 36 a, Menuisier MATRAT André, 45 a, Vicaire MAUPERIN Leon, 71 a, Chapellier Suite de la page 33

MENERAIT Etienne, 70 a, Drapier MENNERAIS Jean Simon, 25 a, Bonnetier MENNERET Etienne Gabriel, 30 a, Bonnetier MERCIER Jean Vinebault, 24 a, Marinier MERLIN Jean Baptiste, 49 a, Manouvrier MERLIN Edme Jacques, 44 a, Manouvrier MERLIN Pierre, 40 a, Manouvrier MERLIN Jacques Etienne, 19 a MERLIN Pierre, 27 a, Cabaretier MERLIN Etienne, 41 a, Manouvrier MERLIN Philbert, 20 a, Manouvrier MESNARD Dominique Antoine, 38 a, Curé MESNARD Jean Baptiste Philbert, 18 a MIGER Pierre, 60 a, Bourgeois MILLET Nicolas Bonnaventure, 36 a, Cultivateur MILLOCHIN Nicolas Henri Marie, 29 a, Receveur de la MILLOT Edme, 31 a, Manouvrier MILLOT Nicolas, 31 a, Vacher Suite page 40

QUESTIONS

RAPPEL: Merci de respecter les consignes suivantes:

- UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7
- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM, ADRESSE ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE QUESTION

Donnez le maximum de renseignements susceptibles d'aider la recherche : type d'acte, dates les plus précises possibles, paroisse ou commune, etc...

ABRÉVIATIONS GÉNÉALOGIQUES COURANTES

naissance	0	avant 1750	/1750	père	P			
baptême	b	après 1750	1750/	mère	M			
mariage	X	douteux	?	filleul (e)	fl			
contrat de mariage	Cm	environ (date) (circa)	ca	parrain	p			
divorce)(fils	fs	marraine	m			
décès	+	fille (filia)	fa	témoin	t			
nom/prénoms inconnus	N	veuve (vidua)	va	testament	test			
v : au même lieu que celui cité auparavant. Evemple : Payns 16/2/1710 v + 30/3/1768 v v 4/6/1736								

y : au même lieu que celui cité auparavant. Exemple : Payns 16/2/1710, y + 30/3/1768, y x 4/6/1736.

09.109 BANSERON – JOSSE

Ch.tous rens. sur le couple BANSERON – BAUCERON Jean x JOSSE Marie Anthoinette dont un fs Jacques $^\circ$ ca 1691, x le 19/01/1719 à Villenauxe (10) avec RENAUDIN Jeanne ou Anne Lucette FISSET (A 1621)

$\mathbf{09.110}\ \mathbf{BIE} - \mathbf{JOLY}$

Ch. x /1668 Louis BIE et Noëlle JOLY (fs Louis BIE x 20/04/1693 25 ans à Montpothier) Michel CHAUMARD (A 1986)

09.111 BORDELE - DANDELOT

Ch. x /1671 Jean BORDELE et Nicolle DANDELOT (fa Marguerite BORDELE x 20/04/1693 22 ans à Montpothier) Michel CHAUMARD (A 1986)

09.112 BOUCHARD - GUILLAUMET

Ch. + entre 01/1715 et 01/1719 de BOUCHARD Nicolas x GUILLAUMET Marie, habitaient Polisy en 01/1715 (° de son fs Nicolas François)

Roger LEQUIN (A 2456)

09.113 BOYER - DUPUIS (10)

Ch. x ca 1833/1843 ? et si descendance de BOYER Jean Claude ° 30/03/1813 à Beyssac St Jean de Nay Haute Loire agent voyer cantonal à St Mards en Othe en 1846.

Colette THOMMELIN-PROMPT (A 1543)

09.114 CHANDELIER - BERGER

Ch. cm de Nicolas CHANDELIER et $\,$ Marie BERGER x St Julien Les Villas le 20/11/1724

Serge GUENERON (A 342)

09.115 COUTANT

Ch. + 1785/1795 Savières (10) de Brigitte COUTANT ép. de Joseph GILLON x 1768 Les Grandes Chapelles (10) lui xx Savières 24/10/1794

Denis BIGOT (A 1786)

09.116 CREVEAU

Ch. $^{\circ}$ CREVEAU Antoine à Villiers Louis (89) x 18/02/1684 à Voisines à FERON Anne Ginette DENISET (A 1934)

09.117 DEFERT

Ch. $^{\circ}$ DEFERT Jacques + 12/04/1722 Soligny les Etangs x 24/11/1687 à JACQUIN Hilaire $^{\circ}$ 17/12/1669 + 21/06/1716 Ginette DENISET (A 1934)

09.118 DELOISY - CAMU

Ch. $^{\circ}$ et asc ca 1721 de DELOISY André x 25/01/1751 à Juvancourt (10) à CAMU Marguerite y $^{\circ}$ ca 1723 Ginette DENISET (A 1934)

09.119 DU PONT - MAISTRE

Ch.asc et x ca 1690 Montfey – Courtaoult ? DU PONT René et MAISTRE Edmée. Lui xx 13/06/1713 à SALLEY Marie à Soumaintrain (89) d'ou 1 fa Anne ° 05/07/1714 à Montfey y x 29/04/1732 à HUGOT Louis

Danièle GRUMEL (A 2104)

09.120 FLEURY - JOUGLAT

Ch. + entre 11/1769 et 02/1773 de FLEURY Françoise x JOU-GLAT Claude, qui est décédé vf en 1776 à Jully sur Sarce. Roger LEQUIN (A 2456)

09.121 GARSONNAT – CRETTE

Ch. x /1710 Edme GARSONNAT et Marie CRETTE (fa Marie GARSONNAT x 01/07/1726 Fay Les Marcilly) Michel CHAUMARD (A 1986)

09.122 GASTELLIER - GENNERAT

Ch. x /1710 Jean GASTELLIER et Elisabeth GENNERAT (fs Simon GASTELLIER x 01/07/1726 Fay Les Marcilly) Michel CHAUMARD (A 1986)

09.123 GERARD - AUTRAY (AUFRAY)

Ch. ° ca 1715 et x ca 1755 François GERARD (+ 09/07/1788 Auxon) et Marie AUTRAY (+ 15/03/1787) leur fille Catherine° 26/03/1759, x le 18/01/1785 à Louis HUGOT à Montfey Danièle GRUMEL (A 2104)

09.124 GILLON

Ch. + 1740/1750 Savières (10) de Pierre GILLON ép. de Marie DROUARD x 1734 Savières, elle xx 30/06/1749 Savières Denis BIGOT (A 1786)

$09.125~\mathrm{GRANDRUP}$ (GRANDRUE) – GUILLEMOT – SENEVE

Ch. région d'Aix en Othe – Bérulle- Boeurs en Othe $^\circ$ x + de GRANDRUE Jean et GUILLEMOT Françoise. Cette dernière s'est remarié à SENEVE Jacques ou et quand ? elle est $^\circ$ ca 1651 et + le 10/04/1719 à Boeurs En Othe, à son décès sont témoins : Nicolas GRANDRUP son fs (mon aieul) x 22/11/1701 Boeurs en othe à PLANCON François de St Mards en Othe. Edme DELE-PINE son petit fs non trouvé à Boeurs en Othe

Serge LACAVE (A 1570)

09.126 GRIFFON - VIDOT ou TIDOT

Ch. x /1686 Gervais GRIFFON et Edmée VIDOT (fs Martin GRIFFON ° 12/02/1686 Trainel) Michel CHAUMARD (A 1986)

09.127 GUENOT

Ch. + 1745/1755 Savières (10) de Nicole GUENOT (GUENAUX – QUENAULT) ép. de Pierre THOMASSIN x 1706 St Martin es Vignes (10)

Denis BIGOT (A 1786)

09.128 GUILLAUMET – GOUGENOT

Ch. \pm 01-1719/ de GUILLAUMET Marie vve de BOUCHARD Nicolas, xx à Polisy à GOUGENOT Sébastien.

Roger LEQUIN (A 2456)

09.129 GUILLEMOT (GUILMOT) – GANNE

Ch. région d'Aix en Othe, Bérulle, St Mards en Othe, Boeurs en Othe, Sormery $^\circ$ x + de GUILEMOT Edme et GANNE Nicole, l'épouse est + 30/10/1685 à Boeurs En Othe son frère serait Nicolas GANNE y + 24/10/1686, y x 27/11/1674 à HUOT Aymée (fa de + Jacques et MARTIN EAU Autine). Le couple GUILLEMOT/GANNE a eu 3 enfants : Etienne x 11/1/1701 à Boeurs En Othe à VILLAIN Etiennette de TURNY, Jeanne x 21/06/1695 à Boeurs en Othe à PILAVOINE Edme de Bagneaux, Anne x 04/06/1697 à Boeurs en othe avec RIGODERT Guillaume de Bagneaux.

Serge LACAVE (A 1570)

09.130 LECLERE - SIMONNET

Ch. x /1720 André LECLERE et Catherine SIMONNET (fa Barbe LECLERE x 09/07/1736 Pont S/ Seine)
Michel CHAUMARD (A 1986)

09.131 MARAIS (MARET) - LAVERDET

Ch. ° et x ca 1730 MARAIS Jean et LAVERDET Françoise région Vosnon d'ou 1 fs MARET Edme ° 10/11/1732 à Laignes (21), x 24/11/1755 à Vosnon à BERLOT Marguerite.

Danièle GRUMEL (A 2104)

09.132 MARTIN

Ch. + 1775/1785 St Mesmin ou Savières (10) de Catherine MAR-TIN ép. de Charles FANDART x 1756 St Mesmin, lui xx 24/05/1784 Savières

Denis BIGOT (A 1786)

09.133 MOREAU - DESERT

Ch. x /1695 Pierre MOREAU et Catherine DESERT (fa Marie MOREAU ° 10/07/1695 Gumery) Michel CHAUMARD (A 1986)

09.134 NEVEU

Ch.° NEVEU Marie Madeleine + 17/06/1768 à Gélannes fa de Sébastien et CREVEAU Etiennette xx 07/01/1749 à Voisines à DEFERT Jean + 31/05/1769 à Gélannes Ginette DENISET (A 1934)

09.135 NOEL - COLLIN

Ch. ° et asc de NOEL Jacques + 23/09/1780 Ville S/s la Ferté (10) y x 12/01/1738 à COLLIN Anne ° Juvancourt (10) + 10/03/1761 Ville S/s la Ferté (10)

Ginette DENISET (A 1934)

09.136 PASQUIER

Ch. $^{\circ}$ PASQUIER Joseph fs de Pierre x 27/02/1764 à St Martin es Vignes à PAUBATRE Marie

Ginette DENISET (A 1934)

09.137 PASQUIER – PAUBATRE

Ch. ° et asc de PASQUIER Joseph x 27/02/1764 à St Martin es Vignes (10) à PAUBATRE Marie dont 1 fa Marie Geneviève ° 27/09/1768 à ° Somme Fontaine (10)

Ginette DENISET (A 1934)

09.138 PICARD – MENNERET

Ch. $^\circ$ et asc de PICARD Genenviève x 14/06/1762 à Macey, y xx 18/01/1768 à MENNERET Claude, 1 fa MENNERET Edmée Anne $^\circ$ 30/05/1769 à Montgueux (10)

Ginette DENISET (A 1934)

09.139 PINGUET - DRU

Ch. x /1700 Jean PINGUET et Edmée DRU (fs Jean PINGUET x 15/04/1720 Trainel)

Michel CHAUMARD (A 1986)

09.140 PRAT - BORGNE

Ch. cm PRAT Jean et Jeanne BORGNE x St Julien Les Villas le 25/11/1707

Serge GUENERON (A 342)

09.141 PRAT - MILLON

Ch. cm Jean PRAT et Anne MILLON x St Julien Les Villas 18/01/1712

Serge GUENERON (A 342)

09.142 PROTA

Ch. + 1780/90 Savières (10) d'Anne PROTA(T) (S) ép. de Joseph PICARDAT

Denis BIGOT (A 1786)

09.143 RABEAU – DONDEAU

Ch. x /1707 François RABEAU et Marguerite DONDEAU (fa Anne RABEAU x 16/01/1731 Pont S/ Seine y + 8/11/1755 48 ans)

Michel CHAUMARD (A 1986)

09.144 ROYER – LAURENT

Ch. + 05-1814/ de ROYER Gabriel vf en 1er x de THIEBAULT Marie Madeleine et vf en 2ème x de LAURENT Mathie, habitait Troves en 1814.

Roger LEQUIN (A 2456)

09.145 THIBAULT - VALLOT

Ch. asc et commune d'origine de Marie Jeanne THIBAULT (ou THIEBAULT) ° à Nozay le 24/11/1730, x à St Etienne S/Barbuise le 18/02/1854 à Jean VALLOT et + à Nozay le 10/09/1791

Marie Jeanne THIBAULT et Jean VALLOT ont eu 8 enfants dont Jean-Quentin qui s'est établi à Paris et dont je descends Marie Christine VALLOT (A 2414)

09.146 TRUELLE

Ch.TRUELLE Edmée + 12 brumaire an 12 à Estissac fa de Jacques et DUMANCHIN Catherine x 16/10/1758 à BORDIER Edme + 26 prairial an 13 à Estissac.

Ginette DENISET (A 1934)

09.147 VALLOT – GAUTHIER

Ch. asc et commune d'origine de Jean VALLOT (père) ° ? + ? x à St Rémy S/Barbuise le 10/11/1705 à Marie GAUTHIER Marie Christine VALLOT (A 2414)

09.148 VILLAIN - ROYER

Ch. mariage entre 1794/1809 de VILLAIN Jean Baptiste et ROYER Marie Madeleine ° St Etienne S/ Barbuise en 1778 fa de ROYER Gabriel et THIEBAULT Marie Madeleine Roger LEQUIN (A 2456)

09.149 VINCENT - DESPORTES

Ch. x /1700 Philippe VINCENT et Marie DESPORTES (fa Marie VINCENT x 23/1/1719 Trainel) Michel CHAUMARD (A 1986)

> Questions arrêtées le 10 Août 2009 Frédérique BALLERAY (A 1507)

Votre attention!

La rubrique des Questions-réponses ne se nourrit qu'à l'aide de votre courrier mais aussi des recherches des bénévoles et de leur dévouement. leur dévouement.

N'hésitez pas à l'alimenter mais pensez aussi qu'il n'est pas toujours facile de trouver ce qui vous a posé une énigme.

Soyez donc indulgents et si vous trouvez par vous-mêmes des réponses, n'oubliez pas de nous les faire connaître, elles peuvent aider les autres peuvent aider les autres.

Merci.

Glanes

Source : Relevé dans "Croyances et Mystères de France" de Patrice Milleron

A Troyes, en Champagne, le dragon est un coquatrix, né d'un œuf sans coquille pondu par un coq de 7 ans une nuit où Sirius est visible et couvé par un crapaud.

Bénédicte REIGNER-TROUDE (A.2124)

A Fays, on ne badine pas avec les bonnes mœurs!

Ce jourd'huy, quatre novembre mil sept cent cinquante trois, est né, après avoir été conçu dans le crime par moyens déshonnêtes et a été baptisé un enfant illégitime de Simon BALLON, garçon, greffier en la justice de ce lieu et de HERLUYSON, fille Geneviève de feu HERLUYSON, marchand et de Claudine LAUXERROIS, suivant la déclaration de l'un et l'autre, après avoir pris témoignage suffisant de tous les deux, en présence de Nicolas BALLON, son beau-frère, de Charles BILLON de Charmoy, lequel enfant reconnu pour illégitime des œuvres dudit Simon BALLON, garçon, qui s'en dit le père et ladite Geneviève HERLUYSON, fille, sa mère, a été nommé aux Saints fonds de baptême Simon par Nicolas BALLON, son parrain et par Catherine BALLON, femme de Loup SIMON, laboureur demeurant à Marigny, sa marraine qui ont signé.

Mais, dès le 16 novembre 1753,

Lesdits Simon BALLON et Geneviève HERLUYSON furent reçus à la bénédiction nuptiale, "après la publication de leur premier Ban de mariage", mais dispensés des deux autres, étant entendu que selon la coutume leur enfant, présent à l'église "a été tenu sous le drap" durant toute la cérémonie à fin de légalisation!

Source: Fays les Marcilly - cote 4 E 146

Henri-Claude MARTINET (A. 2371)

Le Chaînon Manquant

† le 9 mai 1694 Clermont-en-Argonne

de Martin VACHER pauvre garçon mendiant âgé de 45 ans natif de Romilly-sur-Seine mourust le $9^{\rm eme}$ jour du mois de may et fust inhumé le dix au cimetière de ce lieu, assistant à sa dernière demeure Etienne et Claude les VACHER ses frères, François VUAVIN, échevin de l'Eglise et autres.

Signé Fr. Vuavin - marque + d'Etienne Vacher - marque + de Claude Vacher - N. Moreau

Source: Clermont en Argonne CLER89 5 D 152 Françoise LEYRI-RAMELOT (A. 1908)

RÉPONSES

RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :

- UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7
- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- RAPPELEZ L'INTITULÉ (NUMERO ET NOM) DE LA QUESTION À LAQUELLE VOUS RÉPONDEZ
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE RÉPONSE

09.077 - DROUOT - THEVENOT

Tout dans l'Aube. Jacques DROUOT ° 09/05/1660 à Dosnon, + 24/11/1733 à Trouan le Grand, y x 26/09/1684 à Nicole THEVENOT ° 10/05/1663 à L'Huître, + 08/03/1728 à Trouan le Grand. Ils ont eu : à L'Huître Anne ° 07/03/1686 et + 23/06, Marie ° 07/12/1687 (x 20/10/1716 Etienne GOMBAULT à Trouan le Grand) - à Trouan le Grand : Claude (G) ° 13/03/1690 (x 11/1718 Savine CARROY à Trouan le Grand), Jacques ° 18/08/1693, Marguerite ° 19/01/1696 (x 15/02/1730 Nicolas PERSON à Poivres), Louis ° 06/02/1699, Catherine ° 14/05/1706 et + 24/12/2706.

Jacques DROUOT est fs de Jacques DROUOT (parfois appelé Nicolas) et Noëlle GOMBAULT. Celle- ci est Trouan le Grand (Un Jacques DROUOT est ° 03/05/1622 à Trouan le Grand de Nicolas et de Jacqueline SONGIS. Est-ce Lui ?). Jacques DROUOT est + entre 09/1684 et 1690. Noëlle GOMBAULT avant /02-1683. Ils ont eu à Trouan le Grand : Marguerite ° 21/03/1656 (x 02/1683 Joachim THOMASSIN), Claude (G) 07/11/1661 et + à 4 jours, à Dosnon : Jacques cidessus, Jean ° 26/12/1662, un enfant femelle ° 01/07/1664, Louyse ° 08/07/1665. Auxquels il faut ajouter Ambroise (x 01/1684 Janne JACQUIER à Trouan Le Grand) et Sébastien, témoin en tant que beau frère au décès de Nicole THEVENOT. (Pour l'enfant de 1664 Louyse (1665), la mère est dite Nicole THEVENOT. Je pense pour ma part qu'il s'agit d'une erreur de transcription, le registre étant une copie et non un original). Louyse + 10/1683 à Trouan le Grand avec comme témoins son père et son frère Ambroise.

Noëlle GOMBAULT est la fa de Anthoine et de Marguerite SOYNOURY. Tous deux sont + /1660. Ils ont eu à Trouan le Grand : Noëlle (Noée) ° 25/02/1632, ci-dessus, à Dosnon : Marguerite en 1645, Anthoinette en 1647 (x 1669 Rémi SAVETIER à Trouan Le Grand), Sébastienne en 1650 (x 02/1671 Jean NOBLET à Trouan le Grand), Claude (Claudine) x 1660 Anthoine NOBLET parents feus. Un Anthoine GOMBAULT est + le 12/06/1659 à Trouan le Grand, laboureur est ce lui ?

Nicole THEVENOT était fille de Maitre Jacques et Nicole FROISSART, tous deux + avant /09-1684 On leur connait un autre enfant : Jacques (Maitre) témoin au décès de sa sœur Nicole. Le père Maitre Jacques THEVENOT avait deux frères Pierre et Jean « Les THEVENOT » lieutenants et procureurs demeurant à l'Huitre, témoins en tant qu'oncles au mariage de Jacques DROUOT et de Nicole THEVENOT.

Claudie RONDEAU (A 1265)

09.104 - PAYN - MASSON

PAYN Jean + le 27/03/1855 à Cormost fs de Jean et DERHEIMS Marguerite, x en 1 ère noce le 21/101/1793 Isle Aumont à MASSON Marie Jeanne y ° 09/07/1769 + le 14/10/1815 Cormost fa de MASSON Louis et THIEBLEMONT Marie.

Jean PAYN x en $2^{\text{ème}}$ noces le 25/06/1833 à Crésantignes FORGEOT Marie Anne $^{\circ}$ le 05/10/1769 St Phal + le 01/05/1852

Cormost

PAYN Jean x le 21/09/1761 à Montceaux les Vaudes à DERHEIMS Marguerite

MASSON Louis x en 1^{ère} noce le 21/11/1768 à Montceaux les Vaudes THIBLEMONT Marie et en 2^{ème} noces le 20/02/1797 à Cormost DERHEIMS Marguerite vve de Jean PAYN.

Nadine BAILLEAU (A 1910)

09.113 BOYER - DUPUIS (10)

BOYER Jean Claude agent voyer $^\circ$ 30/03/1813 Beyssac (Haute Loire) x DUPUIS Constance Augustine Zénaïde $^\circ$ 1815, Ils ont : BOYER Augustine Natalie $^\circ$ 19/11/1839 St Mards en Othe, BOYER Léon Camille $^\circ$ 20/02/1844 St Mards en Othe y + 28/11/1849, BOYER Paul Stanislas $^\circ$ 30/06/1848 St Mards en Othe

BOYER Jean Claude et son épouse DUPUIS Constance Augustine Zénaïde et leurs enfants, figurent dans le recensement de la population de St Mards en othe pour les années 1841 – 1846 – et 1851.

Cette famille ne figure plus dans le recensement de la population pour l'année 1856.

Yves CHICOT (A 2302)

Complément question 09.048 FORGEOT – COCASSE (10)

1 COCASSE Léonie Cédulie ° 19/12/1851 Chennegy

- 2 COCASSE Nicolas (je descend de ce couple) 02/01/1797 St Parres aux Tertres, xxx 10/07/1843 Bercenay en Othe + 1873/ a aussi été sabotier
- 3 MAITRE Angélique (pour ma part j'ai lu Michel)° 21/07/1814 Bercenay en Othe
- 4 COCASSE François (sabotier) + 26/04/1821 St Parres aux Tertres
- 5 RICHE Anne Gabrielle + 19/01/1830 St Parres aux Tertres 6 MAITRE (MICHEL) Pierre x 24/10/1813 Bercenay en Othe
- 7 REGNAULT Angélique
- 2 COCASSE Nicolas x 25/07/1818 Troyes à MILLARD Henriette Geneviève y ° 04/07/1792, y + 14/07/1819 d'où Nicolas Victor y ° 11/07/1819
- xx le 05/10/1819 Chennegy à DELAITRE Rosalie fa de Claude et PARIS Marie Gabrielle (x 12/02/1787 Chennegy) y $^\circ$ 11/09/1790 y + 05/11/1842 d'où Rosalie y $^\circ$ 16/07/1820, Marie Roze y $^\circ$ 01/01/1822, Nicolas Adolphe y $^\circ$ 04/03/1825, Armand Céreal y $^\circ$ 09/11/1831.

xxx 10/07/1843 Bercenay en Othe à MAITRE (MICHEL) Angélique d'où Zélie Ismérie ° 04/06/1846 Chennegy, Charles Nicolas y ° 27/07/1847, Alphonse Edmond y ° 20/08/1848, Cédulie Léonie (notre sosa), Isabelle Stéphanie y ° 15/05/1854, Eugénie Octavie bonnetière y ° 28/05/1855, y x 09/09/1873 à BRAUX Louis François divorcée le 13/05/1891 Troyes + ??

Réponses arrêtées le 10 Août 2009 Frédérique BALLERAY (A 1507)



Garde Nationale - 1792 - Nogent sur Seine

MILLOT Nicolas, 58 a, Manouvrier MIMARD Pierre Jacques, 54 a, Laboureur MIMARD Jean, 57 a, Cultivateur MIMARD Claude, 26 a MINARD Simon, 66 a, Bourgeois MINOST Claude, 23 a, Jardinier MISARD Jean, 42 a, Compagnon de poterne MISARD Vinebault, 33 a, Manouvrier MISARD Jacques, 30 a, Maçon, couvreur MISARD Edme, 29 a, Manouvrier MISARD, l'ainé Joseph, 66 a, Maçon Couvreur MISARD, le jeune Joseph, 33 a, Maçon, couvreur MISSONNET Jean Baptiste Edme, 51 a, President du tribunal MIZARD Jean Baptiste, 48 a, Marinier MODIN Edme, 55 a, Manouvrier MONCHAUSSE Jean, 38 a, Manouvrier MONCHAUSSE Jacques, 44 a, Maçon MONCHAUSSE Jacques, 48 a, Manouvrier MONCHAUSSE François, 57 a, Manouvrier MONGAS Jean René, 52 a, Pepineriste MONTCHAUSSEE Claude, 31 a, Facteur MONTILLOT Jacques Laurent, 38 a, Marchand de poissons MONTILLOT Edme Noel, 31 a, Voiturier par eau MORAND Vincent Claude, 33 a, Serrurier MORAND François, 26 a, Tailleur d'habits MORIN Philbert Sebastien, 18 a, Employé au district MORIN Sebastien, 76 a, Cultivateur

Paul AVELINE (A1824)

J'aimerais te dire en Irlandais, Et pourquoi pas, même en hébreu, Ces choses que l'on ne dit jamais, Qui se trouvent au fond de nos yeux...

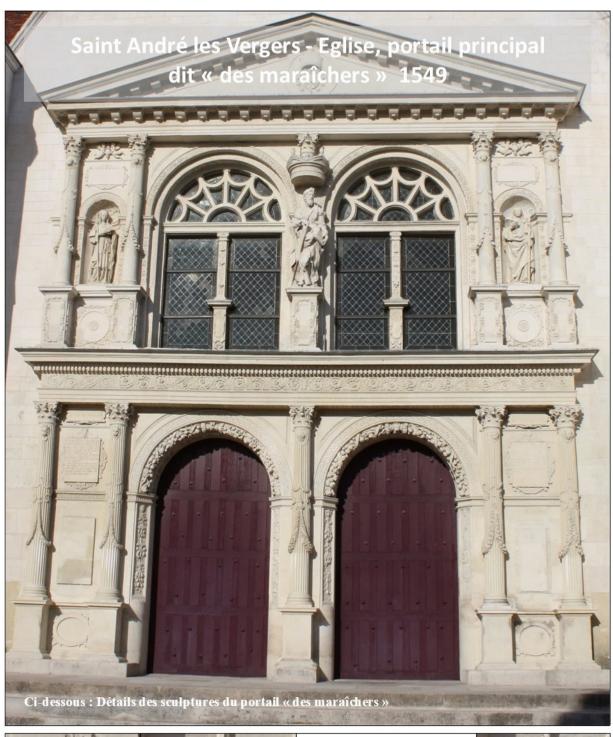
J'ai cherché bien longtemps la clé
Ouvrant le coffre de l'amour.
Cent fois j'ai cru l'avoir forgée,
La serrure se brouillait toujours.
Sur toi, j'ai refermé les bras,
C'était à la tombée du jour;
Mais j'aime le bruit de tes pas.

Bientôt le bateau partira,
Qui mène à l'île du bonheur.
On l'attend sur le quai, là-bas,
Il n'est jamais à l'heure.
D'ailleurs, on ne le prendrait pas,
Car le bonheur existe-t-il?
C'est peut-être un instant tranquille,
Quand j'entends le bruit de tes pas.

Je ne connais pas l'Irlandais, Et à peine quatre mots d'Hébreux... Ces choses là que l'on ne dit jamais, Je veux les dire avec mes yeux. Je suis sûr que tu comprendras Ces pensées émises en silence. Comme je déteste ton absence, Mais que j'aime le bruit de tes pas!

Jean Paul GOFFIN

DEDED





«...Jamais les artichauts, les oignons, les cornichons, les raves, les navets, les carottes, les pommes, les poires n'avaient été traités avec autant d'honneur...»!

- Citation tirée du « Guide de l'Etranger dans Troyes et le département de l'Aube »



